هكذا من الأصل

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - Nº 12920 - 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MERCREDI 13 AOUT 1986

Tension entre Washington et Wellington

Pacifisme ou pas, éloignement ou non ; quelles que puissent être les raisons, on ne badine pas avec le parapluie nucléaire américain. Lorsqu'on est allié de Washington, « a fortiori » au sein d'un pacte régional, c'est à prendre ou à laisser. On ne saurait sans danger y faire des trous.

Pour avoir voulu déroger à ces dures obligations, en interdisant l'escale dans ses ports des navires dotés d'armements nucléaires, la Nouvelle-Zélande de M. David Lange est aujourd'hui menacée d'expulsion du pacte de défense régional de l'ANZUS, dont elle fait partie avec l'Australie et les Etats-Unis. Les responsables militaires de ces deux pays sont en effet réunis depuis lundi à San-Francisco pour envisager le réaménagement de leur association dans un autre cadre, vraisemblablement bilatéral. Ce qui sonnerait, de ce fait, le glas de l'ANZUS, trente-cinq années après sa création, et placerait Wellington en position d'isolement.

D'entrée de jeu, le secrétaire d'Etat américain, M. Shultz, a tiré la conclusion, semble-t-il sans appel, de la controverse qui oppose Washington à Wellington depuis des mois. « En raison de la décision de la Nouvelle-Zélande de renoncer à un élément essentiel (pour les Etats-Unis) de sa participation à l'ANZUS, a-t-il souligné, il est devenu impossible pour Washington de maintenir ses obligations en matière de sécurité à l'égard de son allié néo-zélandais. »

La remise en cause de garanties qui sont le fondement même du traité est claire et sévère : la Nouvelle-Zélande n'a plus, en l'état actuel des choses, sa place dans le dispositif de défense régionale tripartite. Cela dit, l'Etat américain ne surprendra pas. La Nouvelle-Zélande était déjà, « de facto », tenue à l'écart des activités de l'ANZUS et mise en quarantaine par les Etats-Unis depuis la décision du gouvernement travailliste de M. David Lange d'interdire les escales de navires américains susceptibles d'être porteurs d'armements nucléaires. Cette décision, qui traduisait en l'occurrence des promesses électorales et une aspiration populaire alors profonde, les Américains ne l'ont jamais admise. Elle risquait, en effet, à leurs yeux, de créer un précédent d'autant plus fâcheux que le Pacifique est agité par des passions antinucléaires.

Quelle sera, après ce développement, la réaction du gouvernement et de l'opinion néo-zélandais ? On observe en tout cas que leur volonté de rester membre de l'ANZUS, qui vient d'être soulignée par une enquête à Wellington, n'est guère conciliable avec le souci des Néo-Zélandais de ne pas être liés par les obligations nucléaires du traité...

En attendant, Américains et Australiens vont envisager l'avenir à deux. Cela n'ira pas, en dépit de la solidité de leur alliance en matière de défense, sans de sérieuses dissonances, la décision du président Reagan de livrer à l'URSS des millions de tonnes de blé subventionné ayant suscité à Canberra une levée de boucliers...

(Lire nos informations page 5.)

Attaque irakienne contre le terminal iranien de l'île de Sirri

PAGE 20

Morosité des Bourses des valeurs

L'or au plus haut depuis deux ans

L'or a effectué, le lundi 11 août, un bond spectaculaire sur les places financières, gagnant 26 dollars à Londres, pour terminer à 394,5 dollars l'once, tandis qu'il reprenait 20.25 dollars à Paris (383,99 dollars l'once au fixing). New-York, qui avait donné dès vendredi le signal de la hausse, poursuivait sur sa lancée, à 391,40 dollars l'once en clôture du COMEX. Le métal jaune a progressé dans le sillage du platine, qui a atteint des cours inconnus depuis 1980. Le 12 août, au fixing à Londres, l'once d'or se traitait à 386,1 dollars.

Donné il y a quelques mois encore comme le grand perdant, avec les monnaies, des placements financiers, le métal jaune a causé une réelle surprise en retrouvant ses plus hauts niveaux de mars 1984. Le fort courant d'achats dont il vient de bénéficier est alimenté par un certain nombre d'incertitudes d'ordre international. La seule éventualité de voir Pretoria répondre à des sanctions de l'Occident par une cessation de ses ventes de métaux précieux a d'abord suscité une flambée du platine (+ 60 dollars par once lundi). Selon l'expression des négociants, l'or a évolué « en sympathie » avec le métal blanc. Une réaction purement épidermique, tant il est inconcevable pour l'Afrique du Sud de stopper durablement ses exportations d'or. (Elles ont rapporté au pays en 1985 6,94 milliards de dollars.)

Les opérateurs ont aussi trouvé dans la baisse du dollar et de la livre, comme dans le bulletin de santé du président Reagan – pourtant satisfaisant, semble-t-il – d'autres bonnes raisons pour se ruer sur l'or. Le récent accord américano-soviétique sur le blé, qui devrait conduire Moscou à écouler des quantités moindres de métal fin pour régler sa facture céréalière, est de surcroît mis en avant pour justifier cette « fièvre acheteuse ». Le réflexe précède, là encore, la réflexion.

ÉRIC FOTTORINO.

(Lire la suite page 17.)

Nouveau test pour la cohabitation

M. Mitterrand face au redécoupage électoral

La commission de six magistrats chargée de donner un avis sur le projet de redécoupage électoral vient de remettre son rapport (700 pages) au ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua. Le redécoupage – conséquence du rétablissement du scrutin majoritaire, – qui fera l'objet d'une ordonnance, doit être soumis au Conseil d'Etat le 18 août, selon M. Pasqua. L'ordonnance pourrait alors être présentée, le 27 août ou le 3 septembre, au conseil des ministres, puis à la signature de M. Mitterrand.

(Lire l'article de Jean-Marie Colombani page 20.)



Un article d'Edgar Faure sur le rôle du Conseil constitutionnel

Les nouveaux théologiens

Le Conseil constitutionnel vient de franchir une nouvelle étape de sa jurisprudence et d'élargir à nouveau les frontières de sa juridiction.

Dans un précédent parcours, le Conseil s'était accordé le droit de reconnaître de façon seulement conditionnelle la conformité d'une loi à la Constitution. Il s'agissait d'une condition résolutoire liée à l'observance, dans les textes d'application, de règles posées par lui. Dès lors, la qualification d'un texte déterminé doit être considérée comme dubitative et alternative ; elle est subordonnée à des documents extrinsèques et à des événements ultérieurs. Elle peut être *indéfiniment* remise en cause.

Et qui donc sera juge de l'accomplissement, ou du défaut, de la condition ? Reviendra-t-on devant la plus haute juridiction de France pour lui soumettre des décrets, des arrêtés et des circulaires ?

On peut supposer que dans la doctrine du Conseil il appartiendrait aux juridictions (administratives ou judiciaires) saisies d'un litige, de se faire juge de la constitutionnalité d'après les critères définis par avance dans la décision. Mais en vertu de quoi, et sous quelles sanctions, le juge serait-il tenu de conformer sa propre décision à celle d'une cour vis-à-vis de laquelle il n'est ni tenu à obédience, ni exposé à censure ?

Quelle que soit la bizarrerie de la situation ainsi créée, on peut admettre que le Conseil n'a pas outrepassé sa compétence et il m'apparaît que sa décision doit être tenue pour valide. Je ne saurais *manifester la même assurance* en présence du cas le plus récent, et qui concerne la loi *sur la* presse. Ici, il nous apparaît que le Conseil s'élève au-dessus du domaine du droit (fût-il considéré selon l'interprétation la plus largement prétorienne) pour entrer dans la stratosphère de la théologie la plus ambitieuse.

Il s'arroge en effet le pouvoir de modifier le passé – pouvoir que l'Eglise refuse à Dieu lui-même et cela depuis la condamnation de Pierre Damiani. Sans doute, l'hérésiarque revendiquait pour Dieu la possibilité d'abolir un événement ancien alors que le Conseil se propose de *l'enrichir* : mais le fond du problème n'en est *pas changé, il s'agit bien d'une* rétro-compétence.

Le Conseil a décidé que deux textes, une loi de 1984 et une ordonnance de 1944, étaient inabrogeables par le Parlement, ce qui revient à leur octroyer, *ex post facto,* un caractère constitutionnel, dont ni l'un ni l'autre n'est *revêtu.*

EDGAR FAURE.

(Lire la suite page 7.)

Une rétrospective Francis Picabia

Les malheurs d'un révolutionnaire

Danger des rétrospectives : la légende dorée de Picabia, l'ami ***de Marcel Duchamp, l'un des*** **chefs de file de l'avant-garde dadaïste, est mise en pièces au Musée des beaux-arts de Nîmes. Il ne reste que les efforts d'un peintre académique dévoré du désir de révolution.**

Picabia dadaïste, Picabia surréaliste, Picabia révolutionnaire de la peinture : les histoires de l'art sont pleines de ces certitudes simples et pleines encore de ces photographies historiques où le peintre prend la pose aux côtés d'Apollinaire et de Marcel Duchamp. Quelques amitiés bien choisies, celle de Tzara par exemple, quelques inimitiés flatteuses, à commencer par celle de l'ombrageux Breton, et une série de toiles mi-abstraites, mi-burlesques, celle que couronne la « chère Udnie » du MOMA, lui tiennent lieu de biographie. Picabia doit à ces hauts faits de figurer au panthéon des nihilistes et d'y partager le pouvoir suprême avec Satan-Duchamp lui-même.

A cette légende dorée, la rétrospective nîmoise n'entend rien changer. Pis : elle sent l'adulation et l'hagiographie. Elle évite les parallèles qui *pourraient mal finir* et son accrochage s'efforce, sans trop y parvenir, de faire croire à la cohérence de l'œuvre en dépit de ses hésitations et de son éclectisme. N'empêche : les toiles sont là, pas toutes certes, pas toujours les meilleures, mais bien assez nombreuses et explicites pour que la version officielle de l'histoire en devienne obsolète.

Au commencement était non point un révolté, pas davantage un novateur, mais bien un pompier de l'impressionnisme mondain. A vingt ans, soit en 1899 précisément, Picabia n'a d'autre célébrité que celles des Salons Troisième République. Odette de Crécy et ses semblables s'y pâment devant les crépuscules sur le Loing et autres aubes champêtres de cet Elstir poupin et passablement mercantile. Il exploite sans vergogne, sinon sans métier véritable, les procédés les moins adroits de Monet, obtenant de la sorte considération et fortune. Mais de personnalité là-dedans, pas la moindre trace. La faconde supplée à son absence.

Une faconde si abondante que rien, – à moins d'un désastre, n'aurait pu l'interrompre. Et le désastre vint, vers 1908 : Picabia se heurte à l'art moderne – et à l'idée de la modernité. D'un coup, semble-t-il, la révélation de la nullité de sa peinture passée l'éblouit. Son anachronisme l'effraie.

Si fort qu'il se précipite à la poursuite des avant-gardes qu'il n'a *pas vu* passer pendant plus de dix ans. Il court après Gauguin et ses bretonneries, après Lautrec et ses caricatures, après Signac, après Matisse et ses couleurs. Pendant deux ans, trois peut-être, son œuvre n'est qu'emprunts et essais pour devenir enfin totalement moderne.

L'une des vertus de l'exposition de Nîmes tient à la présence de quelques-unes de ces toiles où l'affolement et l'indécision mènent le pinceau. A ce jeu, l'habile Picabia, qui sait plagier et reproduire, aurait pu devenir l'un des disciples les plus tardifs du fauvisme – ou un cubiste de la dernière heure.

Si l'on en juge par la suite, il ne garda de cette expérience que *deux convictions : la* peinture est facile, elle se réduit à des recettes variables et imitables ; étant facile, elle ne mérite pas le respect. Sentences d'impuissant ? Il se peut. Mais sentences au goût du jour vers 1912, quand Picabia se lie définitivement avec l'autre contempteur des beaux-arts, Duchamp, qui, comme lui, ne croit plus ni au progrès ni à rien. Dès lors, la cause de l'art est entendue, la peinture condamnée. L'âge des parodies commence.

PHILIPPE DAGEN.

(Lire la suite page 10.)

Débats

ENSEIGNEMENT

Les vacances sont propices à la réflexion sur l'enseignement. Nicole Fontaine expose un programme d'échanges d'enseignants entre les pays européens. Jean-Pierre Aubin propose la création d'instances nouvelles dans le troisième cycle.

Construire l'Europe universitaire

Des garanties pour les enseignants qui s'expatrient

par NICOLE FONTAINE (*)

L'EUROPE avance. Depuis quelques années, sous l'effet de l'élection au suffrage universel du Parlement européen, une dynamique nouvelle se fait jour qui étend l'application du traité de Rome à des domaines qui, jusqu'à présent, étaient restés peu exploités.

Parmi ces mouvements profonds figure le développement des échanges au sein de la Communauté. Les programmes se multiplient : « Esprit » et « Eurêka », pour les échanges technologiques, « Comett », pour les échanges universités-entreprises, « Erasmus », qui, en trois ans, permettra à cent cinquante mille étudiants d'accomplir une partie de leur formation universitaire hors de leur territoire national (*le Monde* du 3 avril) — « Yes pour l'Europe », qui, de 1987 à 1989, ouvrira à quatre-vingt mille jeunes de seize à vingt-cinq ans, la possibilité d'une expérience structurée d'échanges communautaires.

Les enseignants (ils sont près de cinq millions dans la Communauté et constituent un formidable levier de démultiplication de la conscience de l'identité européenne) risquaient de rester à l'écart de ce grand mouvement d'échanges scolaires et universitaires. Des difficultés qui paraissaient insurmontables pourraient être levées prochainement.

1. Dans la plupart des Etats-membres, nul ne peut exercer dans un établissement public s'il n'a pas obtenu dans cet Etat le titre qui est requis.

Cette première difficulté sera résolue avec l'adoption définitive, par le Conseil européen, de la proposition de directive sur la reconnaissance mutuelle des diplômes professionnels d'enseignement supérieur que le Parlement européen a approuvée à la quasi-unanimité en novembre 1985 (*le Monde* du 19 décembre 1985).

2. Dans la plupart des Etats également, les enseignants ont un statut d'agents publics et souvent de fonctionnaires, qui implique l'obligation de posséder la nationalité de cet Etat. Le traité de Rome a certes institué le principe de libre circulation des personnes et de liberté d'établissement. Mais son article 48-4 précise qu'il ne s'applique pas *« aux emplois dans l'administration publique »*.

Fort heureusement, la Cour de justice européenne semble donner à cette exception du traité une portée restrictive : l'article 48-4 ne place en dehors du champ d'application de la libre circulation des personnes *« que les emplois qui comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique, et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres collectivités publiques »*.

Or on ne peut soutenir valablement que l'enseignement soit directement un acte de puissance publique, s'agissant même de la délivrance des diplômes, puisque, dans tous les Etats, il ne manque pas d'exemples où ce n'est pas directement l'Etat qui assure cette dernière fonction.

La Commission de Bruxelles devra donc clarifier les choses le plus rapidement possible : l'exception visée à l'article 48-4 ne saurait s'appliquer aux enseignants, lors même qu'ils ont le statut de fonctionnaires.

Promouvoir la mobilité

De la même façon et en conséquence, la condition de la nationalité exigée dans presque tous les Etats pour pouvoir y enseigner (à l'exception de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et de la Belgique) devra être supprimée.

3. La troisième difficulté qui s'oppose à la mobilité des enseignants au sein de la Communauté résulte de l'imprécision actuelle des conditions de droit au retour. Une politique communautaire dynamique de mobilité des enseignants ne doit pas seulement viser les personnes qui souhaitent s'établir définitivement dans un autre Etat que celui dont ils sont les citoyens. Elle doit également favoriser les échanges de durée limitée, concernant un grand nombre d'enseignants et suscitant un « mouvement brownien » de communication linguistique et pédagogique, de connaissance mutuelle, d'amorce de contacts durables.

Dès lors, les efforts visant à promouvoir la mobilité des enseignants par la reconnaissance de leurs qualifications doivent s'accompagner d'un certain nombre de dispositions d'ordre social.

— *Le congé d'enseignement communautaire :*

Les conditions de retour dans l'Etat d'origine doivent être clarifiées dans tous les Etats membres, par l'institution généralisée du principe d'un *« congé d'enseignement communautaire »* comportant le droit à retrouver un emploi équivalent.

— *La prise en compte dans l'ancienneté du service d'enseignement assuré dans un autre Etat-membre.*

Lorsqu'un enseignant s'expatrie, même de sa propre initiative, pour effectuer, au titre de la coopération culturelle par exemple, un service d'enseignement dans un Etat extérieur à ceux de la Communauté, ce service est souvent pris en compte pour son ancienneté, et n'interrompt donc pas le déroulement normal de sa carrière. Il importe qu'il en soit de même s'agissant de la mobilité communautaire.

— *Les droits aux pensions de retraite :*

Il serait illusoire de penser que les eneignants accepteront de quitter leur pays d'origine pour un service d'enseignement dans un autre Etat communautaire, pendant une ou plusieurs années, sans être assurés que leurs droits aux pensions de retraite prendront en compte, le moment venu, le service accompli hors de leurs frontières nationales. Cette préoccupation doit également être prise en considération si l'on veut encourager la mobilité des enseignants.

Il est essentiel que, sur le plan communautaire, le principe de ces dispositions sociales soit reconnu. Leur mise en œuvre exigera d'éviter toute discrimination entre les enseignants, quel que soit leur pays d'origine ou le secteur, public ou privé, dans lequel ils exercent leur mission.

Ces propositions ont reçu un accueil très favorable du Parlement européen. Le rapport pour avis que j'ai eu l'honneur de présenter à la Commission juridique des droits des citoyens a été adopté à l'unanimité de ses membres, tous groupes politiques confondus. Ainsi, au sein des instances communautaires de la Commission et du Parlement, le consensus est profond. C'est maintenant à l'opinion publique de prendre le relais et de faire comprendre aux gouvernements que l'Europe universitaire ne saurait se faire sans les enseignants.

(*) Député au Parlement européen.

Pour des collèges de troisième cycle

Offrir une formation complémentaire par la recherche

par JEAN-PIERRE AUBIN (*)

LA prolongation de la durée des études fait de plus en plus jouer aux formations de troisième cycle le rôle que jouaient, il y a cinquante ans, les universités. Il est temps d'en prendre acte pour mieux adapter les structures aux réalités.

Il s'agit de compléter l'éducation offerte dans les premier et second cycles des universités et des grandes écoles par une formation complémentaire par la recherche, tenant compte non seulement des exigences endogènes nécessaires au développement de la recherche, mais aussi des besoins identifiés par les industries et le commerce. Il faut garantir une souplesse institutionnelle permettant à ces structures d'évoluer rapidement, en minimisant les temps de réponse aux nouvelles découvertes.

On peut songer pour cela à confier ces formations de troisième cycle à des collèges d'enseignement et de recherche (CER), filiales communes à des universités, des organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRIA...) et des entreprises de diverses natures impliquées dans les disciplines concernées.

De tels établissements ne géreront pas la carrière des enseignants, chercheurs et ingénieurs collaborant à ses activités : employés dans diverses institutions, certains seront détachés dans ces collèges, à plein ou à mi-temps, pour des durées limitées ; d'autres recevront des honoraires pour assurer pendant trois ans un cours... Cette condition est nécessaire pour garantir une réelle mobilité scientifique.

Les universités, la recherche, les industries

Les conseils d'administration représentant les institutions finançant les CER fixeront la politique générale de l'établissement, qui tiendra ainsi naturellement compte des exigences différentes des chercheurs et des utilisateurs.

C'est aux conseils scientifiques des CER d'établir les programmes d'enseignement et de recherche, de faire des appels d'offres, d'examiner les propositions soumises, et aux directions de passer des contrats d'une durée limitée et fixée à l'avance.

La participation de chercheurs et d'ingénieurs au sein d'un ou plusieurs CER permettra d'ébaucher une réelle collaboration entre les universités, les organismes de recherche et les industries. Les réseaux d'échanges d'informations nécessaires à la genèse mystérieuse des découvertes scientifiques et technologiques seront par ce biais multipliés.

Les scientifiques étrangers invités par les CER entreront ainsi en contact avec un nombre plus élevé de leurs collègues travaillant en France, rentabilisant ainsi une politique de *« brain-drain »* en notre faveur que les CER se devront de mettre en œuvre.

S'adressant à la fois aux étudiants titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme d'ingénieur, on peut ainsi rapprocher deux systèmes d'éducation trop longtemps perçus comme antagonistes.

(*) Professeur de mathématiques à l'université Paris-Dauphine.

« RENCONTRES AVEC LE MAROC », de Claude Ariam

Méchouarologie

LE titre est banal, la jaquette aussi, mais le contenu ne l'est pas. Et sans doute aussi l'auteur, qui refuse que son éditeur révèle même son sexe... On imagine que « Claude Ariam » vit au Maroc, et son ouvrage en effet ne prend pas de pincettes pour transcrire ce qu'il a saisi de ce pays. S'il a *« le Maroc au cœur »*, l'auteur ne prise ni le style ni l'esprit prévalant à Rabat.

L'intérêt n'est pas là. A chacun ses préférences ! Ariam, qui sait son royaume chérifien sur le bout des doigts, connaît probablement moins les Etats comparables d'Afrique ou du Levant, sinon il satinerait l'acier de ses critiques. Ce que nous apprécions dans son travail, c'est l'abondante gerbe de *« choses vues »* au sens hugolien qu'il nous offre, tranchant sur les clichés qui fusent en général dès qu'il est question de cette nation amie, presque familière et pourtant si souvent indéchiffrable dans sa diplomatie, sa culture, voire son économie.

On passera vite sur les premières pages, vue cavalière classique du paysage marocain, mais on en retiendra ce conseil : si vous visitez le Maroc, commencez par sa préface, Tanger. Et non par le milieu ou la conclusion. Cette contrée a un sens. Elle n'est pas une simple annexe du Club Med. Le Maroc, c'est tout à la fois le Tibet et l'Arabie, plus de vastes spécificités.

Hassan II tient tout autant du dalaï-lama et de la reine d'Angleterre que du chah de Perse *ante* Pahlavi, sans négliger le sang mohamédien qui fait de son ombre celle d'Allah sur terre. Et en même temps le Maroc est l'un des Etats les plus modernes du tiers-monde, l'un des plus raisonnables aussi avec son agriculture jamais sacrifiée aux grandeurs industrielles.

Et c'est également une terre où on peut être communiste et en liberté, mais où le Palais a ses « masques de fer », tel ce sujet juif antisioniste, l'ingénieur sexagénaire Abraham Serfaty, au trou depuis douze ans pour *« républicanisme »* et dont tout le monde, d'Edgar Faure jusqu'à, dit-on, Shimon Pérès en passant par Danielle Mitterrand, a demandé en vain une grâce, qui pourtant serait tout bénéfice pour la dynastie alaouite. *Rencontres avec le Maroc* rend moins incompréhensible ce psychodrame et bien d'autres parfois dignes de Shakespeare.

A la Goya

Sur le roi, sa personnalité privée et politique, le livre fourmille de petits faits inédits éclairant à la Goya un quart de siècle de règne plein comme un œuf. Les alliances matrimoniales berbères d'Hassan II, les dessous de la tuerie de Skhirrat en 1971, le « suicide » *« de deux balles dans le dos »* du général Oufkir en 1972. Tout est passé au crible. La méchouarologie (1) est une science qui, comme les autres, a ses experts.

Ariam n'a pas scruté que la vie de cour et de gouvernement. La partie la plus riche de son travail est sans doute la tranche de vie populaire qu'il nous débite, patiente observation sur le terrain de ce qui est bien plus secret que le méchouar : la *vraie* misère. Mais les petites servantes de sept ans, Cosette maghrébines, ne sont pas, sur la rive sud de la Méditerranée, l'« apanage » du seul Maroc.

Il n'aurait pas été inutile de le signaler. Comme, à un autre niveau, cela n'aurait pas nui à ce captivant récit de souligner que Rabat est présentement l'une des rares capitales arabes où le pouvoir d'une part semble contrôler les fondamentalistes, d'autre part paraît rechercher un autre moyen que la logomachie pour régler la moderne Question d'Orient.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ

(1) Le méchouar est le site du palais royal de Rabat.

★ Ed. La Découverte, 202 p., 80 F.

COURRIER DES LECTEURS

Ridicule...

Depuis la suppression de la peine de mort, le ridicule ne tue plus. Dommage, car on en abuse...

Je lis dans *le Monde* du 11 juillet la mésaventure de cette société étrangère (de par son nom), condamnée à 3 400 francs d'amende et de dommages et intérêts, sans compter les dépens et les frais de publicité, pour avoir eu l'audace et le malheur de demander *« un ingénieur support software »* et *« un ingénieur support hardware »*.

Cela coûte moins cher de dépasser les vitesses autorisées sur les routes. Et tant pis pour notre balance commerciale si des étrangers renoncent à s'installer en France, pour ne pas risquer pareille mésaventure !

On peut d'ailleurs se demander en quoi nous, « usagers de la langue française », vous ou moi, avons été lésés. Si un lecteur s'est trouvé empêché par l'emploi de l'anglais de comprendre l'annonce, c'est manifestement que l'usage des ordinateurs lui était totalement étranger. Il n'y a donc pas préjudice pour le Français moyen, ni donc motif à dommages et intérêts.

Dans un hebdomadaire, cette semaine, je relève les mots *networks* et *wishbone* ainsi qu'une annonce en faveur de la *world money*. Il devrait être poursuivi !

Je ne désespère pas de lire des condamnations des diverses ligues et des médias pour employer des mots aussi subversifs que : golf, football, rugby et même tennis, avec ses tie-breaks. L'argent rentrerait vite et souvent !

Enfin, puisqu'on y est, pourquoi ne fait-on pas la chasse aux mots d'origine romaine ? Le latin, bien avant l'anglais, a contaminé notre langue vernaculaire, au grand dam de notre Vercingétorix, de ses enfants ou de nerveux.

J. DE BOUSQUET
(Condé-sur-Noireau).

Cambriolage légal

Quelle chance d'avoir pris cette année mes vacances en juillet ! Je me demande quel chantier j'aurais retrouvé si j'étais rentrée en septembre... Jugez-en. Voici la lettre non timbrée que j'ai reçue dans ma boîte aux lettres le 1er août comme une vulgaire pub :

« MM. Je vous rappelle que vous êtes redevable au titre de la redevance de l'audiovisuel, y compris majorations de retard, frais de lettre recommandée et frais de poursuites, etc. 171 francs. Je vous invite à régler cette somme dans le délai de huit jours. A défaut et passé ce délai, il sera procédé à une saisie de votre mobilier sans autre avis. Cette saisie sera effectuée même en votre absence, avec ouverture des portes s'il y a lieu en application de l'article 587 du code de procédure civile. Dans ce cas, les frais d'intervention du commissaire de police et du serrurier seront à votre charge. » Signé : J... P..., huissier de justice.

J'espère qu'il n'est pas utile de vous préciser que j'ai réglé cette redevance 1985 intégralement depuis le 23 juin 1985 (télévision + magnétoscope). Le retard par rapport à l'échéance normale du 31 mars était dû au fait que le service de la redevance avait simplement oublié de me compter mon magnétoscope (acquis en 1984) et m'avait ainsi accordé l'an dernier dans sa facture corrigée un délai jusqu'au 31 août.

SIMONE NÉEL
(Paris).

Nous, privatisés...

Les commentaires à propos des privatisations me paraissent laisser de côté un point important.

Dans les deux manœuvres contraires nationalisations-privatisations (qui reviennent à un changement de pouvoir), les deux décisions font fi de l'opinion des principaux intéressés des entreprises concernées. Le personnel n'a pas été consulté, ni les clients, ni les fournisseurs ou les banquiers des entreprises. Ils les voient changer de propriétaire et de patron, ce qui a des conséquences multiples et considérables pour eux, sans qu'ils puissent faire valoir leur avis d'experts autorisés sur ce qu'ils estiment être bon pour l'efficacité de l'entreprise.

Dans les deux cas, il est vrai, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Pour les électeurs non plus qui ont voté successivement pour des partis à programme contraire, ni encore moins pour les politiques et les fonctionnaires qui les mettent en œuvre...

Il ne faut surtout pas croire que, pour eux, contrôler une entreprise exige de se préoccuper de ses partenaires qui lui apportent intelligence et sueur ! Le capitalisme d'Etat ressemble comme un frère au capitalisme privé. L'entreprise change de propriétaire comme un régiment de Louis XIV autrefois, ou une auto aujourd'hui. Rien de nouveau sous nos « Roi-Soleil », hélas, si ce n'est qu'on parle très fort de participation !...

BERNARD SAUVAIRE
(Boulogne).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 455 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

هكذا من الأصل

Les nouveaux affrontements au Liban

Un test pour les Israéliens dans la Bekaa : les missiles syriens ne sont pas intervenus

Cinq personnes ont été tuées et sept autres blessées lundi, lors du raid israélien contre deux positions des dissidents du Fath, à l'ouest de Baalbek, dans la plaine de la Bekaa, sous *contrôle* syrien. Parmi les morts se trouvent deux Syriens, une femme et son époux, qui travaillaient dans les champs. Leurs deux enfants en bas âge ont été blessés.

JERUSALEM

de notre correspondant

L'aviation israélienne a effectué, lundi 11 août, un nouveau raid dans la plaine libanaise de la Bekaa, contre des installations de l'organisation dissidente du Fath d'Abou Moussa, à une vingtaine de kilomètres de Baalbek. Il s'agit de la deuxième opération de l'armée de l'air en vingt-quatre heures et de la septième depuis le début de l'année.

Il serait cependant erroné de présenter ce bombardement dans la Bekaa comme un raid de routine, Depuis dix mois, en effet, l'aviation israélienne s'était bien gardée d'opérer dans ce secteur qui est le théâtre d'un des principaux foyers de tension avec la Syrie. En octobre dernier, après un combat aérien au cours duquel deux Mig syriens avaient été abattus, Damas avait installé dans la Bekaa libanaise des missiles Sam-6 et Sam-8. Quelques semaines plus *tard*, ces *batteries* avaient été redéployées le long de la *frontière libano-syrienne. Cependant*, ces missiles *« couvraient »* toujours la Bekaa libanaise qui était ainsi devenue une sorte de zone interdite pour Israël. Et, en effet, les vols de reconnaissance et de bombardement de l'aviation israélienne avaient cessé depuis dans ce secteur.

A cet égard, le bombardement de lundi contre les bases de l'organisation d'Abou Moussa constitue une *« première »* qui sert pour Israël de test concluant : les batteries syriennes de SAM-6 et de SAM-8 ne sont pas entrées en action et la crise des missiles n'a donc pas éclaté.

Dans une récente interview, le commandant de l'armée de l'air, le général Amos Lapidot, avait d'ailleurs annoncé que *« lorsque cela sera nécessaire, nous reprendrons nos vols au-dessus de la Bekaa, nous avons trouvé des solutions. »* Les porte-parole militaires israéliens ne donnent bien sûr aucune indication sur les *« solutions »* technologiques qui ont pu être mises au point pour neutraliser les missiles syriens. *Ils se bornent à répéter que les raids* de l'aviation ne constituent pas des opérations de représailles mais qu'ils s'inscrivent dans le cadre *« d'une politique préventive qui consiste à attaquer à tout moment les organisation terroristes au Liban ».*

La zone de sécurité

On souligne par ailleurs que l'organisation d'Abou Moussa, dont les bases ont été bombardées lundi, est considérée comme responsable de deux attentats en avril dernier *contre des touristes à Jérusalem*, ainsi que de l'attentat avorté contre un avion d'El Al, à l'aéroport de Madrid.

Quant au raid de dimanche contre des bases du Fath et d'Abou Moussa situées dans les camps palestiniens de la région de Saïda, c'est dans un autre contexte qu'il doit être placé : celui de la sauvegarde de la zone de sécurité qui protège la frontière nord d'Israël depuis le retrait de Tsahal en juin *1985*. On s'inquiète, en effet, en Israël, du retour en force des organisations palestiniennes à Saïda.

On considère qu'une reconstitution d'une force importante du Fath dans ce secteur risque de remettre en question la sorte d'hégémonie de l'organisation chiite Amal au sud du Liban – hégémonie qui garantit un précaire *« modus vivendi »*. Le ministre israélien de la défense, M. Rabin, ne cesse en tout cas d'affirmer que la zone de sécurité composée *essentiellement de* troupes de l'ALS (armée du Liban sud), *soutenue par une présence de* l'armée israélienne, a fait largement ses preuves depuis plus d'un an, en empêchant la plupart des infiltrations et des tirs sur la Galilée. Les incidents dans cette zone de sécurité se poursuivent néanmoins au rythme d'environ soixante par mois.

Quant aux tirs d'artillerie sur les localités de Haute-Galilée, ils n'ont *pas complètement cessé*. Ces dernières quarante-huit heures, des roquettes de katioucha sont d'ailleurs tombées à deux reprises sans faire de victimes. Les raids de l'aviation n'ont rien à voir, affirme-t-on, avec ces tirs de roquettes. Il n'empêche que s'il est prématuré de parler *« d'escalade »*, la tension a malgré tout monté d'un cran dans le secteur.

(Intérim.)

● **Assassinat d'un officier chrétien de l'armée libanaise dans la Bekaa.** – Un officier chrétien, le colonel Michel Ziadé, commandant en chef adjoint de la première brigade de l'armée libanaise, a été tué par balles lundi 11 août dans la plaine de la Bekaa sous contrôle syrien. Il s'agit du quatrième assassinat d'un officier supérieur chrétien de cette brigade, formée de militaires chrétiens et musulmans, depuis le 2 juin 1985. Trois de ses bataillons sont déployés dans la Bekaa ouest depuis *le retrait des forces israéliennes en* avril 1985. – *(AFP).*

La tension ne cesse de croître dans le secteur chrétien de Beyrouth

Beyrouth (*AFP*). – Une vive tension régnait, lundi soir 11 août, dans le secteur est de Beyrouth, autour de la colline d'Achrafieh, où les forces loyalistes et hostiles au chef du comité exécutif de la milice chrétienne des Forces libanaises (FL), M. Samir Geagea, *étaient sur* le pied de guerre.

Le *parti dominant* chrétien Kataëb (phalanges) avait réussi dimanche soir à imposer un arrêt des combats, qui avaient fait au moins six morts et vingt-six blessés, mais les échanges d'accusation implicites lundi entre les chefs de *file* des deux clans fit remonter la tension.

Sur son lit d'hôpital, gardé par des miliciens Kataëb, M. Fouad Abou Nader, *ancien chef des FL* et neveu du président Amine Gemayel blessé aux deux jambes et à l'épaule dans une embuscade qui lui a été tendue à l'aube lundi, accuse la direction actuelle des FL de s'être *« démarquée de la population chrétienne »*. Il affirme qu'une *« mutation »* est nécessaire au sein de cette milice et prône le *« renforcement de la coordination entre Kataëb et FL »*. M. Abou Nader, la *trentaine*, élu membre du bureau politique Kataëb après avoir été évincé en mars 1985 des FL, se présente comme un homme de dialogue.

Il estime que le *« courant rigide et radical des FL doit céder la place au courant modéré »* et faire une ouverture en direction de la Syrie. Se disant prêt à négocier avec Damas, il déclare que M. Elie Hobeika, chef des FL évincé en janvier et réfugié depuis dans les régions sous contrôle syrien, est *« tout de même issu de la résistance libanaise et pourrait retrouver sa place au sein de cette résistance »*.

En contrebas, à l'entrée nord de la capitale, les hommes de M. Geagea sont maîtres du terrain et contrôlent la voie littorale qui relie la colline d'Achrafieh au cœur du pays chrétien. Disciplinés, en tenue militaire, munis de fusils d'assaut et de lance-roquettes, ils sont postés à pied et dans des jeeps et le long de la route, bouclant les accès du quartier chrétien. Un milicien de vingt ans bardé d'un gilet pare-balles noir et de cartouchières, affirme qu'il a ordre de défendre sa position mais de ne pas avancer. *« Notre commandement veut éviter un bain de sang et donner ses chances à la négociation »*, affirme-t-il.

Au conseil militaire, quartier général des FL dans le secteur de la Quarantaine, M. Geagea sort détendu d'une réunion de son comité exécutif. *« Tout sera réglé dans les quarante-huit heures »*, affirme-t-il.

Il n'exclut cependant pas le recours à la force : *« Nous n'hésiterons pas à trancher s'il le faut, mais nous espérons ne pas avoir recours à la solution militaire »*, ajoute-t-il. Le dirigeant des FL accuse des parties extérieures d'exploiter ces incidents fomentés, selon lui. par des *« forces étrangères »* à la milice chrétienne.

Autre son de cloche dans le quartier de Karm-Zeitoun, fief du chef des *« mutins »*, M. Maroun Machaalani : M. Geagea y est accusé de partialité envers ses partisans originaires du Liban du nord. *Le* ressentiment est tel que certains, affirmant avoir été poussés à bout par les perquisitions menées par les hommes de celui-ci se déclarent prêts à accueillir les partisans de M. Hobeika.

Au siège du parti Kataëb, c'est la course contre la montre pour empêcher l'explosion. Une salle d'opérations mixte, FL-Kataëb, est constituée. Mais, dehors, les mutins veillent, le doigt sur la détente, interdisant toujours aux *« loyalistes »* l'accès d'Achrafieh.

Le sort des otages

Les Brigades internationales anti-impérialistes adressent un nouvel avertissement

Beyrouth *(AFP, AP.)* – Un groupe clandestin, les Brigades *internationales anti-impérialistes* ont revendiqué, lundi 11 août, deux attentats commis dimanche contre deux banques libano-françaises à Dora (nord-est de Beyrouth). A cette occasion, les auteurs de ces attentats ont formulé des exigences qui sont identiques à celles du Comité de soutien aux prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient (CSPPA), qui ont revendiqué *cinq attentats au début de* l'année en France.

Tout comme le CSPPA, les Brigades internationales anti-impérialistes demandent en effet au gouvernement français, sous peine de poursuivre les attentats, la libération de trois terroristes détenus en France : Varoujan Garbidjian, chef du commando de l'Armée secrète arménienne pour la libération de *l'Arménie (ASALA), auteur* de l'attentat à l'aéroport d'Orly en juillet 1983 (huit morts et cinquante-quatre blessés), condamné à la réclusion criminelle à perpétuité ; Georges Ibrahim Abdallah, chef présumé en Europe de l'Ouest des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), arrêté à l'automne *1984* à Lyon et condamné à quatre ans de prison ; et Anis Naccache, *chef* du commando qui a tenté d'assassiner, en juillet 1980, à Paris, Chapour Bakhtiar, dernier premier ministre du chah d'Iran. Anis Naccache purge une peine de réclusion criminelle à perpétuité.

Les Brigades internationales anti-impérialistes, dans leur texte lu à une agence de presse étrangère à Beyrouth, réclament par ailleurs au gouvernement italien la libération de *« Joséphine Abdo Sarkis et de ses camarades »*. Joséphine Abdo Sarkis et Abdallah Mansouri, militants présumés des FARL, ont été condamnés en juin 1985, par un tribunal de Trieste, respectivement à quinze et seize ans de prison. Le 7 avril, le CSPPA avait menacé le gouvernement italien de commettre des attentats en Italie si ces deux militants terroristes n'étaient pas libérés.

Les cinq attentats commis par le CSPPA – quatre à Paris et un cinquième dans un TGV à Brunoy (Essonne) – avaient tué deux personnes et blessé une soixantaine d'autres, dont une vingtaine grièvement. Ces cinq attentats avaient visé la galerie Claridge aux Champs-Elysées le 3 *février*, la librairie Gibert-Jeune le 4 février, la FNAC-Sports *aux Halles le 5 février*, le TGV Paris-Lyon à Brunoy le 17 mars, et la galerie Point-Show aux Champs-Elysées le 20 mars.

Nouvel épisode de la « guerre des villes »

L'Iran annonce avoir tiré un missile sol-sol contre une raffinerie à Bagdad

La « guerre des villes », qui avait fait l'an dernier des centaines de victimes dans les principales agglomérations de l'Irak et de l'Iran, semble reprendre. Mardi 12 *août, dans* la nuit, une puissante explosion a été entendue à Bagdad. L'Iran a aussitôt annoncé qu'un missile sol-sol avait touché, au cours de la nuit de lundi à mardi, la raffinerie de pétrole irakienne Al Dowra, dans la capitale.

Selon un communiqué des Gardiens de la révolution, l'attaque iranienne a eu lieu *« en riposte aux raids aériens de l'ennemi contre les zones industrielles, ouvrières et résidentielles de l'Iran »*. La radio de Téhéran a ajouté que l'attaque avait été conduite par l'unité de missiles de la force aérienne du corps des Gardiens de la révolution et a indiqué que, en cas de poursuite des *« agressions du régime irakien contre les zones industrielles, résidentielles de l'Iran »*. Téhéran était *« prêt à riposter fermement »* en attaquant les installations économiques, militaires et industrielles de l'Irak.

Lundi en début de soirée, un porte-parole iranien avait demandé une nouvelle fois à la population irakienne d'évacuer les zones proches d'*« installations industrielles, militaires ou économiques »* de toutes les villes d'Irak, en prévision de nouveaux bombardements de représailles. Dans la *matinée*, l'aviation irakienne avait repris ses raids contre des objectifs économiques en profondeur du territoire iranien, en bombardant notamment la raffinerie d'Ispahan, située à environ 470 kilomètres de la frontière. *Evoquant* ce raid, un responsable iranien de l'état-major d'informations sur la guerre affirmait qu'*« à partir de maintenant, la République islamique va répondre aux agressions répétées de l'Irak dans un langage compréhensible pour les baasistes de Bagdad »*.

Dimanche, le journal *République islamique* avait demandé dans un éditorial *la reprise des attaques* à l'aide de missiles sol-sol contre l'Irak pour mettre fin aux bombardements qui se sont intensifiés de part et d'autre ces dernières semaines.

Ce que l'on a appelé la « guerre des villes » irano-irakienne s'est déroulée par intermittence au cours du premier semestre de 1985. *Durant* cette période, des *centaines* d'appareils irakiens ont bombardé Téhéran et d'autres cités iraniennes, faisant de nombreuses victimes au sein de la population civile. Les Iraniens ont riposté en envoyant sur Bagdad un *total* de douze missiles sol-sol. Les *attaques* avaient cependant cessé à la mi-1985, en vertu d'un accord *réalisé* sous l'égide des Nations unies.

Amnesty fait état de l'exécution sommaire de vingt et une personnes en Irak

Amnesty International a indiqué lundi *11* août avoir interrogé sans résultat le gouvernement irakien, en vue d'obtenir des éclaircissements sur des informations non confirmées faisant état de l'exécution sommaire de vingt et une personnes en Irak.

L'organisation internationale de défense des droits de l'homme, basée à Londres, a précisé que – selon les informations qui lui sont parvenues – quinze lycéens et étudiants de Salah Al-Din (province d'Arbil, nord du pays) auraient été arrêtés et exécutés en public, entre *le 27 mars et le 3 avril.*

Les victimes auraient été interpellées, dans le cadre d'un vaste coup de filet ordonné après une tentative d'assassinat contre le gouverneur de la région d'Arbil, par un groupe antigouvernemental kurde. En *représailles, plusieurs maisons* auraient par ailleurs été détruites à l'aide de bulldozers.

Les six autres exécutions auraient également eu lieu en public, à une date indéterminée, sur une place située devant la prison centrale de Suleimaniyé (Nord). Selon Amnesty, les six suppliciés, tous âgés *de moins de dix-huit* ans, étaient soupçonnés de sympathie envers l'UPK d'opposition (Union patriotique du Kurdistan). Détenus pendant plusieurs jours, ils n'avaient été ni inculpés, ni traduits en justice.

– *(AFP, AP., Reuter.)*

Francophonie

Paris semble vouloir maintenir un minimum de coopération linguistique avec le Liban

Peut-être pour faire oublier ses projets de repli culturel (*le Monde* daté 1er-2 juin), d'ailleurs rengangés pour le moment, le Quai d'Orsay *vient d'inviter une trentaine* d'universitaires et pédagogues libanais *« de toutes les régions du pays »* à participer à un colloque sur l'enseignement du français et en français au Liban. Cette manifestation franco-libanaise, qui aura lieu à Sèvres (région parisienne), est prévue pour la rentrée et se déroulera sur le modèle du colloque pédagogique franco-américain tenu, également à Sèvres, en avril. Elle a pour but de *« dégager de nouveaux schémas de coopération pour l'enseignement francophone au Liban »*.

La direction générale des relations culturelles du ministère des affaires étrangères fait également valoir que le nombre total de bourses de courte ou longue durées ou de stages, accordées à des Libanais, en 1986, a été de deux cent cinquante contre cent soixante-trois en *1985. De même, si* le nombre de coopérants français attendus à Beyrouth-Ouest (secteur musulman) en septembre ne sera que d'une dizaine, contre dix-huit en 1985, des *« stages de recyclage et l'envoi de matériel compenseront ces départs volontaires, dus uniquement à des raisons provisoires de sécurité »*.

En revanche, à Beyrouth-Est (secteur chrétien) et dans le reste du pays, *« il ne devrait pas y avoir de nouveaux « dégraissages » en 1986-1987 »*, affirme-t-on au Quai, ce qui signifie le maintien d'une quarantaine de *« coopérants culturels et linguistiques »*, auxquels il convient d'ajouter une autre quarantaine de Français recrutés localement et, surtout, trois cent quatre-vingts recrutés locaux non français, en grande majorité libanais. Sur les quatre centres culturels français demeurés ouverts, deux (Tripoli et Saïda) fonctionnent aujourd'hui sans personnel français tandis que celui-ci reste présent à Jounieh et Zahlé (deux villes chrétiennes).

Il reste que cette coopération s'accompagne d'une diminution relative des crédits culturels français, le Liban, traditionnellement premier poste budgétaire français au Proche-Orient, passant désormais, avec 50 millions de francs de *« crédits culturel et linguistique »* en 1986, derrière l'Egypte (60 millions de francs). A titre de comparaison, la Tunisie reçoit cette année plus de 90 millions de francs de *« concours culturels et linguistiques »*.

Actuellement 80 % des huit cent mille enfants libanais scolarisés bénéficient d'un enseignement franco-arabe (dont 57 % dans des établissements privés majoritairement chrétiens mais *accueillant* de nombreux musulmans), les établissements *à programme français* (trois à Beyrouth-Ouest, un à Beyrouth-Est et un à Tripoli) recevant cette année, environ mille élèves.

Le rôle de la diaspora

Il semble que le « manifeste » adressé il y a quelques mois à Paris par les parents d'élèves libanais du lycée d'Achrafieh (secteur chrétien), véritable plaidoyer en faveur d' *« une éducation francophone, option faisant partie intégrante de l'identité libanaise »*, n'ait pas laissé indifférent l'entourage de M. Chirac. De même que la place privilégiée du français dans trois universités libanaises (sur cinq) regroupant quelque trente-sept mille étudiants, dont beaucoup jouent ensuite un rôle en faveur de la francophonie *dans* les pays arabes ou à travers la diaspora libanaise.

Désireux de mettre ces facteurs en exergue, lors du second sommet des quarante nations utilisant le français, prévu l'an prochain à Québec, un groupe d'intellectuels libanais encouragés par certains dirigeants de leur pays, dont le président Gemayel, sont en train de préparer une sorte de Livre blanc sur les réalisations libanaises menées à bien depuis deux cent cinquante ans au profit de la francophonie. Pour eux, comme pour les parents d'élèves du lycée d'Achrafieh, *« ce n'est pas seulement un choix linguistique mais un choix culturel en harmonie avec l'arabité libanaise »*. Ils espèrent convaincre Paris que *« l'apport d'enseignants français est indispensable au Liban, car ils y diffusent rénovation et ouverture scientifiques et également l'exemple d'une éducation laïque dans un pays ravagé par les luttes confessionnelles. »*

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.



Afrique

AFRIQUE DU SUD : le congrès du Parti national

M. Botha veut resserrer les rangs de la « tribu blanche »

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Il y a un an, le 15 août, lors du congrès du Parti national de la province du Natal, le chef de l'Etat, M. Pieter Botha, prononçait, à Durban, un discours resté dans l'histoire sous le nom de « discours du rubicon ». Une allocution qui avait suscité dans les jours précédents une vague d'espoirs, et qui ne fut qu'une diatribe contre le monde extérieur. Les réformes attendues n'étaient pas au rendez-vous.

Mardi 12 et mercredi 13 août, le Parti national se réunit de nouveau à Durban. Cette fois, il s'agit d'un congrès fédéral. Un événement exceptionnel dans l'histoire de cette formation politique au pouvoir depuis 1948, puisque c'est seulement la troisième fois qu'il a lieu. En général, il est l'occasion d'arrêter des mesures importantes. La première fois, il y avait été décidé la création de la république, instaurée en 1961. Le deuxième congrès avait donné le feu vert pour la réforme de la Constitution, adoptée par référendum en novembre 1983, en instituant la représentation parlementaire des communautés indiennes et métisses.

Guère d'enthousiasme

De quoi accouchera le congrès fédéral de 1986 ? D'aucun changement fondamental pour le pays si l'on en croit les indiscrétions qui filtrent. Contrairement à l'année précédente, tout est fait pour réduire les supputations à leur niveau minimal. Il devrait plutôt s'agir d'un *« congrès d'introspection »* pour reprendre l'expression d'un journaliste local. Après deux années de troubles, les nationalistes vont tenter de faire le point et de dresser un bilan de la situation du pays au moment où la menace de sanctions se profile de plus en plus nettement à l'horizon. Dans un communiqué, les instances dirigeantes ont clairement fait savoir que *« toute idée selon laquelle le congrès va tracer les grandes lignes d'une réforme constitutionnelle est déplacée et injustifiée... Le congrès a été convoqué dans un but de consolidation, pour recueillir l'approbation des réformes déjà effectuées et en mettre en chantier de nouvelles... »* Lesquelles ?

La première, celle qui est placée en tête des préoccupations des nationalistes, est la mise sur pied du Conseil national, annoncé par le président de la République lors de l'ouverture du Parlement le 31 janvier. Cet organisme consultatif, présidé par M. Botha lui-même, devrait avoir pour but de rechercher de quelle manière les Noirs pourraient être associés à l'exercice du pouvoir. Un projet de loi a été rédigé. Des observations pouvaient être soumises sur son contenu jusqu'à la date du 30 juin.

Mais cette date limite a été repoussée, selon le gouvernement, en raison du nombre important de réponses obtenues. Ce retard ne permettra pas, vraisemblablement, de rédiger le texte définitif suffisamment tôt pour qu'il soit présenté au Parlement lors de la session extraordinaire qui débute le 18 août.

Le projet initial ne suscite guère d'enthousiasme parmi les leaders modérés de la communauté noire, *« les gens raisonnables »*, dont parle le chef de l'Etat et dont il voudrait s'assurer le concours. A commencer par le plus important d'entre eux, le chef zoulou Mangosuthu Gatsha Buthelezi, qui demande que Nelson Mandela soit auparavant libéré et, ensuite, que la composition et le rôle du Conseil national soient revus.

Tel qu'il se profile actuellement, le Conseil national n'a guère de chances de susciter l'adhésion des dirigeants authentiques de la communauté noire. Même les chefs des homelands autonomes ont, pour la plupart, exprimé des réserves, estimant qu'ils perdraient toute crédibilité en associant leur nom à cette institution dont les participants devront recevoir l'approbation de M. Botha. Il est douteux qu'elle ait plus de succès que le projet précédent, le Forum national, dont l'idée avait été lancée en janvier 1985 par le président de la République et qui n'a jamais vu le jour.

Des réformes limitées

C'est pourtant la pièce maîtresse du programme de réforme du Parti national et le seul moyen qui, pour l'instant, a été trouvé afin de rechercher une formule d'association des Noirs au pouvoir dans l'avenir. Le Conseil national est le seul instrument du dialogue prôné par le pouvoir.

Autant dire que, s'il ne se concrétise pas et s'il n'est pas soutenu par les dirigeants noirs, les responsables du Parti national devront élaborer une stratégie de rechange, ne serait-ce que pour prouver que leur volonté de partager le pouvoir, sans cesse réaffirmée, n'est pas de la poudre aux yeux.

Autre sujet au centre des discussions, la possibilité, depuis longtemps évoquée, de nommer des Noirs au conseil présidentiel, un autre organisme consultatif dominé par le Parti national. Par ailleurs, la loi sur l'habitat séparé, le *Group Areas Act*, devrait également faire l'objet de débats. Mais aucune décision ne sera prise dans l'attente des propositions du conseil présidentiel qui doivent être présentées en septembre ou en octobre.

A ce sujet, un consensus se serait dégagé sur le maintien de ce texte discriminatoire assorti d'amendements qui permettrait de créer des *« zones grises »*, c'est-à-dire pour toutes les races, et qui laisserait la possibilité aux municipalités de déclarer leur ville *« ouverte à tous »*.

Elections anticipées ?

Aucune modification importante de la ligne politique du Parti national n'est à espérer lors de cette réunion dont les participants s'efforcent de minimiser l'importance. L'absence de projet, la navigation à vue ont jeté la confusion dans les rangs. Comment reprendre l'initiative sans trahir l'idéal du passé et sans favoriser la montée de la droite ? Tel est le dilemme auquel est confronté le parti au pouvoir. Le président Botha n'est pas prêt à consacrer la division du nationalisme afrikaner. Il cherche à sortir son parti de l'impasse sans le faire éclater, d'un côté vers les libéraux du Parti fédéral progressiste (PFP), de l'autre vers les formations de droite, le Parti conservateur et le HNP (Herstigte Nasionale Party).

Des élections anticipées l'an prochain permettraient-elles de refaire l'unité et de prouver à la droite que la nation blanche est encore derrière le Parti national ? La possibilité n'en est pas entièrement écartée. La menace de sanctions pourrait être un argument pour tenter de ressouder la communauté blanche. Elle sera sans doute utilisée pour galvaniser le patriotisme. Elle reste le sujet favori invoqué pour resserrer les rangs de *« la tribu blanche »* face à l'incompréhension du monde extérieur.

Nul doute que le chef de l'Etat appellera à l'union sacrée, puisant dans l'hostilité grandissante des nations occidentales le levain de la résistance. Mais cela suffira-t-il ? Incontestablement, le Parti national traverse une crise d'identité. Le congrès fédéral permettra d'en mesurer l'ampleur et de savoir s'il est en mesure de relever le plus important défi auquel il a à faire face depuis trente-huit ans de règne sans partage.

MICHEL BOLE-RICHARD.

La Cour suprême de Durban déclare illégales deux dispositions de l'état d'urgence

Johannesburg *(AFP)*. – La Cour suprême de Durban a déclaré illégaux, lundi 11 août, deux des fondements de la loi d'état d'urgence en vigueur depuis le 12 juin dernier, une décision qui pourrait conduire à la libération de plusieurs centaines de détenus.

Il s'agit de deux articles prévoyant, d'une part, l'arrestation sans mandat judiciaire de quiconque est *« considéré comme une menace pour l'ordre public »* et autorisant, d'autre part, la mise en détention de ces personnes pour une durée illimitée, sur simple demande du ministre de la loi et de l'ordre, tant que l'état d'urgence reste en vigueur.

En conséquence, la cour a ordonné la libération immédiate de M. Lechesa Tsenoli, un responsable du Front démocratique uni (UDF) dans la province du Natal.

Le gouvernement a immédiatement fait appel de ce jugement. Un porte-parole du comité de soutien des parents de détenus a estimé cette décision très *« intéressante »*, prouvant *« une fois encore l'indépendance des tribunaux »*. Au cours des semaines passées, de nombreuses décisions rendues par d'autres cours suprêmes avaient annulé certains articles de la loi d'état d'urgence, notamment ceux interdisant toute déclaration *« subversive »* et donnant aux commissaires de police le pouvoir d'interdire réunions et funérailles publiques. Toutefois, le gouvernement avait amendé la loi, permettant ainsi à ces restrictions de rester en vigueur.

TUNISIE

Le divorce du président Bourguiba est officiellement prononcé

TUNIS
de notre correspondant

Le divorce du président Bourguiba a été rendu public, lundi 11 août, par un communiqué de la présidence de la République, qui déclare : *« Le tribunal de première instance de Tunis a rendu un jugement prononçant le divorce, aux torts de Mme Wassila Bent M'Hamed ben Ammar, et ordonné la suppression du titre de « madja »* (première dame) *et ce, en raison de déclarations et prises de position en violation de la Constitution, à l'insu du président de la République et sans son autorisation. »*

La nouvelle n'a surpris personne en Tunisie, pas même l'homme de la rue. Il était de notoriété que Mme Bourguiba n'habitait plus le palais de Carthage depuis l'automne dernier. En janvier, alors que le président venait de démettre son fils, M. Bourguiba junior, de ses fonctions de conseiller spécial, il était déjà question de divorce. Mais la procédure, engagée, semble-t-il, fut stoppée à la suite de l'hospitalisation de Mme Bourguiba. Celle-ci, qui est âgée de soixante-quatorze ans, souffrait de diabète. On pensa alors à une réconciliation ; le président se rendait en effet chaque jour à son chevet et ses visites étaient régulièrement montrées à la télévision, comme pour couper court à la rumeur qui avait vite fait le tour de la capitale.

Mais à sa sortie de l'hôpital, plutôt que de retourner à Carthage, Mme Bourguiba préféra quitter le pay pour – officiellement – continuer à se soigner. Depuis le mois d'avril, elle séjourne aux Etats-Unis, tandis que ses proches et ses amis font l'objet de procès et de condamnations sous l'accusation de mauvaise gestion des entreprises qu'ils dirigeaient ou de malversations.

Le président avait connu sa femme, issue de la bourgeoisie tunisoise, bien avant l'indépendance, alors qu'elle et sa famille militaient dans les rangs du parti destourien. Mais l'un et l'autre mariés durent divorcer et ce n'est qu'en 1962 qu'ils se marièrent.

L'influence de Mme Bourguiba a été longtemps déterminante dans la vie politique, et surtout dans la promotion ou la disgrâce des hommes du pouvoir. Elle se créait ainsi de puissants réseaux d'inconditionnels mais tout autant de sérieuses inimitiés, voire même des haines tenaces. Son rôle ne fut pas non plus négligeable en matière de politique étrangère, essentiellement dans un rapprochement avec les pays du Maghreb et le monde arabe. Elle fut, croit-on savoir, pour beaucoup dans la venue en Tunisie de la direction de l'OLP, lors de son évacuation de Beyrouth en 1982 et aurait usé du crédit qui lui restait encore pour que la présence palestinienne ne soit pas remise en cause, comme certains paraissaient le souhaiter, après le raid israélien du 1er octobre dernier sur le quartier général de M. Yasser Arafat.

Plus d'amis au palais

Pourtant, ces dernières années, plus M. Mohamed Mzali – aujourd'hui lui aussi évincé – croyait consolider sa position de premier ministre-successeur, plus Mme Bourguiba, qui ne l'appréciait guère et ne s'en cachait pas, se faisait discrète, tout au moins publiquement. Aussi faut-il remonter assez loin dans le temps pour retrouver *« les déclarations et prises de position »* retenues contre elle dans le communiqué de la présidence de la République.

Ce communiqué, selon des sources bien informées, se référerait principalement à une interview publiée en juillet 1982 par l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, dans laquelle Mme Bourguiba estimait que tout n'était pas parfait en Tunisie et ne craignait pas d'avancer des suggestions. Selon elle, il était devenu, par exemple nécessaire de réviser la Constitution, afin de rendre *« plus démocratique »* la succession du président de la République. Elle se prononçait en faveur d'une élection au suffrage universel, en remplacement des dispositions – toujours en vigueur – prévoyant que le premier ministre en exercice succède automatiquement au chef de l'Etat.

S'il était déjà question de la succession en 1982, avec les années, le problème n'a pris que plus d'acuité et, dans le processus qui a conduit jusqu'au divorce, il a très certainement pesé tout autant, sinon plus, que les jugements portés devant la presse. Même s'il y était étranger, ainsi qu'il l'assurait, M. Mzali n'avait pu que se réjouir de l'éloignement progressif de Mme Bourguiba qui se précisait depuis plusieurs mois, laissant déjà présager la rupture. Mais il n'était probablement pas le seul, ni même le plus intéressé. En effet, dans le nouvel entourage du président, sa femme ne comptait plus aucun ami, ni allié, mais des adversaires, quelques fois même ouvertement déclarés. C'est leur présence au palais de Carthage qui l'aurait même incitée à ne plus s'y rendre, et leur influence qui a sans doute pesé dans le divorce qui vient d'être prononcé.

MICHEL DEURÉ.

● **La mise à l'écart de Mme Mzali.** – L'Union nationale des femmes de Tunisie (UNFT), l'une des quatre organisations nationales avec celles représentant le patronat, les agriculteurs et les syndicalistes, a annoncé officiellement, lundi 11 août, *« la vacance »* de sa présidence, qui était assurée depuis 1973 par Mme Fathia Mzali, la femme de l'ancien premier ministre.

En fait, Mme Fathia Mzali avait abandonné d'elle-même ses fonctions de présidente de l'UNFT au mois de juin, au lendemain de son éviction du bureau politique du Parti socialiste destourien. Le comité central de l'organisation féminine a désigné Mme Chehrazed Chaouch comme nouvelle présidente, en attendant le prochain congrès, qui aura lieu en octobre. – *(Corresp.)*

A TRAVERS LE MONDE

Angola

l'Unita revendique une attaque attribuée par Luanda à l'Afrique du Sud

Les rebelles angolais de l'Unita ont annoncé lundi 11 août avoir détruit des installations radar et d'artillerie au cours d'une attaque *« préventive »*, lancée samedi contre la base gouvernementale de Cuito Cuanavale, dans le sud-est du pays. Dans un communiqué publié à Lisbonne, l'organisation de M. Jonas Savimbi affirme que des forces gouvernementales et cubaines se préparaient à lancer à partir de Cuito Cuanavale (province de Cuando Cubango) une offensive contre leurs bastions du sud-est du pays. Selon elle, l'ensemble des radars anti-aériens, des équipements de DCA et la quasi-totalité des pièces d'artillerie de la base ont été détruits au cours du raid.

Les autorités de Luanda ont confirmé qu'une offensive avait été lancée contre les forces gouvernementales à Cuito Cuanavale, mais en l'attribuant à l'armée sud-africaine. – *(Reuter)*.

Autriche

Un nouveau document contre M. Kurt Waldheim

Le Congrès juif mondial a annoncé, lundi 11 août avoir découvert un document annoté de la main de M. Waldheim et prouvant, selon le CJM, que le président autrichien malgré ses démentis, était véritablement un officier de renseignement allemand en 1944, avec des prérogatives allant au-delà de fonctions bureaucratiques.

Ce document, daté du 18 janvier 1944, a été retrouvé dans les archives nationales américaines, indique un communiqué publié à New-York par le CJM. Il contient plusieurs notes manuscrites dans lesquelles M. Waldheim commente un rapport de renseignement secret évaluant la force de la Résistance grecque antinazie.

L'officier Kurt Waldheim met par exemple en doute l'évaluation faite de la puissance de la Résistance, et notamment le chiffre de *« 40000 combattants »* qui est avancé : *« Le chiffre de 40000 hommes est possible, mais ils ne peuvent être comptabilisés comme combattants en raison du manque d'armes »*, note-t-il. Classé *« affaires secrètes »*, du commandement, le document porte des instructions destinées à le coder et à l'envoyer au Grand quartier général des forces allemandes dans les Balkans, ainsi que les initiales K.W.

D'autre part, le porte-parole du chef de l'Etat autrichien a annoncé lundi à Vienne que M. Waldheim effectuerait probablement son premier voyage officiel à l'étranger en 1987, en République d'Irlande, à l'invitation du président Patrick Hillery. – *(AFP, UPI.)*

Chypre du Nord

Démission du gouvernement

Nicosie. – Le premier ministre de la « République turque de Chypre du Nord » (RICN), M. Dervis Eroglu, a présenté, lundi 11 août à Nicosie, la démission de son gouvernement de coalition au président Rauf Denktash, qui l'a acceptée.

M. Eroglu a déclaré à la presse que le gouvernement ne pouvait plus, dans sa forme actuelle, conduire les affaires de la RTCN, « république » autoproclamée en novembre 1983 dans la partie nord de l'île et uniquement reconnue par la Turquie. Le Parti de la libération communautaire (TKP) s'est en effet retiré, la semaine dernière, du gouvernement parce qu'il refuse d'appliquer le programme économique libéral du Parti d'union nationale (PUN) de M. Eroglu. Le chef de l'Etat nommera *« dans les prochains jours »* un nouveau premier ministre.

On estime, dans les milieux politiques de Nicosie, que M. Eroglu devrait être reconduit dans ses fonctions. Le PUN détient 24 des 50 sièges au Parlement issu des premières élections législatives de RTCN de juillet 1985. – *(AFP, Reuter)*.

Egypte

Trente parlementaires américains demandent la libération des musulmans convertis au christianisme

Trente membres du Congrès américain ont demandé au gouvernement du Caire, dans une lettre adressée à l'ambassadeur égyptien aux Etats-Unis, de libérer les dix musulmans (six Egyptiens, deux Marocains et deux Tunisiens) emprisonnés depuis plusieurs mois en Egypte en raison de leur conversion au protestantisme et de leur refus de revenir à leur confession native (*le Monde* du 11 juillet).

Les parlementaires se disent *« profondément concernés »* par cette affaire, *« en contradiction avec l'article 18 de la Convention internationale sur les droits civils et politiques, signée par Le Caire »*, convention qui reconnaît *« le droit d'adopter la religion de son choix et de manifester sa foi »*. Ils pressent le gouvernement égyptien de libérer les détenus et de *« mettre fin à toute discrimination ou punition basées sur la confession ou la croyance »*.

Diverses organisations regroupant des citoyens américains et canadiens d'origine égyptienne, notamment l'Association copte américaine, dont le siège est à Jersey-City, ont également entrepris des démarches dans le même sens que les membres du Congrès.

Hongrie

L'écrivain Istvan Csurka interdit de publication

Budapest. – Les autorités hongroises ont décidé d'interdire de publication *« jusqu'à nouvel ordre »* un des auteurs de pièces de théâtre les plus joués en Hongrie, l'écrivain Istvan Csurka, à qui elles reprochent ses déclarations lors d'une tournée à l'étranger.

« Les déclarations et les conférences qu'il a faites (lors d'un voyage au Canada, aux Etats-Unis et en RFA au printemps dernier) *portent atteinte aux intérêts »* de la Hongrie, *« donnent une image déformée des affaires publiques »* du pays et *« de l'histoire de notre peuple durant ses trente dernières années »*, déclare le vice-ministre hongrois de la culture, M. Gyorgy Vajda, dans une interview au journal *Magyar Nemzet*. – *(AFP.)*

Malaisie

Formation du nouveau gouvernement

Kuala-Lumpur. – Après la victoire écrasante du Front national, coalition de treize partis, aux élections du 3 août (*le Monde* du 5 août), le premier ministre de Malaisie, M. Mahathir Mohamad, a annoncé, lundi 11 août, la composition de son nouveau gouvernement de vingt-trois ministres. Les portefeuilles-clés des finances, de la défense, de l'éducation, du commerce et de l'industrie demeurent dans les mêmes mains. Le nouveau ministre des affaires étrangères est M. Datuk Rais Yatim. Il succède à M. Tengku Ahmad Rithauddeen à qui il confie son ancien portefeuille de l'information. – *(Reuter.)*

Togo

Arrestation de neuf personnes accusées de préparer des attentats

LOMÉ. – Un complot du *« terrorisme international »* visant à déstabiliser plusieurs pays africains a été dénoncé, lundi 11 août, par le ministre togolais de l'intérieur, M. Kpotivi Laclé.

Au cours d'une conférence de presse, le ministre a précisé que neuf personnes d'origine togolaise avaient été arrêtées au Togo, le 23 juillet, en possession de 14 kilos d'explosifs fournis, selon les aveux de l'une d'elles, par *« un membre de l'ambassade de Libye à Cotonou, avec pour mission de l'utiliser à Lomé »*. Ils s'apprêtaient à commettre des *« attentats meurtriers »* et à détruire l'ambassade des Etats-Unis et le grand marché, situé en plein centre de la capitale et toujours très fréquenté, au moment où les services de sécurité du Togo, travaillant en étroite collaboration avec ceux du Bénin, les ont interceptés.

Cette affaire a sans doute été évoquée, entre autres sujets, lors d'un mini-sommet quadripartite qui a réuni lundi à Yamoussoukro, autour du président Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire), les présidents Eyadéma (Togo), Bongo (Gabon) et Mobutu (Zaïre). Le ministre des forces armées du Sénégal et celui de la défense du Cameroun s'étaient joints à eux. Cette rencontre, à huis clos, a été consacrée aux *« problèmes africains de l'heure »*, spécialement ceux de l'Afrique francophone, a-t-on indiqué de source officielle ivoirienne. – *(AFP.)*

DÉCLARATION D'ABSENCE

Cabinet RICHARD avocat, 8, square de Port-Royal, 75013 Paris.

Messieurs COMBE, Mesdames TRIPONNEY et MILLET ont déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, une requête pour voir déclarer l'absence de

Madame Jeanne BOYER épouse DESCHAMPS, née à Paris 6e, le 20-7-1896 dont le dernier domicile était à Noisy-le-Sec, 93 – 2, rue de la Dhuys – qui n'a pas reparu à son domicile depuis 1933.

Europe

POLOGNE

Adam Michnik a été libéré

Varsovie *(AFP)*. – Adam Michnik, trente-neuf ans, un des plus éminents dirigeants de l'opposition démocratique polonaise, a été libéré de prison le lundi 11 août, dans le cadre de l'amnistie votée par la Diète (Parlement) en juillet, a annoncé à l'AFP sa compagne, Mme Barbara Szwedowska.

Adam Michnik qui était incarcéré depuis le 13 février 1985 avait été condamné par le tribunal de Gdansk à deux ans et demi de détention pour *« direction d'une organisation illégale »* (la direction nationale de Solidarité clandestine, la TKK) en compagnie de MM. Wladyslaw Frasgniuk et Bogdan Lis respectivement condamnés à trois ans et demi et à deux ans de prison. Tous les trois avaient été arrêtés dans un appartement de Gdansk, au cours d'une réunion à laquelle assistait Lech Walesa.

M. Michnik est sorti de la prison de Barczewo (Nord-Est) en début d'après-midi et se trouve actuellement à Sopot, au domicile de sa compagne, a précisé cette dernière. Le responsable de l'opposition s'est, pour l'instant refusé à toute déclaration.

Il est le deuxième dirigeant national de l'opposition, après Bogdan Lis, signataire des accords historiques d'août 1980, à bénéficier de l'amnistie qui a permis, jusqu'à dimanche, la libération de cent trente-deux emprisonnés politiques et de plus de neuf mille prisonniers de droit commun.

Le délit reproché à M. Michnik est en principe exclu de la loi d'amnistie, mais les autorités se sont ménagé la possibilité de gestes de clémence dans *« certains cas particuliers »*. La semaine dernière, le procureur général de Pologne avait ainsi soumis le cas de M. Michnik à la Cour suprême *(le Monde* du 8 août) qui a pris la décision de le libérer.

M. Michnik a été mis en garde à sa sortie de prison contre la poursuite d'*« activités illégales »*, mais il n'a dû signer aucune déclaration d'allégeance aux autorités.

De nombreuses démarches avaient été effectuées par des gouvernements occidentaux en faveur d'Adam Michnik. La libération de M. Michnik apparaît ainsi aux yeux des observateurs comme un « geste » à l'égard de Rome d'autant mieux venu que le général Jaruzelski souhaite se rendre, avant la fin de l'année, en Italie et au Vatican où il devrait être reçu par le pape Jean-Paul II.

SUISSE

Vers un référendum sur l'abolition de l'armée

BERNE
de notre correspondant

Peut-on imaginer la Suisse sans armée ? L'idée même paraît presque inconvenante, un brin provocatrice dans ce pays qui se réclame précisément de la neutralité armée et où chaque citoyen est en principe aussi soldat. Pourtant, telle est bien la proposition que vient de lancer très officiellement un groupe d'organisations de gauche.

En 1982, quand les Jeunesses socialistes avaient manifesté leur intention de réclamer la suppression de l'armée, d'aucuns avaient cru au canular. Depuis lors, ce qui pouvait passer pour une mauvaise plaisanterie a fait son petit bonhomme de chemin. En vertu du « droit d'initiative » en vigueur dans la Confédération, les promoteurs de ce projet ont été en mesure d'annoncer, lundi 11 août, qu'ils avaient réuni quelque 123 000 signatures, soit sensiblement plus que le minimum (100 000) pour organiser un référendum.

Si ces signatures sont validées par la Chancellerie fédérale, le corps électoral sera appelé à se prononcer sur une révision constitutionnelle proclamant ni plus ni moins : *« La Suisse ne dispose pas d'armée. Il est interdit à la Confédération, aux cantons, aux communes et aux particuliers de former ou d'entretenir des unités combattantes. La Suisse mène une politique globale de paix qui renforce la libre disposition du peuple et favorise la solidarité entre les nations. »*

Evidemment, les auteurs de cette initiative ne se font guère d'illusions sur les résultats d'une consultation. Comme les autres grandes formations, le Parti socialiste lui-même est largement acquis au principe de la défense nationale depuis qu'il participe aux responsabilités gouvernementales.

Il y a quelques semaines encore, près de trente mille spectateurs ravis ont assisté à un défilé militaire à Neuchâtel, alors qu'une trentaine de pacifistes seulement tentaient de protester. Mais l'objectif de cette initiative est finalement moins de modifier le statu quo que de susciter un débat sur le sens et le rôle de l'armée dans la société helvétique d'aujourd'hui.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Asie

THAILANDE : le nouveau cabinet

Le général Prem conserve la mainmise sur plusieurs postes-clés

BANGKOK
de notre correspondant

Les démocrates, grands vainqueurs des élections générales du 27 juillet, ne contrôleront finalement que quatre ministères dans le nouveau cabinet thaïlandais, dont la composition a été rendue publique lundi 11 août par le premier ministre Prem Tinsulanonda.

Les deux autres grands partis de la coalition, le Chart thaï (nation thaï) et le Parti d'action sociale (SAP) obtiennent trois ministères chacun, tandis que le général Thianchay Sirisamphan, chef de file du petit parti Rassadorn et quatrième partenaire du gouvernement, devient l'un des quatre vice-premiers ministres. Le général Prem, qui, ainsi qu'il était prévu, se succède à lui-même, conserve la mainmise sur quelques postes-clés : défense, intérieur, finances.

Le ministère de la défense, détenu par le général Prem lui-même dans le précédent cabinet, va au maréchal de l'air Paniang Kantarat, proche du premier ministre et du général Chaovalit Yongchaiyudh, le nouveau commandant en chef de l'armée.

Les affaires étrangères conservent leur titulaire, le maréchal de l'air Siddhi Savetsila, qui a déjà déclaré que les grandes lignes de la politique extérieure du pays resteraient inchangées.

L'une des vedettes du Parti démocrate, le général Harn Lenonda, soixante-deux ans, ancien responsable de la région militaire sud, reçoit le portefeuille de l'agriculture.

Ayant à son crédit d'avoir pacifié le Sud, activement opposé à l'ingérence de l'armée dans la vie publique, s'étant plus d'une fois heurté sur ce sujet à son ancien commandant en chef, le général Arthit Kamlang-Ek, espoir des libéraux, le général Harn joue sa récente carrière politique à un poste délicat. S'il cherche à améliorer réellement le sort des paysans pauvres, comme il vient de le promettre, il se heurtera très vite aux puissants intérêts financiers qui depuis toujours régissent la vie des campagnes.

Le nouveau cabinet, dont la formation a demandé plus de deux semaines d'intenses négociations, jouira d'une imposante majorité au Parlement.

JACQUES BEKAERT.

Amériques

CANADA : la conférence annuelle des premiers ministres des provinces

La place du Québec dans la Fédération

La question de la place du Québec dans la Fédération canadienne a été abordée lundi 11 août et devait l'être à nouveau, ce mardi 12 août, deuxième et dernier jour de la vingt-septième conférence annuelle des premiers ministres des dix provinces du Canada qui a lieu à Edmonton (Alberta).

MONTRÉAL
de notre correspondant

Le texte de la loi constitutionnelle, assorti d'une charte des droits et libertés, avait été « rapatrié » de Londres à Ottawa, en avril 1982, sans le consentement du Québec qui ne l'a, depuis, toujours pas ratifié.

Considérant l'absence d'un paraphe québécois au bas de la Constitution canadienne comme *« injuste pour le Canada et le Québec »*, le premier ministre fédéral, M. Brian Mulroney, a évoqué le mois dernier, la nécessité d'une *« réconciliation nationale »*. M. Bourassa, premier ministre du Québec, n'a pas hésité à profiter de cette occasion, d'autant plus que la ratification de la Constitution est l'une des priorités affichées par le Parti libéral de M. Bourassa avant son accession au pouvoir en décembre 1985.

Le premier ministre québécois n'entend cependant pas précipiter les choses à Edmonton. L'annonce de négociations est impossible, le gouvernement fédéral n'étant pas représenté à cette conférence. Le Québec ne pourra donc que présenter officiellement les cinq revendications qu'il pose à son adhésion éventuelle au pacte constitutionnel de 1982 : la reconnaissance explicite du Québec comme *« société distincte »* (que M. Mulroney voit d'un œil favorable) ; l'octroi d'un droit de veto, total ou partiel, en matière *constitutionnelle* ; la garantie de pouvoirs accrus pour l'immigration ; la limitation des dépenses fédérales dans certains domaines comme l'éducation et la santé, ainsi qu'un droit de regard dans la nomination des juges à la Cour suprême du Canada.

« On ne va pas à Edmonton discuter sur le fond, on n'en est pas là », avait tenu à préciser la semaine dernière, M. Gil Remillard, le ministre québécois des affaires intergouvernementales canadiennes. *« Ce qu'on souhaite, c'est simplement la volonté des autres provinces de discuter avec nous. »*

– Depuis leur arrivée à Edmonton, plusieurs premiers ministres se sont dits prêts à *« écouter le Québec »*. Certains ont même appuyé lundi une hypothèse de travail, lancée par M. Bourassa à titre de *« suggestion »* et qui accorde, sans jamais le mentionner explicitement, un droit de veto au Québec. Cette « ouverture » ne sera, cependant, probablement pas suffisante pour permettre un déblocage significatif du dossier constitutionnel. Les chefs de gouvernement des provinces anglophones perçoivent d'autant moins l'intérêt de rouvrir le dossier qu'ils ne sont nullement contraints de le faire.

Seul le premier ministre Mulroney, absent d'Edmonton, et dont le mandat doit prendre fin au plus tard en 1989, a promis d'arriver à un accord avec le Québec. Il ne ménagera sans doute pas ses efforts pour séduire les électeurs d'une province qui ont voté massivement pour son parti aux élections fédérales de 1984, mais qui, selon les derniers sondages, le soutiennent de moins en moins.

(Intérim.)

CHILI

Les autorités affirment avoir saisi une importante cargaison d'armes destinées à la guérilla

Santiago-du-Chili *(AFP)*. – Le gouvernement chilien a annoncé, lundi 11 août, avoir saisi jeudi dernier, à l'issue d'un affrontement armé avec une vingtaine de militants d'extrême gauche, une très importante cargaison d'armes et de munitions qui venait d'être déchargée de bateaux de pêche soviétiques croisant au large du littoral chilien.

Six militants du Front patriotique Manuel Rodriguez (FPMR), l'un des deux mouvements de guérilla d'extrême gauche combattant le régime du général Pinochet, ont été capturés au cours de cette opération effectuée dans la région de Carrizal, à environ 700 kilomètres au nord de Santiago, affirme le communiqué officiel publié lundi. Il s'agit, selon les autorités, du coup le plus sévère infligé à la guérilla du point de vue de son approvisionnement en armes et munitions depuis l'instauration du régime militaire en 1973.

Parmi les armes saisies figurent, selon le communiqué, trois cent quarante-huit fusils d'assaut américains M-16, un lance-roquettes de fabrication soviétique et plusieurs centaines de chargeurs, ainsi qu'une grande quantité d'explosifs.

« L'affrontement a fait plusieurs blessés et quelques éléments subversifs sont parvenus à s'échapper », a déclaré un responsable de la Centrale nationale d'informations (CNI, police politique) ayant pris part à l'opération. Il n'a toutefois pas précisé le nombre de ces blessés, ni indiqué s'il s'agissait uniquement de membres du FPMR. L'opération a été réalisée par la CNI avec l'appui de l'armée et de la police.

Deux jeunes gens accusent l'armée de les avoir transformés en torche vivante

Santiago-du-Chili, *(AFP)*. – Deux Chiliens, un jeune homme et une jeune fille, grièvement brûlés après avoir participé à la grève nationale de juillet, ont formellement accusé l'armée de les avoir transformés en torches vivantes, a révélé la revue *Apsi* (opposition) dans son dernier numéro paru à Santiago, le lundi 11 août.

Selon la revue, le photographe Rodrigo de Negri, âgé de dix-neuf ans, et décédé depuis des suites de ses brûlures, a pu déclarer au juge d'instruction venu l'entendre sur son lit d'hôpital que les soldats qui l'avaient arrêté l'avaient aspergé d'essence et y avaient mis le feu. La jeune fille, Carmen Quitana, âgée de dix-huit ans, a elle aussi déclaré avoir été transformée en torche vivante par les militaires. Selon *APSI*, elle a déclaré au juge avoir été interrogée par des militaires pendant la grève nationale. *« Soudain, un soldat est arrivé, m'a aspergée d'essence et y a mis le feu »*, a-t-elle affirmé.

Le juge, M. Alberto Echavarria, chargé de l'affaire, n'a apparemment pas tenu compte de ces dépositions, souligne la revue. Il a décidé de remettre en liberté vingt-quatre des vingt-cinq soldats impliqués dans cette affaire avant de se dessaisir du dossier, confié depuis à la justice militaire.

ETATS-UNIS

M. Reagan envisage un renforcement de l'embargo contre Cuba

Washington *(Reuter)*. – M. Reagan n'a pas pris de décision sur le renforcement de l'embargo économique américain décrété au début des années 60 contre Cuba, a déclaré lundi 11 août le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes. Le projet a été soumis au président, a précisé M. Speakes. Cette déclaration, fait suite à un article du *New York Times* sur la volonté de l'administration Reagan d'un tel renforcement.

La décision américaine de limiter les sorties de devises vers l'île constitue en fait des représailles à la dénonciation par La Havane de l'accord sur l'immigration conclu en 1984. Selon les termes de cet accord, Cuba s'était engagé à reprendre 2 700 délinquants et malades mentaux émigrés aux Etats-Unis.

En retour, Washington acceptait de recevoir 3 000 prisonniers politiques et jusqu'aux 20 000 réfugiés cubains chaque année. M. Castro avait suspendu l'accord en mai 1985 pour protester contre l'ouverture de Radio-Marti, une station américaine diffusant depuis la Floride des émissions destinées à Cuba.

« Trafic » d'émigrés

La rupture de cet accord a provoqué un « trafic » d'émigrés vers les Etats-Unis, les candidats au départ devant verser une somme importante (entre 3 000 dollars et 30 000 dollars) pour obtenir l'autorisation de sortie de territoire. Le renforcement de l'embargo américain empêcherait Cuba de recevoir des dollars ou des produits américains envoyés par des Cubains installés aux Etats-Unis.

Ce projet permettrait aussi de faire pression pour que M. Castro applique à nouveau l'accord de 1984, mettant ainsi un terme à l'« achat » de visas de sortie pour les Cubains désireux de s'installer aux Etats-Unis.

● **Un soldat américain se réfugie à Cuba.** – Washington a annoncé, lundi 11 août, la désertion de son poste en RFA d'un soldat américain d'origine cubaine, confirmant ainsi partiellement un article publié le même jour par le journal du PC cubain *Granma*, affirmant que le « capitaine » Hugo Romeu Almeida avait choisi de se réfugier à Cuba parce qu'il était hostile à la politique des Etats-Unis en Amérique centrale. Le Pentagone a déclaré que le soldat n'avait accès à aucune information secrète. – *(AFP, Reuter.)*

● **Visite du président mexicain Miguel de La Madrid.** – Le président mexicain Miguel de La Madrid était attendu ce mardi 12 août à Washington et devait s'entretenir mercredi avec M. Reagan. Les problèmes économiques et financiers du Mexique et la question de la drogue devraient être au centre des entretiens. M. de La Madrid est accompagné par ses ministres des affaires étrangères, des finances, du commerce et de la justice. Les Etats-Unis souhaitent, dit-on à Washington, profiter de cette visite pour manifester leur « confiance » à l'égard des responsables de la politique économique mexicaine. Récemment, un accord a été conclu entre le Mexique et le Fonds monétaire international (voir *le Monde* du 23 juillet). Il prévoit un crédit de 1,2 milliard de dollars soumis à l'adoption de certaines réformes économiques, la Banque mondiale devant fournir pour sa part, 2 milliards de dollars. – *(AFP.)*

BRÉSIL

Deux journalistes interpellés à proximité d'une base militaire

Sao-Paulo *(AFP.)* – Deux journalistes du quotidien *la Folha de Sao Paulo*, MM. Sautchuk et Nakagoni ont été interpellés, dimanche 10 août, alors qu'ils effectuaient une enquête sur l'existence d'une base militaire secrète à Cachimbo qui pourrait servir, selon le journal brésilien, de centre d'essai nucléaire. Le ministre de l'aéronautique, le général Octavio Moreira Lima a démenti que cette base puisse servir à des essais nucléaires, indiquant qu'il s'agissait d'un centre d'expérimentation d'armes conventionnelles. Les deux journalistes ont été arrêtés alors qu'ils se trouvaient *« dans une région dangereuse où il est procédé à des essais de projectiles militaires »* a précisé le ministre. Le reporter et le photographe qui devaient être reconduits à Brasilia ou à Rio-de-Janeiro ont finalement été autorisés à visiter lundi une partie des installations de la base...

Océanie

Un rapport embarrassant pour M. Lange

73 % des Néo-Zélandais souhaitent le maintien de leur pays au sein de l'ANZUS

SYDNEY
correspondance

Au moment même où Washington et Canberra décident officiellement à San-Francisco de rendre inopérant le pacte de l'ANZUS (Australie, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis), la publication imminente en Nouvelle-Zélande d'un rapport fort embarrassant pour M. Lange ajoute aux malheurs du premier ministre. Ce rapport, une enquête commandée par le gouvernement lui-même sur les sentiments du peuple néo-zélandais à l'égard des questions de sécurité, révèle qu'une majorité de Néo-Zélandais – 73 % d'entre eux – souhaitent le maintien de leur pays au sein de l'ANZUS. Par ailleurs, les auteurs de ce rapport, un « comité d'évaluation de la défense » de quatre membres, se prononcent contre la position intransigeante de M. Lange et soutiennent le principe d'une défense assurée collective, c'est-à-dire au sein du pacte tripartite.

S'il rend compte aussi du profond sentiment anti-nucléaire des Néo-Zélandais (71 % d'entre eux seraient opposés à l'approche des navires à capacité nucléaire), le comité insiste sur la nécessité d'essayer de réconcilier ce sentiment avec le désir de demeurer membre de l'ANZUS.

M. Lange, dit-on, est très mécontent de ce rapport encore confidentiel, mais qui doit être rendu public dans le courant du mois. Il ferait pression en ce moment sur le directeur du « comité d'évaluation », M. Frank Corner (un ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères qui aida en 1951 à la rédaction du traité de l'ANZUS) pour que celui-ci modifie certaines dispositions du texte.

M. Lange ne contesterait pas tant le contenu de l'enquête que l'unanimité avec laquelle ses quatre auteurs (un politicien, un professeur de sociologie, un chercheur et un militaire) expriment leurs conclusions. Ce rapport doit servir de fondement à une révision plus globale de la politique néo-zélandaise de défense et ces conclusions convergentes laissent fort peu d'options à M. Lange.

SYLVIE CROSSMAN.

Dossier

Le rayonnement à l'étranger des radios nationales

Le président-directeur général de Radio-France internationale (RFI) ne sera pas nommé par le conseil des ministres, mais sera désigné par la Commission nationale de la communication et des libertés, comme les autres PDG des sociétés publiques de l'audiovisuel. Ainsi en a décidé, lundi 11 août, la commission mixte paritaire (voir notre article page 11) à la suite d'un débat qui opposait le gouvernement, soutenu par l'Assemblée nationale, favorable à une désignation en conseil des ministres, et le Sénat, opposé à cette idée. Un débat houleux, dans lequel les journalistes de RFI *se sont largement engagés*, choqués des déclarations de M. Michel Péricard, député RPR des Yvelines, visant à faire d'eux *« des fonctionnaires »* dans une *« radio de propagande »*. Un débat important qui porte en fait sur la vocation d'une radio publique de couverture internationale.

De très nombreux pays entretiennent des radios internationales, de l'Italie au Canada, de la Suède à la Chine, de la Suisse à l'Australie. Parmi elles, nombreuses, les radios de propagande pure, qui ne cherchent pas à informer, mais à diffuser un message à fort contenu idéologique et à exprimer la voix d'un gouvernement. C'est notamment le cas de Radio-Moscou, qui diffuse *plus de deux mille heures* de programme chaque semaine. Mais il existe aussi d'autres modèles de radios internationales *qui se prévalent* d'une mission d'information, malgré un contrôle gouvernemental plus ou moins pesant. Nos correspondants à Washington, à Bonn et à Londres nous dressent ainsi le portrait de trois radios internationales : la Voix de l'Amérique, la Deusche Welle, installée à Cologne, et la BBC, qui reste, semble-t-il, une référence obligée.

La radio internationale française, elle, a bien changé. L'ancien « Poste colonial » sur ondes courtes de l'Etat français, ainsi dénommé lors de son lancement le 30 avril 1931, lors de l'Exposition coloniale, est en passe de faire partie du peloton des radios importantes dans le monde, un plan quinquennal de développement adopté en 1982 l'ayant déjà fait passer du trente et unième rang dans le monde en 1979 au huitième en 1986. Ce plan prévoyait en effet une mondialisation des programmes de la société avec un double objectif d'ouverture géographique et culturelle, grâce notamment à un renforcement du dispositif d'émetteurs. Encore trop absente sans doute en Asie et dans le Pacifique, RFI touche aujourd'hui les cinq continents, et a beaucoup gagné en crédibilité. Reste à savoir si le gouvernement est prêt à payer le prix – élevé – d'une présence culturelle française étendue dans le monde. Reste surtout à décider des objectifs à conférer à cette radio internationale : miser sur l'indépendance et la crédibilité ou opter pour un contrôle étatique fort, et faire, comme le suggère M. Péricard, « de la propagande ».

Grande-Bretagne : la BBC son indépendance et sa rigueur

LONDRES
de notre correspondant

Cinquante-quatre ans après avoir été créés pour faire entendre la voix de Londres aux sujets de l'Empire, les « services extérieurs de la BBC » propagent leurs émissions en trente-sept langues, y compris l'ourdou, l'haoussa et le népalais, à raison de plus de sept cents heures de diffusion par semaine. Le taux d'écoute – 120 millions d'auditeurs réguliers – est sans équivalent. Mais sa réputation inégalée, la BBC la doit d'abord au journal parlé anglais du « World Service ». Considéré comme un modèle, il est écouté chaque jour par des milliers de journalistes à travers le monde.

« L'objectif est de fournir des informations aussi justes, factuelles et impartiales que possible. Nous essayons aussi de les rendre intéressantes », explique le manuel remis à l'impétrant accédant à la « News Room », le saint des saints, là où cent vingt journalistes sélectionnent, hiérarchisent, traitent, recoupent un flot d'informations en provenance des agences internationales, du service d'écoute de la BBC, ou de ses vingt-huit correspondants à l'étranger. Relisez-vous, conseille encore le manuel, et supprimez adverbes superflus et adjectifs qualificatifs. Exemple : *« L'emploi d'héroïque accolé à combattant constitue un jugement de valeur. »* Il est donc à proscrire.

Un taux d'écoute inégalé

Le bulletin d'information du World Service est traduit de l'anglais en trente-six langues, souvent à la virgule près. Telle est la consigne. La part d'initiative s'exprime ailleurs, dans le cadre des sept cents heures de programmes hebdomadaires diffusées par les services extérieurs : magazines, reportages, pièces de théâtre, programmes musicaux, etc.

Il y une trentaine d'années encore, la BBC surpassait toutes ses concurrentes en nombre d'heures de diffusion. Des économies budgétaires, mais surtout des investissements considérables consentis par ses concurrents, l'ont reléguée à la sixième place. Loin derrière les Américains et les Soviétiques, elle est désormais talonnée par... les Coréens du Nord.

En termes d'écoute en revanche, Bush House, le siège des services extérieurs de la BBC, revendique la première place. Contre toute attente, ils sont 2 millions aux Etats-Unis à écouter régulièrement la BBC ; 14,5 millions captent le service russe, de Vladivostok à Leningrad, c'est-à-dire 7,3 % de la population adulte ; en Pologne, le taux atteint 28,5 %, soit 7,3 millions de personnes.

La clef du succès ? Mi-figue, mi-raisin, une poignée de sceptiques susurrent qu'en Europe de l'Est le taux d'écoute doit beaucoup à l'engouement pour la *pop musique* anglaise. L'autre explication est que la BBC constitue le seul moyen crédible pour des centaines de millions d'individus d'apprendre ce qui se passe réellement dans leur pays.

A la base du succès se trouve un compromis éminemment britannique : le Foreign Office finance les services extérieurs, mais sans droit de regard ni *a fortiori* de veto. Avec pour seules prérogatives le choix des pays vers lesquels seront dirigées les émissions, et pour quelle durée.

En un demi-siècle d'existence, la BBC n'a connu à ce jour qu'une grève, une seule, pour fait de pressions, ou de censure. C'était en août dernier, après l'annulation d'un magazine télévisé sur l'Ulster, consécutif à une intervention du ministre de l'intérieur d'alors, M. Leon Brittan. Les commentaires des radios d'Etat à Moscou, Tripoli, Belgrade avaient jeté la consternation aux services extérieurs ; la BBC avait jeté le masque, elle était aux ordres.

Dur été pour la BBC. Moins de deux semaines après le conflit, la direction était contrainte d'admettre qu'un nombre limité de membres du personnel ayant accès à *« des informations sensibles »* avaient fait l'objet de contrôles discrets de sécurité depuis 1937. A en croire l'hebdomadaire *The Observer*, le service de contre-espionnage, le MI 5, se serait chargé de l'affaire.

Les contrôles ont été *« virtuellement abolis »*, et « tantine » *(auntie)* a retrouvé sa sérénité dans son immeuble de huit étages avec ses pendules rondes et ses micros suspendus d'avant-guerre, ses halls de marbre et ses frises rococos dans les ascenseurs.



Dessin de SERGUEL

L'inquiétude immédiate porte sur l'état des matériels. Vieillissants, sinon franchement désuets, ils doivent être d'urgence rénovés. Certains émetteurs ont quarante ans d'âge et plus, et une puissance de 250 kW, deux fois inférieure à celle des concurrents. Une première tranche de 100 millions de livres a été débloquée en 1981. Les services extérieurs de la BBC voudraient faire coup double. Il s'agirait de créer la première télévision mondiale. Le projet est déjà bien avancé. Des « éditions zéro » ont été préparées dans le plus grand secret.

(Intérim.)

Etats-Unis : la Voix de l'Amérique et son étiquette officielle

WASHINGTON
correspondance

La Voix de l'Amérique (VOA), qui émet vers la quasi-totalité des pays du globe en quarante-deux langues fait partie de l'Agence américaine d'information (USIA), au budget de laquelle elle émargeait en 1985 pour plus de 160 millions de dollars. La direction de la VOA est assurée par une personnalité également choisie par la Maison Blanche, sur recommandation du directeur de l'USIA. Ainsi le caractère officiel de l'organisation est parfaitement identifié et sans équivoque. Néanmoins, son fonctionnement est réglé par une loi du 12 juillet 1976, qui, sans être à proprement parler une charte, définit les principes qui doivent guider ses activités.

La loi enjoint à la VOA d'être une source d'information *« fiable et visant à la vérité »*, et de diffuser des nouvelles *« exactes, objectives et complètes »*. La VOA devra *« représenter l'Amérique dans son ensemble, et non une couche particulière de la société américaine »*, et présenter *« un panorama équilibré et complet des courants de pensée et des institutions américaines »*. Enfin elle devra présenter *« clairement et uniment la politique des Etats-Unis, et diffuser des discussions responsables sur cette politique »*.

Les exigences de la loi sont-elles respectées ? Absolument, affirment les responsables des quarante-deux services qui ont l'exclusive responsabilité de choisir pour leurs programmes respectifs dans la masse des informations que leur fournissent les salles de rédaction centrale alimentées par les agences de presse et un réseau d'une cinquantaine de correspondants. Aucune pression n'est exercée d'« en haut » sur les journalistes, qui écrivent quotidiennement de six à dix analyses et articles de fond concernant les événements importants à l'intérieur et à l'étranger. La participation aux programmes des journalistes ou des personnalités de diverses opinions, les revues de la presse américaine et mondiale, permettent à l'auditeur d'accéder à une couverture complète des événements et de corriger éventuellement les orientations politiques inévitables des analystes.

Et la propagande ?

Et la propagande ? L'administration Reagan, en arrivant au pouvoir, a innové en imposant à chaque service de diffuser un sur deux des éditoriaux écrits par un service distinct, nettement séparé de celui des informations et des rubriques de l'actualité. Ces éditoriaux, qui expriment le point de vue du gouvernement, sont inspirés par la direction d'USIA, étroitement liée à la Maison Blanche. Mais il y a lieu de noter que ces éditoriaux occupent moins de cinq minutes sur les cinq heures et demie de programmation quotidienne. Il s'agit de la seule émission de propagande, mais dont le caractère est clairement indiqué avant sa diffusion par la mention suivante : *« Cet éditorial reflète les vues du gouvernement des Etats-Unis. »*

Dans ce contexte, les dirigeants et les journalistes de la VOA estiment injustifié le reproche fait à l'organisation d'être une radio de propagande. La VOA, disent-ils, ne doit pas être confondue avec les stations Radio-Liberty ou Radio-Free-Europe qui bénéficient de crédits spéciaux du Congrès et dont la mission théorique est de permettre aux habitants des pays de l'Est d'accéder aux informations dont ils sont privés. Par la force des choses, les émissions de ces stations prennent un caractère de propagande. Mais la VOA se livre également à ce genre d'activité par son programme spécial de Radio-Marti diffusant vers Cuba.

Le personnel de la VOA (2908 personnes et 820 étrangers travaillant à l'extérieur), comprend de nombreux journalistes devenus fonctionnaires et qui bénéficient d'une protection statutaire contre les licenciements abusifs. Les étrangers sont liés par un contrat qui les protège également de renvois motivés par d'autres raisons que des considérations budgétaires. Et les journalistes de la VOA gardent la conviction que la nette séparation des nouvelles et des commentaires – ce dogme sacro-saint observé dans la presse écrite et dans l'audiovisuel – est une garantie d'objectivité. On peut cependant penser que, dans les émissions vers l'étranger, vers l'Afrique notamment, qui occupent une place importante (vingt et une heures de programme quotidien en sept langues), les aspects positifs de la société américaine sont mieux éclairés que les points négatifs.

Finalement, l'étiquette officielle gêne les journalistes de la VOA qui acceptent mal que leur station soit dépréciée, estimant qu'elle est pratiquement aussi indépendante du pouvoir que l'est la BBC. Ils se déclarent « guidés » par la même éthique professionnelle que les journalistes du secteur privé, et ne se considèrent pas plus comme la voix des Etats-Unis que leurs confrères français ne sont la voix de la France, comme l'avait souhaité jadis le président Pompidou.

HENRI PIERRE.

Le point de vue du consommateur

Il faut avoir vécu et travaillé quelque temps loin de France pour apprécier la qualité d'une radio internationale. RFI a longtemps manqué des moyens nécessaires pour faire réellement concurrence, hors de zones privilégiées, aux émetteurs de la BBC et de la Voix de l'Amérique.

La première nécessité, lorsque vous êtes dans des capitales comme Moscou ou Pékin, est de savoir – vite – ce qui se passe dans le monde. Les moyens d'information locaux n'offrant qu'une vue limitée et politiquement orientée de l'actualité internationale, voire intérieure, le seul moyen pour ne pas en rester à cette portion congrue est de chercher sur les ondes courtes une autre nourriture. Opération souvent difficile, qui exige autant de patience que de persévérance, mais grâce à laquelle une fenêtre peut s'ouvrir au-delà d'un monde clos par la censure – ou par l'esprit de clocher.

L'éclairage ainsi reçu n'est pas le même d'un réseau à l'autre. Tout, certes, est bon à prendre quand on souffre de famine, et il nous est même arrivé, à Pyongyang, de trouver profit à entendre Radio-Pékin. La Voix de l'Amérique, dans ce catalogue, se situe très en haut de gamme, ne serait-ce que parce qu'en dépit de son étiquette officielle les journalistes qui l'animent se sont donné une vocation nettement internationale.

Force est cependant de constater qu'en matière de fiabilité – d'objectivité ? – la palme revient au World Service de la BBC. La preuve ? Citer devant un porte-parole officiel, à Pékin par exemple, un écho de la Voix de l'Amérique n'impliquait pas nécessairement qu'on vous réponde. La référence à une information de la BBC était en général prise au sérieux.

A. J.

RFI : une voix francophone

L'aspect essentiel du débat au sujet de l'avenir de Radio-France internationale paraît être de définir si cette radio doit être ou non *« la voix de la France »*, alors qu'on devrait plutôt se poser la question de savoir si elle doit être ou non *« la voix du gouvernement de la France »*, ce qui n'est pas exactement la même chose.

Pour les quatre-vingts millions d'auditeurs de RFI sur les cinq continents – chiffre révélant notamment que les francophones sont nombreux en dehors même des quarante pays utilisant le français qui se sont réunis début 1986 au sommet de Paris, – cette station française est devenue en moins d'un lustre, sinon *« la voix de la francophonie »*, du moins une voix francophone de référence émettant à partir de Paris ; on y peut d'ailleurs maintenant la capter et constater que la variété de ses informations étrangères la posent en rivale sérieuse de la BBC, grâce à un réseau mondial de correspondants.

Avant la relance de RFI après 1981, de nombreux points du globe, pour entendre des nouvelles internationales en français, on n'avait d'autres ressources que de capter les émissions francophones de l'Union soviétique, l'Allemagne de l'Est ou l'Albanie... Des réussites locales comme Radio-Monte-Carlo-Proche-Orient et Radio-Médi I au Maghreb avaient permis aux francophones méditerranéens, ces dernières années, de ne plus en être réduits à la langue de bois des pays de l'Est (ou de leur propre pays...). Mais seule RFI permit, presque vingt-quatre heures sur vingt-quatre, de faire entendre un peu partout sur la planète une radio d'« esprit français ».

Les contrées encore assez mal couvertes par RFI, en Asie par exemple, allaient l'être mieux bientôt, grâce à de nouveaux investissements, tandis qu'ailleurs le confort d'écoute serait amélioré. C'est alors que, de divers côtés, depuis le 16 mars, ont surgi des projets visant à « casser » cet outil radiophonique universel qui manquait à la francophonie, et que la France, jouant enfin un rôle attendu d'elle depuis 1945, était en train de lui donner.

Le Quai d'Orsay assiégé ?

Les Français de l'étranger qui taxent RFI de *« partialité »* ont-ils seulement remarqué la neutralité, d'ailleurs normale, dont fit preuve cette radio lors de la dernière campagne électorale ? Les fonctionnaires du Quai d'Orsay qui penchent aujourd'hui en faveur d'une station « officielle » exprimant les positions du gouvernement, se doutent-ils qu'ils seraient, dans ce cas, assiégés en permanence par les présidents, émirs et ministres étrangers dont cette radio n'aurait pas exposé la politique comme ces derniers l'entendent !

Certes, RFI, dans sa formule actuelle, n'est pas parfaite. Ses émissions en langues étrangères, privilégient parfois certains idiomes peu employés et n'ont pas admis pour le moment une langue de grande diffusion comme l'arabe. Mais dans l'ensemble cette radio est devenue, notamment pour un nombre grandissant de francophones, un outil fiable et également un lien permanent avec la France, quel que soit son gouvernement.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

Quelques chiffres pour 1986

– Huitième au dernier classement des radios de couverture internationale (vingt-huitième il y a quelques années).

– Emet 24 heures sur 24, et estime son auditoire à 80 millions de personnes.

– Diffuse plus de 984 heures de programmes par semaine, dont 773 heures et demie en langue française : 133 heures vers l'Afrique, 128 heures vers l'Afrique du Nord, 161 heures vers l'Amérique du Nord, 119 heures vers l'Europe de l'Ouest, 105 heures vers l'Europe de l'Est, 66 heures et demie vers l'Amérique latine et les Caraïbes, 49 heures vers l'Asie du Sud-Est, 14 heures vers le Proche-Orient.

Le fonctionnement de ce service mondial en français est rythmé par l'actualité. Chaque jour sont réalisés 20 journaux parlés, 3 magazines d'actualité, 3 revues de presse, etc.

– Diffuse aussi des émissions en langues étrangères pour des auditoires plus circonscrits géographiquement : en anglais, en allemand, en créole, en espagnol, en polonais, en portugais, en roumain, en russe, en serbo-croate, en vietnamien.

– Compte 431 agents permanents dont 176 journalistes et emploie 1 600 collaborateurs intermittents (animateurs, producteurs, artistes...), dont 390 à l'étranger.

– 10 studios à Paris, 33 émetteurs, 1 voie satellite alimentant par réseaux câblés 1 000 000 de foyers canadiens et du nord des Etats-Unis.

– Un budget de 359 400 000 F pour 1986, dont 347 600 000 F provenant de la redevance.

– Fournit, grâce à son service de coopération, 700 heures de programmes enregistrés à plus de 70 radios de 40 pays d'Afrique, de l'océan Indien et de Haïti.

Allemagne fédérale : la Deutsche Welle sous tutelle

BONN
de notre correspondant

Il y a trois ans, la radio internationale de la République fédérale, la Deutsche Welle, célébrait en grande pompe le trentième anniversaire de ses premières émissions en direction de l'étranger. Sa création, en 1953, répondait à un double objectif : la jeune République fédérale souhaitait disposer d'un instrument pour entretenir le contact avec les populations d'origine allemande de l'autre côté du rideau de fer, mais aussi pour convaincre de sa réhabilitation. Aux premiers programmes, exclusivement en allemand, s'ajoutaient un an plus tard quelques plages d'information en anglais, français, espagnol et portugais.

Trente ans plus tard, cet embryon de radio internationale est devenu une immense machine, émettant chaque jour depuis Cologne, sur ondes courtes, une centaine d'heures de programmes en trente-quatre langues, du russe au bengali, de l'allemand au swahili. Avec un budget de 260 millions de DM, elle emploie 1 400 personnes, dont près de 400 journalistes, et dispose dans toutes les parties du monde de vingt-sept émetteurs ou réémetteurs. Aux premières émissions régulières en anglais à destination des Etats-Unis, commencées en 1958, sont peu à peu venues s'adjoindre des émissions à l'adresse de tous les pays du globe, notamment à partir de 1962 en langues slaves.

Après une longue dispute entre le gouvernement central et les Länder, les émissions en direction de l'étranger ont été placées sous tutelle fédérale par une loi de 1960. Cette loi a créé deux offices distincts : la Deutsche Welle, émettant sur ondes courtes, et le Deutschland Funk, émettant sur ondes longues et moyennes, en allemand, et exclusivement en direction des deux Allemagnes et de l'Europe.

Le conseil de surveillance de la Deutsche Welle est composé de onze membres nommés pour quatre ans : deux élus par le Bundestag, deux par le Bundesrat (la deuxième Chambre), quatre membres du gouvernement et un représentant de chacune des trois religions, catholique, protestante et juive. Celui du Deutschland Funk comprend vingt-deux membres, également nommés pour quatre ans : six élus par le Bundestag, six par le Bundesrat, cinq nommés par le gouvernement, un représentant de chacune des trois religions, un du patronat et un des syndicats.

Bien que cette répartition et le cahier des charges des deux offices les obligent à fournir une information aussi large que possible sur ce qui se passe et se pense en RFA, ils ne peuvent totalement empêcher les tentatives d'influence politique. Le renouvellement des conseils de surveillance et d'administration des deux offices a donné lieu l'année dernière à une longue polémique en raison de la volonté de l'actuelle coalition au pouvoir d'accroître le nombre de ses représentants au détriment de ceux du Parti social-démocrate ; en raison aussi de l'exclusion des Verts et de la nomination de M. Herbert Hupka, président de l'Association des réfugiés de Silésie, comme président du conseil de surveillance de la Deutsche Welle.

H. de B.

Le débat sur le rôle du Conseil constitutionnel

La polémique sur le rôle du Conseil constitutionnel, relancée par les déclarations de M. Albin Chalandon au *Monde* du 9 août, continue. M. Edgar Faure ironise sur la dérive « théologienne » du Conseil et s'interroge sur son droit à proclamer inamovibles des principes anciens. M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS, regrette qu'il soit conduit *« malgré lui à jouer sur chaque texte au grand justicier de la cohabitation »*. M. Chalandon, garde des sceaux, répète, dans une interview à *France-Soir*, que la déclaration des droits de l'homme et du citoyen sur laquelle le Conseil se fonde à l'occasion est un texte *« un peu étroit pour les réalités de 1986 »*. En 1977, M. Valéry Giscard d'Estaing s'était au contraire félicité du recours à la déclaration des droits de l'homme ainsi qu'au préambule de la Constitution de 1946.

Dans l'opposition, M. Jean Poperen, membre du secrétariat national du PS, bien qu'en désaccord avec les déclarations de M. Chalandon, admet que les institutions devront *« sans doute évoluer »* dans le sens d'une diminution des pouvoirs du Conseil. M. Georges Fillioud, ancien ministre socialiste, estime *« normal »* qu'un *« juge suprême puisse dire si les décisions prises sont conformes aux principes généraux de notre droit »*. M. André Billardon, ancien président du groupe socialiste de l'Assembléenationale, invite les hommes politiques à ne pas critiquer le Conseil et à *« respecter ses décisions »*.

M. Giscard d'Estaing en 1977 : « Sans délai ni aigreur »

Le 8 novembre 1977, devant le Conseil constitutionnel, M. Valéry Giscard d'Estaing, alors président de la République, avait commenté le rôle du Conseil et les trois premières années d'application de la réforme en vigueur depuis le 29 octobre 1974 :

La façon dont vous avez conçu et rempli votre mission, puis la révision constitutionnelle de 1974 ont donné à l'institution nouvelle toute sa portée.

Pas de gouvernement des juges, mais le règne, tout le règne de la Constitution : c'est ainsi qu'on peut définir l'esprit de vos décisions.

Pas de gouvernement des juges, car, donnant en cela le bon exemple d'un Etat de droit, vous vous êtes interdit de vous arroger des attributions que la Constitution ne vous donnait pas, ou de vous référer à des principes qui ne se rattachaient pas à elle.

Mais le règne, tout le règne de la Constitution. Car vous ne vous êtes pas bornés à veiller au respect des dispositions de la Constitution relatives à l'organisation des pouvoirs publics. Par un choix capital, d'ailleurs conforme à notre tradition juridique, vous avez décidé d'inclure dans les principes dont vous aviez à assurer le respect ceux qui sont énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et dans le préambule de la Constitution de 1946, principes auxquels la Constitution de 1958 proclame solennellement son attachement et qui définissent les libertés des citoyens français.

Ainsi, vous êtes devenus le juge et le garant de nos libertés. (...)

Bien qu'elle n'ait pas été votée par l'opposition, la révision constitutionnelle du 29 octobre 1974 constitue aujourd'hui un élément essentiel du statut de l'opposition.

Rien d'étonnant si, comme je l'avais d'ailleurs prévu et souhaité, c'est l'opposition qui a été le principal utilisateur de la possibilité nouvelle ainsi donnée aux parlementaires.

Quant au gouvernement, chacun peut constater qu'il a déféré chaque fois, sans délai ni aigreur, à votre décision. Dans un pays habitué aux conflits, la machine a fonctionné dans l'huile.

Enfin, la France est désormais protégée de manière efficace contre le risque de l'adoption de lois inconstitutionnelles.

Il faut que les Français le sachent. Votre Conseil se compare aux Cours suprêmes telles qu'il en existe aux Etats-Unis et dans certains autres pays.

Le propre d'une Cour suprême est de ne contrôler les lois que par voie d'exception, au hasard du déroulement des procédures judiciaires, et toujours *a posteriori*. Il en résulte une part d'aléa dans l'exercice de ce contrôle, et une précarité dans les situations juridiques individuelles.

Au contraire, la censure de votre Conseil s'exerce par voie d'action directe, avant que la loi n'entre en application. Elle est plus systématique pour l'avenir et, au regard du passé, plus respectueuse des « droits acquis ».

A tous ces égards, ce système, conforme à l'esprit de nos lois et de nos mœurs, me semble préférable.

Sa seule faiblesse est qu'il peut laisser subsister, si elles sont antérieures à 1974, et plus encore à 1958, des dispositions qui, adoptées aujourd'hui, n'échapperaient peut-être pas à votre censure.

Les nouveaux *théologiens*

(Suite de la première page.)

On nous dit que l'ordonnance de 1944 permet d'assurer dans les faits l'application d'un principe de droit supérieur, contenu (tacitement) dans la déclaration des droits de l'homme, elle-même visée (globalement) dans le préambule de la Constitution de 1958. Un grand nombre de textes tendent à l'application et au respect des principes généraux du droit. Doivent-ils être tenus pour inabrogeables ? Celui-là, nous dit-on, pourrait être abrogé... à condition qu'il soit remplacé par un autre, qui permette d'aboutir au même résultat (ce résultat étant d'ailleurs considéré comme nul). Et cependant, s'il n'y avait pas eu d'ordonnance de 1944, le Conseil s'aviserait-il de créer un texte? On croit rêver.

La loi de 1984 et *a fortiori* l'ordonnance de 1944 sont valablement abrogées, étant donné qu'ils ne revêtent ni l'un ni l'autre la forme constitutionnelle. A travers ses parologismes, le Conseil s'arroge le droit :

a) D'interpréter à sa guise la déclaration de 1791 afin de l'appliquer à des situations actuelles, que les déclarateurs ne connaissaient pas, et alors que leurs vues générales, comme on le voit par le texte contemporain de la loi Le Chapelier, étaient loin de concorder avec les nôtres ;

b) D'abolir le critère du formalisme dans une matière où la *forme est inséparable du fond* ;

c) De se porter juge, non seulement des actes du législateur mais de ses abstentions et de ses (prétendues) omissions.

Verra-t-on se présenter une situation symétriquement inverse de celle que nous évoquions à propos de la décision sur la privatisation ? Le juge du fond pourra-t-il rejeter une argumentation fondée sur des textes régulièrement abrogés et que le Conseil déclare reviviscents ? La décision du juge constitutionnel pourra-t-elle être arguée elle-même d'inconstitutionnalité ?

Jusqu'où peut-on aller trop loin ?

Quis custodiet custodes ?

EDGAR FAURE.

● **M. Baylet, le MRG et M. Jospin.** — M. Jean-Michel Baylet, ancien président du MRG et président du conseil général de Tarn-et-Garonne, a déclaré, le lundi 11 août à l'AFP, à propos de l'élection législative partielle de Haute-Garonne prévue pour le 28 septembre, et dans laquelle M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, mènera la liste socialiste : *« C'est à la fédération départementale et à la direction nationale du MRG de prendre leurs responsabilités. Elles seules sont habilitées à décider de l'opportunité de présenter une liste »*. M. Baylet ajoute : *« Pour ma part, comme je l'ai toujours fait, je soutiendrai les candidats investis par mon parti. »*

De son côté, le bureau départemental du MRG de Haute-Garonne a affirmé lundi, dans un communiqué : *« Avoir des alliances, cela ne veut pas dire s'effacer devant ses alliés, quoi qu'ils décident. Exister sans changer d'alliances, cela ne veut pas dire pratiquer les guerres de religion. Dans une élection à caractère de test national, le MRG de Haute-Ggaronne a l'ambition de servir les intérêts des Français. Ceux qui cherchent à jeter un doute sur la volonté et la ténacité du MRG de la Haute-Garonne se trompent d'époque et de combat. »*

A l'Assemblée nationale

Le gouvernement se prononce pour une « pause » dans la décentralisation

L'Assemblée nationale a adopté, lundi 11 août, un projet de loi portant diverses dispositions relatives aux collectivités locales. Le PC et le PS ont voté contre. Le Front national s'est abstenu. Le premier ministre a proposé une « pause » de l'action gouvernementale en matière de décentralisation.

« La pause », tel est le signe sous lequel M. Chirac a voulu placer l'action de son gouvernement en matière de décentralisation. Quelle *« pause »* ? Une *« pause »* rendue *« nécessaire par l'avalanche de textes législatifs et réglementaires »*, a dit, lundi 11 août, à l'Assemblée nationale, M. **Bernard Bosson**, secrétaire d'Etat, en défendant son projet de loi portant *diverses dispositions* relatives aux collectivités locales. Une *« pause remède »* pour corriger *« telle ou telle défectuosité des lois récentes »*, a dit M. **Eric Raoult** (RPR, Seine-Saint-Denis). Une *« pause »* qui ne soit *« ni un renoncement ni un recul, mais une réflexion pour dresser un bilan, corriger les erreurs et éventuellement réorienter »*, a souhaité M. **André Rossi** (UDF, Aisne), qui a aussi demandé un débat d'orientation à l'automne sur la décentralisation.

Une *« pause »* ? M. **Pierre-Rémy Houssin** (RPR, Charente) n'aime pas le mot qui évoque *« la fatigue »* alors que l'on *« ne pourra pas revenir en arrière »*. Il préfère parler, lui qui est président de conseil général, de *« mise en ordre »* pour *« trouver un second souffle pour aller plus loin et surtout plus sûrement »*. M. **Bernard Derosier** (PS, Nord) craint que cette *« pause »* ne soit *« une remise en cause »* qui *« s'inspire d'une volonté de bloquer le développement d'une réforme capitale »*. Quand à M. **Michel Delebarre** (PS, Nord), il redoute qu'elle ne se transforme en *« marche arrière »*.

« Non », assure le secrétaire d'Etat. M. Bosson évoque le *« sens de l'histoire »* pour parler du transfert des *exécutifs départementaux et régionaux « des mains des préfets dans celles des présidents des assemblées territoriales »*, même s'il affirme que pour les communes *« il ne s'est rien passé, ou presque »*.

Pour lui il y a en tout cas un domaine ou cette *« pause »* doit être un coup d'arrêt : la régionalisation. *« La région ne doit pas être une collectivité de gestion, ni devenir une autorité de tutelle »*, dit-il, estimant que l'on a *« peut-être été trop vite pour élire ses conseillers au suffrage universel et lui confier la gestion des lycées. »* Pour les autres domaines, c'est l'analyse des textes qui permettra de comprendre de quelle *« pause »* il s'agit.

Opposition modérée du PS

Dans le premier texte, celui en cours de discussion devant le Parlement, quelques virages techniques peuvent permettre un retour en arrière. Ainsi, le projet du gouvernement gèle l'application du statut de la fonction publique territoriale qu'avaient fait voter en 1984 Gaston Defferre et M. Anicet Le Pors, *ministre communiste de la fonction* publique. Le gouvernement suivant, celui de M. Fabius, ne l'avait pas mis en application. M. Bosson le comprend : *« Il aurait entraîné une révolte de tous les élus locaux, quelle que soit leur tendance politique, car il les privait de toute liberté dans le choix de leurs collaborateurs. »* Le projet de M. Bosson prévoit donc les mesures indispensables pour attendre le nouveau statut prévu par le secrétaire d'Etat, qui réalisera *« l'équilibre indispensable entre, d'une part, la liberté de choix de leurs personnels par les exécutifs locaux et, d'autre part, les garanties dont doivent bénéficier les personnels dans le cadre d'une fonction publique territoriale unique et de qualité »*.

Les communistes s'opposent à ce choix du nouveau gouvernement. Les socialistes sont plus modérés dans leurs critiques. Les uns et les autres regrettent que des fonctionnaires ne puissent plus être détachés auprès de parlementaires et que soient supprimées les possibilités provisoires de passage de la fonction publique de l'État à celle des collectivités locales et réciproquement. Le gouvernement fait adopter un amendement lui permettant de financer, par prélèvement sur la dotation de décentralisation, les quinze mille fonctionnaires de l'équipement qui *préfèrent rester au service de l'Etat* ; mais à la suite des inquiétudes du Sénat, ce mode de financement ne durera que quatre ans.

Les mesures financières prévues par ce projet, qui sont en général des adaptations techniques, sont adoptées sans grandes discussions. Toutefois, à la demande des socialistes, mais aussi de MM. **Edmond Alphandéry** (UDF, Maine-et-Loire) et **Jean Briane** (UDF, Aveyron), l'Assemblée refuse le souhait du Sénat de voir reculer la mise en œuvre de la réforme de la dotation globale d'équipement votée en 1985. Le gouvernement fait adopter une disposition incitant les départements et les régions à faire appel aux services de l'Etat pour l'entretien et la construction des bâtiments scolaires. Mais une disposition permettant aux collectivités locales d'user du crédit-bail est jugée trop complexe.

TVA sur la pornographie

Les communistes et les socialistes s'opposent sans succès, malgré l'appui du Front national, à la suppression de la proportionnelle dans la désignation des délégués des conseils municipaux au conseil d'administration des centres d'action sociale (ex-BAS) et dans celle des bureaux des assemblées départementales et régionales. La majorité préfère laisser la liberté aux responsables locaux, même si la gauche lui fait remarquer qu'ils *usent peu de la possibilité d'accorder* un droit de regard à leur opposition.

C'est aussi sans succès que la gauche plaide pour le maintien des conseils départementaux du développement social, dont la composition était fixée par décret du gouvernement, et qui devaient assister le président du conseil général dans la mise au point de sa politique sociale. La droite préfère laisser le conseil général maître de la composition de la commission, qu'il devra obligatoirement consulter pour élaborer un schéma d'aide sociale pluri-annuelle. La commission des lois, par le biais d'amendements techniques, restreint encore les possibilités d'action de ces *nouvelles commissions*, alors que de nombreuses associations ont manifesté leurs craintes d'être oubliées.

Comme le Sénat, l'Assemblée annule une disposition d'une loi de la fin de 1985 permettant à la commune du Grand-Quevilly, dont le premier adjoint est M. Laurent Fabius, de quitter le SIVOM de Rouen. Mais elle accorde la possibilité, contrairement aux règles habituelles, de prévoir un arbitrage, hors tribunaux, dans le contrat signé avec les *Américains* pour l'Eurodysneyland de Marne-la-Vallée.

Le Front national fait adopter un de ses amendements : les donations et legs aux musées municipaux bénéficieront des mêmes avantages fiscaux que ceux faits au musées nationaux. La perte de recettes, pour l'Etat, sera compensée par une majoration de la TVA sur les publications pornographiques.

Th. B.

Querelle scolaire

Les députés évitent d'ouvrir les hostilités

La guerre scolaire n'aura pas lieu. Le Sénat avait pourtant failli mettre fin à l'armistice que les protagonistes avaient dû accepter de plus ou moins bon cœur à l'automne 1984. Il avait tout simplement décidé d'autoriser les collectivités locales à accorder des subventions d'équipement aux écoles privées, alors que pour l'heure elles ne peuvent, ou plutôt elles ne *doivent*, le faire que pour les frais de fonctionnement.

Le gouvernement n'était pas ravi de cette initiative de certains ultras de sa majorité. Quelques-uns des plus farouches défenseurs de l'enseignement privé comme M. Jacques Barrot étaient eux-mêmes inquiets, conscients que dans bien des villages la bataille pourrait renaître autour de l'aide à apporter ou non à la construction d'une école privée.

Il fallait que cela fût corrigé à l'Assemblée nationale, d'autant que la disposition votée au Sénat était probablement contraire à la Constitution puisqu'une initiative parlementaire avait accru la charge publique.

La commission des lois du Palais-Bourbon avait imaginé d'autoriser les communes, les départements et les régions à garantir les emprunts des établissements scolaires privés, comme ils peuvent le faire pour toutes les entreprises depuis les lois Defferre. Le gouvernement a préféré une autre solution : étendre aux collectivités locales une disposition d'une loi de 1964 qui autorise l'Etat *à garantir les emprunts des écoles* privées. De plus, le gouvernement proposait d'accorder à l'Etat comme aux collectivités territoriales la possibilité d'aider les écoles privées à se doter de matériel informatique pour la formation de leurs élèves. Ainsi il donnait satisfaction à une vieille revendication qu'avait toujours rejetée M. Jean-Pierre Chevènement.

Au Palais-Bourbon aussi il y a des ultras. MM. Bruno Bourg-Broc (RPR, Marne), Albert Mamy (UDF, Tarn), Xavier Dugoin (RPR, Essonne) étaient favorables à la disposition sénatoriale. Il a fallu une longue réunion, dans la nuit de lundi à mardi, des députés de la majorité autour de M. René Monory pour calmer les esprits. M. François d'Aubert (UDF, Mayenne), non convaincu, maintint que la proposition gouvernementale n'était qu'*« une étape »* et souhaita qu'elle permît de surcroît, les subventions aux établissements du second degré. M. Barrot lui-même n'a été que difficilement satisfait.

Le Conseil d'Etat s'appuyant sur la législation existante a déjà jugé que des subventions à des établissements privés techniques étaient possibles. Les défenseurs de l'enseignement privé espèrent obtenir un résultat identique pour l'enseignement classique du second degré. M. Monory ayant assuré que la nouvelle *disposition législative ne devait* pas remettre en cause l'évolution de la jurisprudence, M. Barrot s'y rallia, et avec lui non seulement la majorité mais aussi le Front national.

La gauche, elle, s'y opposa. Elle aurait préféré laisser les tribunaux se prononcer. Mais les socialistes estimèrent que cette seule légalisation *d'une possibilité de garantie d'emprunt*, déjà souvent utilisée en fait, ne méritait pas de rallumer la guerre scolaire. Le calme des uns et des autres a permis de préserver l'armistice. Mais chaque camp devra continuer à se méfier de ses ultras.

Th. B.

Le pari de Gaston Defferre

Gaston Defferre avait voulu faire de la décentralisation la « grande affaire » du septennat. Elle est devenue au fil des lois, décrets et circulaires un maquis où, hors des grands principes, chacun a bien du mal à retrouver son chemin. La complexité de la tâche y est pour beaucoup, mais la volonté d'aller vite de l'ancien ministre de l'intérieur y est aussi pour quelque chose. Les socialistes eux-mêmes avaient dû, à plusieurs reprises, corriger les lois qu'ils avaient votées. Ils ne peuvent donc reprocher à la droite de procéder à son tour à une remise en ordre progressive des textes sur le fonctionnement des communes, départements et régions.

C'est ce qu'elle a commencé à faire par le projet portant diverses propositions sur les collectivités locales adopté la semaine passée au Sénat, et que les députés ont discuté le lundi 11 août et approuvé avec quelques modifications dans la *nuit de lundi à mardi*.

« Toilettage »

Ce texte sur bien des points ne fait que procéder à un « toilettage » que chacun juge indispensable. Mais sur d'autres il annule des dipositions voulues par les socialistes, particulièrement celles qui freinent le pouvoir de ces nouveaux patrons locaux que sont devenus, grâce à la décentralisation, les présidents des conseils généraux et régionaux.

Gaston Defferre a gagné son pari. Presque trop. Il était sûr qu'investis de nouvelles responsabilités les élus ne s'en laisseraient pas déposséder, mais au contraire chercheraient à les accroître. C'est bien ce qui se passe. Mais, contrairement à ce qu'avait espéré Gaston Defferre, ce n'est pas au détriment des bureaux parisiens ou de leurs représentants locaux, mais de la minorité politique de leur assem*blée*.

Ce projet, de l'aveu même du secrétaire d'Etat aux collectivités locales, M. Bernard Bosson, n'est qu'une étape. *Il* annonce pour la session d'automne un nouveau statut de la fonction publique territoriale, une remise en ordre des *diverses dotations* par lesquelles l'Etat participe au financement des collectivités locales, une modification de la législation sur la coopération communale. La tâche paraît si vaste, si complexe, qu'il est difficilement compréhensible que M. Jacques Chirac se prive, comme l'intention lui en est prêtée dans le *cadre du remaniement ministériel* attendu, d'un ministre aussi à l'aise sur ce sujet que l'est M. Bosson. Mais il est vrai que M. Bosson est CDS, et que le contact avec les élus locaux est loin d'être politiquement neutre.

THIERRY BRÉHIER.

CHRONIQUE DES ANNÉES 60

Annonçant sa candidature à l'Élysée

M. François Mitterrand : il y a incompatibilité d'humeur entre le général de Gaulle et la démocratie

(11 septembre 1965.)

MIS EN BALLOTTAGE AVEC 43,97 % DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (Métropole)

Le général de Gaulle décidera avant jeudi soir de maintenir sa candidature au second tour

• M. François Mitterrand (32,04 %) sera alors seul à l'affronter
• Jamais les Français n'ont été aussi nombreux à voter (85 %)

Trop d'erreurs

Par JACQUES FAUVET

(7 décembre 1965.)



RAYMOND DE PARDON/GAMMA

Un « revenant » double tous les candidats potentiels de la gauche et se lance dans la première élection présidentielle au suffrage universel : François Mitterrand oblige de Gaulle à disputer un second tour.

Dans *le Monde* du 24 novembre 1965

DES HOMMES QUI S'AFFICHENT...

L'élection au suffrage universel du président de la République a modifié sensiblement le style de l'affiche électorale. Pour chaque candidat il s'agit moins d'exposer un programme – pour cela d'autres moyens, et d'abord la télévision, sont à leur disposition – que de se présenter aux passants sous l'aspect le plus séduisant. Il convient toutefois de ne pas trop demander aux spécialistes du retouchage des portraits, la télévision précisément permettant à l'électeur de faciles comparaisons.

Si les panneaux officiels, numérotés de 1 à 6, sont encore vierges, les emplacements privés loués à des agences de publicité sont déjà couverts d'affiches. Leur nombre, leur qualité et leur dimension sont à la mesure des moyens financiers de chacun. Les mieux « affichés » sont le général de Gaulle et M. Lecanuet. Traité dans des tons pastel, le président sortant offre sur les murs de Paris, aux bons endroits semble-t-il, son meilleur profil aux électeurs. La nuit, des projecteurs éclairent certains panneaux. Lui, au moins, n'a pas eu besoin d'inscrire son nom, et la seule phrase « Pour le succès de la France », surmontant trois bandes bleu-blanc-rouge volontairement plus pâles que les couleurs nationales, suffit à résumer son vœu. Il semble bien que l'affichiste, faisant œuvre de chirurgien esthétique, ait raccourci un peu le nez du général, qui, lorsqu'on fait face à l'affiche, regarde résolument vers la gauche...

M. Jean Lecanuet est, lui aussi, voué aux grandes surfaces. Dans un encadrement rouge, le photographe lui a fait le sourire de Sophia Loren – il paraît avoir plus de dents que ses adversaires – et les sourcils à angle vif de James Bond. En lettres jaunes sur fond noir, il fait davantage confiance à l'avenir qu'au présent : « Demain, un homme neuf, une France en marche », propose-t-il, ce qui pourrait faire penser que l'ancien président du MRP va sauter allègrement, au passage, sur le marchepied du train pour l'Elysée.

M. François Mitterrand, souriant à la télévision, a choisi de faire sérieux, et même un peu triste, sur ses affiches à fond moutarde. Celui qui scande : « Je suis le candidat unique de la gauche » (quel avantage, n'est-ce pas, que de pouvoir se présenter enveloppé dans un alexandrin !), paraît ne pas disposer de colleurs consciencieux. Tantôt il penche à droite, tantôt il penche à gauche. Et l'on peut le voir, à Puteaux, sous le titre d'une affiche de cinéma qui annonce *la Tête du client*. Mais ce n'est là qu'un hasard de la topographie publicitaire. M. Lecanuet se trouve bien, lui, près de la Maison de la radio, sous la protection d'un moine énorme et débonnaire, vantant les avantages d'une marque de fromage. Il est vrai que M. Mitterrand est souvent encadré par des affichettes confuses et modestes qui démontrent à qui en douterait la touchante unanimité de la gauche autour de sa personne. Le parti communiste, à Saint-Denis, a mis quelques bandeaux phosphorescents, et le PSU, sans autre recommandation, exige sous son portrait, mais sur une surface qui n'excède pas une demi-page de journal, « la nationalisation des banques d'affaires ».

Quant à M. Tixier-Vignancour, il apparaît, lui aussi, dans des dimensions moyennes avec un visage viril, les maxillaires nerveux, le regard énergique, et annonce une réduction de 11 % des impôts, ce qui ne peut manquer d'attirer l'attention, la précision du pourcentage lui conférant un *sérieux* mathématique. Ce candidat s'est assuré, semble-t-il, les services de quelques commandos de peintres, et les « T.V. » en rouge éclairent parfois la grisaille de certains murs ou tranchent sur la blancheur des façades d'immeubles neufs dont les locataires semblent peu apprécier ces barbouillages. Des inconnus lui rendent la pareille en traçant des croix gammées noires au-dessous de son portrait.

M. Pierre Marcilhacy et M. Barbu sont absents des panneaux des agences de publicité. L'avocat-sénateur a dit lui-même à la télévision qu'il n'était pas riche. Quant à M. Barbu, qui peut, depuis samedi, proclamer comme lord Byron après la publication de *Childe Harold* : « Je *m'éveillai* un matin et me trouve célèbre », il n'a pas assez d'ambition sans doute pour demander à ses amis de Sannois de créer ne coopérative d'affichage.

Aux grands portraits s'ajoutent les petites affichettes que l'on trouve un peu partout sur les murs, sur les arbres, voire sur les placards des adversaires, et qui ne sont que mitraille auprès de l'artillerie des grands panneaux. Leur utilité est cependant évidente : *ainsi* l'affichette de M. Tixier Vignancour apposée sur la grande affiche du général de Gaulle masque exactement le visage du chef de l'Etat, l'affichette gaulliste servant de même à dissimuler les traits de M. Lecanuet, et ainsi de suite.

On commence déjà à lacérer par-ci, par-là. Mais les affiches gaullistes sont les moins en danger car, par stratégie sans doute, elles ont été collées le plus haut possible sur les panneaux. Leur lacération risquerait de faire soupçonner M. Marcilhacy, le seul candidat qui, bras levés, développe près de 2,50 mètres...

De tous ces visages souriants ou graves, décembre cependant ne retiendra qu'un seul, et d'autres affiches viendront recouvrir celles-ci. Elles passent, en effet, encore plus vite que les hommes.

MAURICE DENUZIÈRE.

25. De Gaulle en ballottage

C'EST en 1965 que débute la deuxième grande partie du « livre Mitterrand ». Comme Mendès France, il était un opposant irréductible à de Gaulle en 1958 ; comme lui encore, quoique député, il vivait dans un exil politique. D'une manière plus dramatique même, car il était blessé à mort depuis le piège de l'Observatoire, où il était tombé en 1959. « Un fantôme », c'était le mot cruel qu'avait eu Georges Pompidou à son adresse. Mais la ténacité de l'homme était encore mal connue. Méprisé, vilipendé, honni, François Mitterrand est sûr que la Fortune lui donnera une nouvelle chance. *« Dès 1962,* écrit-il dans *Ma part de vérité, c'est-à-dire depuis qu'il a été décidé que l'élection du président de la République aurait lieu au suffrage universel, j'ai su que je serai candidat. »* Mitterrand comme Mendès ? Non : Mitterrand ou l'anti-Mendès.

Son retour au premier rang est un chef-d'œuvre d'intelligence stratégique. Personne ne lui eût prêté la moindre chance au départ, vu la cote de popularité dont il souffrait. Et puis, voilà Defferre qui le prend de vitesse. Qu'à cela ne tienne ! Mitterrand, qui a sans doute le pressentiment que l'inconnue x cherchée dans l'équation de la gauche n'est pas le maire de Marseille, n'en soutient pas moins celui-ci jusqu'au bout avec loyauté. Entre-temps, il a écrit un pamphlet, *le Coup d'Etat permanent (« Le gaullisme vit sans lois. Il avance au flair. D'un coup d'Etat à l'autre, il prétend construire un Etat, ignorant qu'il n'a réussi qu'à sacraliser l'aventure. »)* ; il s'est doté d'une organisation politique, la Convention des institutions républicaines... Quand Defferre retire sa candidature, le 25 juin 1965, il se sent prêt. Après quelques pourparlers discrets avec les communistes et les socialistes, qu'il mène avec l'aide de ses fidèles – Georges Dayan, Charles Hernu, Claude Estier, – et dont les conclusions sont plutôt encourageantes, il se déclare publiquement candidat le 9 septembre, devançant tous les états-majors, afin d'éviter d'être pris lui-même dans l'étau des exigences contradictoires des partis de gauche. Dans les jours qui suivent, il obtient le soutien de ceux-ci avec un minimum de concessions, sans se lier les mains : le voici, à quarante-neuf ans, à la veille d'une nouvelle aventure, la plus importante de sa vie. Candidat unique de la gauche, il va en devenir en quelques années la tête incontestée.

L'investissement est à long terme car nul ne doute, le 4 novembre, quand de Gaulle annonce qu'il sollicite un nouveau mandat, qu'aucun adversaire n'est de taille à le vaincre. D'autant que le général a présenté sa candidature en termes dramatiques, réclamant des Français une *« adhésion franche et massive »*, faute de laquelle ce serait l'écroulement de la Cinquième République. La presse traduit son discours en quatre mots : *« Moi ou le chaos. »*

Entre le champion de ce que certains appellent déjà, pour faire peur, *« un nouveau Front populaire »* et le président en place, les centristes entendent avoir, eux aussi, leur porte-drapeau. Ils ont une organisation, le Comité des démocrates, qui regroupe des MRP, des indépendants, des radicaux. Ils rêvent de se battre pour Antoine Pinay, le Nestor de Saint-Chamond, dont le patronyme apaise l'angoisse des rentiers comme un dictame miraculeux. Ils auront finalement Jean Lecanuet comme chef de file. Il a quarante-cinq ans, de l'éloquence, une agrégation de philosophie, de belles dents blanches, et une idée fixe : l'avenir et la défense de l'Europe, mise à mal par le nationalisme ombrageux du général. C'est la révélation de la campagne. On croyait son combat suicidaire ; il va remplir les salles. Conclusion rayonnante de Jean Lecanuet : *« Le centre existe. »*

La campagne électorale est assez curieuse, car le principal candidat, le général de Gaulle, décide, dans un premier temps, de ne pas y participer. Devrait-il s'abaisser au rang de ses concurrents ? Son œuvre, du reste, parle d'elle-même. Il dédaigne même les temps de parole qui lui sont attribués à la radio et à la télévision. Les autres se lancent. Il y a les petits candidats qui amusent ou endorment. Il y a surtout Mitterrand et Lecanuet. Or ces deux-là tiennent des discours inouïs, au sens étymologique du terme, tant l'ORTF était tenue en main par l'appareil gaulliste. A partir du 19 novembre, on entend une autre musique dans les salles à manger, la critique du gaullisme envahit les familles, la cote du général décline dangereusement. Les conseillers du général froncent les sourcils ; une contre-offensive tous azimuts est décidée à partir du 24 novembre : réunions, affiches. Et surtout, le 30 novembre, le président de la République lui-même va utiliser les quinze minutes d'antenne auxquelles il a droit. Mais le cœur n'y est pas. Il est parti trop tard ; il est trop sûr de lui. Le ministère de l'intérieur lui a garanti 54 % dès le premier tour.

Le général aurait dû être attentif aux instituts de sondages, l'IFOP et la SOFRES, qui tous deux, même si c'était avec des écarts importants, prévoyaient le ballottage. Mais c'était la première élection présidentielle au suffrage universel, et l'on avait pour seule référence les chiffres des référendums qui, de 1958 à 1962, avaient été des victoires totales pour de Gaulle. Personne ne pensait sérieusement que celui-ci pût ne pas recueillir la majorité absolue dès le premier tour. Si bien que dans la soirée du 5 décembre, quand on apprend le score de de Gaulle, à peine 44 %, la surprise est totale. Les antigaullistes exultent et se pincent pour y croire.

Le candidat de la gauche a obtenu 32 % ; il sera le seul adversaire de de Gaulle au second tour. Lecanuet approche 16 %. Quant au candidat de l'extrême droite, Jean-Louis Tixier-Vignancour, malgré tout son dynamisme et sa voix de bronze, il se contente de 5 %, ce qui rassure sur la bonne intégration politique des rapatriés d'Algérie, dont on a craint l'esprit de revanche et la tentation d'extrémisme. Les pieds-noirs se seront pas la piétaille de la droite vichyste.

Deux autres orateurs participaient à la fête électorale : le sénateur Pierre Marcilhacy, dont l'entrée en lice était insignifiante ; il ne décroche même pas 2 %. Enfin, on a aussi eu droit à un participant de fantaisie en la personne de Marcel Barbu. Celui-ci avait commencé sa campagne télévisée par un jovial : *« Français, Françaises, mes frères et mes copains ! »* Sa présence révélait une des failles du système : sans ambition politique, Barbu avait calculé que sa campagne lui coûterait 100 000 F, alors qu'au prix réel une publicité équivalente l'eût délesté de 3 millions. Il faudrait donc revoir les conditions d'accès aux « étranges lucarnes » ; en attendant, on s'était bien amusé.

Pour le second tour, de Gaulle, piqué au vif, entre pleinement dans le jeu de Mitterrand. On n'en est pas encore arrivé à l'idée que les deux adversaires pourraient s'affronter dans un face-à-face télévisé, à l'américaine. L'Elysée devait-il se commettre avec l'impertinent *« candidat des républicains »* ? *« Candidat des républicains,* disait Malraux, mal inspiré, *laissez dormir la République ! »* Mais le général reprend d'assaut la télévision avec une efficacité retrouvée.

Comme son adversaire, en quête des suffrages centristes, appuie sur la chanterelle Europe, le général se lance dans un grand numéro, allant jusqu'à mimer de son grand corps agité ceux qui *« sautent sur leur chaise comme un cabri en disant « Europe, Europe, Europe »*.

Le 19 décembre, il recueille environ 55 % des suffrages. Il a gagné, mais le ballottage auquel il a été contraint l'a en quelque sorte désacralisé. Le Sphinx est devenu faillible, le roi est nu.

Le grand vainqueur, à y penser, fut l'institution même : cette élection du président au suffrage universel, si décriée par la classe politique en 1962. La participation avait été massive (seulement 15 % d'abstentions), parce que les électeurs ont été heureux de peser directement sur les destinées du pays. Il serait désormais difficile de revenir sur ce mode d'élection si populaire. Le succès de cette pratique reposa aussi sur la récente place occupée par la télévision. Chacun chez soi, dans son fauteuil, a pu écouter les candidats, scruter leur visage, leur style, leurs manières d'être. Epreuve du reste redoutable pour les candidats, plus habitués aux effets oratoires des meetings qu'au style plus intime du petit écran. La politique est entrée dans un nouvel univers.

MICHEL WINOCK

M. MARCEL BARBU : je suis le candidat des chiens battus...

« Quand je me suis présenté la première fois à vous, j'étais loin d'imaginer le retentissement qu'aurait le cri que je venais de lancer », s'est écrié devant les téléspectateurs M. Marcel Barbu, qui parlait ce mardi, entre 13 h et 13 h 30. *« On m'a reproché mon air de chien battu : c'est sans doute ce qui a plu, car il y a sûrement en France beaucoup de chiens battus. C'est sur eux que je compte ; je suis le candidat des chiens battus. »*

Du mouvement de sympathie provoqué par son intervention, M. Marcel Barbu parle comme d'une *« révélation »*, d'un *« déferlement »*, d'une *« masse impressionnante »*, et ajoute : *« Puisqu'il en est ainsi, je vais prendre ma candidature au sérieux. »*

M. Barbu annonce que son programme sera celui du Conseil natio-...

(24 novembre 1965.)

M. J.-J. SERVAN SCHREIBER : on imagine aisément comment MM. Lecanuet et Mitterrand pourront se retrouver.

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber étudie dans son éditorial de *l'Express*, intitulé « Pour qui voter ? », les campagnes et les propositions de MM. Lecanuet et Mitterrand. Puis il conclut :

« Les options politiques de MM. Lecanuet et Mitterrand sur le problème du développement économique – qui est le salut de la France comme des Français – sont si proches et si semblables à celles qu'a définies M. Defferre qu'on imagine aisément comment ils pourront se retrouver.

« Cette conjonction se fera-t-elle ? C'est toute la question. Ses ...

(30 novembre 1965.)

Demain : Il n'y a pas eu d'affaire Ben Barka

AUTOMOBILISME

Le bolide de Gonfaron

GONFARON
de notre envoyé spécial

La formule 1 de Gonfaron... Il y aurait en là de quoi fouetter la plume d'Alphonse Daudet à fleur de légende provençale. Mais la formule 1 de Gonfaron n'a rien d'une fable. Même si elle a pris corps dans un village de 2 400 habitants du centre du Var, écrasé de soleil, serré au pieds d'imposantes collines de chênes-lièges, de pins et de châtaigniers. Et connu dans toute la région comme le pays, où il y a quatre siècles, les ânes volaient.

La formule 1 de Gonfaron est bien vivante. Le bolide doit même effectuer ses premiers essais du 12 au 14 août sur le circuit du Castellet (Var). Un baptême de la piste aux mains d'Ivan Capelli (1), jeune pilote italien actuellement deuxième au classement du championnat de formule 3 000, qui devrait conduire la voiture le 7 septembre au Grand Prix de formule 1 de Monza en Italie, et le 21 septembre à Estoril au Portugal, sous le sigle AGS (Automobiles gonfaronnaises sportives).

Un sacré petit bonhomme de cinquante-huit ans, Henri Julien, Gonfaronnais de pure souche, réalise là un rêve têtu d'amoureux fou de mécanique et de compétition automobile. Aussi loin qu'il remonte dans sa mémoire, Henri Julien a toujours eu le virus de la monoplace. A l'âge de vingt-deux ans, il prépare, à temps perdu, dans le garage-station-service de son village natal, ses propres voitures au volant desquelles il collectionne les accessits : *« Je n'étais jamais trop dans le coup. »*

Quand on lui confie une Alpine d'usine, il pense pouvoir traiter d'égal à égal avec les meilleurs volants de l'époque : *« Mais il y en avait toujours de plus rapides que moi. »* Alors, en 1965, après une fort honorable sixième place dans une compétition au Portugal, Henri Julien abandonne le cockpit. Quatre ans plus tard, avec l'avènement de la formule France, il créé la marque AGS et gravit les échelons : formule Renault, formule Renault-Europe, formule 3.

Garage ou compétition ? En 1974, il lui faut choisir. Il liquide le fonds de commerce pour garder le service compétition et prend pied en 1978 en formule 2. Frédéric Dallest signe en 1980 à Pau la première victoire des couleurs gonfaronnaises dans la catégorie et Philippe Streiff en 1982 à Brands-Hatch, la dernière, car la F2 disparaît. Arrive la formule 3000, où AGS engage une première puis une deuxième voiture.

Esprit de famille

Mais Henri Julien a la formule 1 en tête. Une première tentative en 1980 autour d'un moteur Cosworth reste dans les cartons. En 1984, AGS trouve un moteur, mais pas l'argent. En 1985, le soutien financier est là, mais, de moteur, plus. La F 1, ce serait pourtant l'aboutissement logique de plusieurs années de travail. Et puis, Philippe Streiff passant dans la catégorie reine, AGS se retrouve à court de sponsor pour ses formule 3000 à la fin de la saison. *« Arrêter ou se lancer à l'échelon supérieur, telle était la situation »*, résume Henri Julien. On ne pénètre pas facilement dans le club très fermé de la F 1.

Brusquement pourtant, à la fin de l'année dernière, tout se déclenche. Sur appel de Piero Mancini, patron du constructeur italien de moteurs Motori Moderni, Henri Julien part pour Florence en compagnie de Frédéric Dhainaut, l'homme chargé des relations publiques au sein d'AGS. On leur propose un moteur et de l'argent pour concevoir et mettre au point une voiture capable de s'aligner dans dix mois à Monza. C'est oui. Et AGS, épaulé par Jolly Club, puissante écurie semi-officielle du groupe Fiat, jusque-là surtout présente en rallye et en endurance, se met au travail.

AGS, c'est quelques dizaines de mètres carrés d'ateliers et de bureaux avec une semi-remorque et un motor-home dans la cour. Tapis au milieu des maisons, à quelques tours de roue des platanes de la place du marché, l'ensemble couvre un peu plus qu'un court de tennis. La force du constructeur provençal, c'est l'équipe de six spécialistes chevronnés soigneusement sélectionnés dans un esprit de famille. Et d'abord Christian Vanderpleyn, quarante-trois ans, ingénieur-concepteur. Il a dessiné la voiture. Un Varois qui travaille avec Julien depuis vingt-sept ans. Apprenti au garage, le patron l'a envoyé passer son CAP.

Jean-Claude Silani, quarante et un ans, chef mécano, prépare moteurs et boîtes de vitesses. Il est chez Julien depuis quinze ans. Philippe Leloup, vingt-huit ans, le benjamin, un Normand intégré depuis 1978. Il assure l'intendance et conduit le camion. Christian Martel, trente et un ans, ancien mécanicien chez les parachutistes. Fraisage et soudures sont son royaume. Gérard Moreau, quarante ans, Bordelais spécialiste des plastiques. Et enfin Frédéric Dhainaut, trente-quatre ans, Parisien, études littéraires, douze ans passés en Italie dans une société en contact avec les sponsors de la F 1, l'homme des relations publiques, entré dans la maison en 1985.

Points communs : la passion et l'expérience de la compétition automobile, le goût pour l'artisanat haut de gamme et un esprit AGS chevillé au corps qui fait que tout le monde se transforme en mécano sur les circuits. Ce qui les a attirés dans l'orbite d'Henri Julien ? Une aventure moderne avec un souci de perfection à l'ancienne qui a forgé la réputation de sérieux du constructeur.

La recette d'Henri Julien n'est rien moins que de faire de la formule 1 en famille. *« A raison de quatorze heures de travail par jour*, dit-il. *Vingt-huit ans sans prendre de vacances. »* Ce qui ne l'a pas empêché d'avoir trois enfants. Trois filles.

MICHEL DESFONTAINES.

(1) Retardé par une compétion au Japon, Ivan Capelli devait être remplacé mardi par le pilote français Didier Pironi dont la carrière en Formule 1 avait été interrompue par un grave accident survenu lors des essais du Grand prix de RFA à Hockenheim, le 7 août 1982.

● **ATHLÉTISME : réunion de Budapest.** — Le Bulgare Christo Markov a battu de 2 centimètres le record d'Europe du triple saut du Soviétique Nikolaï Moussienko en atteignant 17,80 mètres, le lundi 11 août à Budapest.

● **GOLF : tournoi de la PGA.** — Bob Tway, un Américain de vingt-sept ans originaire d'Oklahoma-City qui avait fait ses débuts sur le circuit professionnel américain en 1985, a remporté, lundi 11 août à Toledo (Ohio), le tournoi de la PGA (Professionnal Golfers Association) avec une carte de 276 (8 sous le par). L'Australien Greg Norman, vainqueur de l'open britannique, qui, comme lors de trois autres épreuves du grand chelem (Masters, open des Etats-Unis et open de Grande-Bretagne), avait abordé en tête la dernière journée avec quatre coups d'avance, a dû se contenter de la deuxième place, avec 278. L'Américain Peter Jacobsen a terminé troisième avec 279.

La lutte contre l'immigration clandestine en Guadeloupe

Du rififi à Saint-Martin

Dans l'île de Saint-Martin, la police française se heurte à de grandes difficultés pour appliquer la législation sur l'immigration « clandestine ». Les étrangers vivant en situation irrégulière sur ce territoire de la Guadeloupe (situé à 250 kilomètres de Pointe-à-Pitre) sont, pour la plupart, des Haïtiens formant une main-d'œuvre à bon marché et des Dominicaines qui viennent rompre — contre quelques dollars — la solitude sexuelle des premiers.

Attirés par le développement économique que connaît la partie française de cette île partagée avec les Pays-Bas, les « clandestins » représentent le cinquième de la population (quinze mille habitants au total). Ils arrivent sur l'aéroport de Juliana (en zone néerlandaise) pour passer une frontière non matérialisée les menant dans la partie française. Les fonctionnaires de la police de l'air et des frontières (PAF) sont chargés d'expulser les immigrés irréguliers (plus de quatre cents quittent ainsi chaque année la partie française).

Au cours des derniers mois, de multiples incidents, relatés par des rapports de police, ont opposé policiers de la PAF et insulaires, dont plusieurs sont proches de la majorité du conseil municipal de Saint-Martin dirigé par M. Albert Fleming (RPR). La colère accumulée par certains contre la PAF a atteint sont point d'orgue le 17 juin 1986 (*le Monde* du 19 juin). Des scènes d'émeute aussi violentes que celles qui se produisirent en février dernier lors de la visite de M. Jacques Chirac en Guadeloupe et lors du transfert dans les îles du nord des deux « cerveaux » présumés du rapt de M. Freddy Heineken se sont renouvelées.

Les fonctionnaires de la PAF accusent leurs collègues de la police municipale de Saint-Martin de se livrer au « racket » sur des « clandestins ». Ainsi, le 4 septembre 1985, deux étrangères ont vu leurs sacs à main dérobés par des agents municipaux alors qu'elles vendaient (en violation des règlements) des billets de loterie sur la voie publique. Explication des deux agents concernés : il s'agissait de décourager le jeu clandestin.

Certes, dans tous les endroits de la Guadeloupe où sont concentrées de fortes communautés de travailleurs immigrés haïtiens, la « borlette » (l'équivalent de la Loterie nationale) est très répandue. Mais, par coutume, les forces de l'ordre ferment les yeux ou ne distribuent que des avertissements... sauf à Saint-Martin, où les méthodes employées sont *« dignes d'une république bananière »*, commente M. Gilles Kaehlin, inspecteur principal de la PAF, *« et jettent le discrédit sur tous les représentants des forces de l'ordre »*.

Les malheurs de M. Chance

La « chasse aux clandestins » — menée avec la rigueur nécessaire disent les policiers, au prix de « bavures » répondent leurs adversaires — nuit en tout cas aux intérêts installés dans l'île. Ceux, par exemple, des tenanciers de maisons closes. L'une d'elles, au nom très prometteur de Sunrise Area (le lieu du soleil levant), était tenue par M. Chance, « employeur » d'une douzaine de prostituées originaires de la République dominicaine. Mais, par malheur, M. Chance s'est trouvé aux prises avec des fonctionnaires de police désireux d'appliquer la loi française. Après un bref séjour à la maison d'arrêt de Basse-Terre (dont certains disent que sa durée a été inversement proportionnelle au nombre d'hommes politiques et autres notables fréquentant son établissement), M. Chance a été condamné à une peine de prison avec sursis et à la fermeture de son établissement.

Autres intérêts touchés par le travail des fonctionnaires de police, ceux de quelques édiles qui emploient des étrangers en situation irrégulière comme gens de maison ou chauffeurs de voiture. Il est vrai qu'en Guadeloupe proprement dite, on a bien longtemps toléré qu'un maire, aujourd'hui député, ait un chauffeur dominicain sans papiers. Le 19 décembre 1984, cinq employés — dont deux Haïtiens sans papiers — travaillant pour le compte de la Régie des eaux de la commune de Saint-Martin ont été littéralement aspirés par une fosse septique qu'ils réparaient. Trois d'entre eux, dont un Haïtien, sont morts d'asphyxie avant même l'arrivée des premiers secours.

Les immigrés illégaux épaulés par des Saint-Martinois réagissent de plus en plus violemment aux opérations « coup de poing » de la PAF. Le 5 juin 1986, les policiers de ce service sont contraints sous la menace de relâcher des clandestins interpellés sur le chantier de construction du complexe immobilier La Belle Créole, lors d'une mission effectuée à la demande du sous-préfet de Saint-Martin, M. Jean-Pierre Hubert, un ancien officier de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure).

Suite à cet incident, l'inspecteur Gilles Kaehlin transmet une note de renseignements à sa hiérarchie et aux autorités administratives, estimant qu'une autre opération de ce genre mettrait en péril la sécurité physique et morale des fonctionnaires de la PAF établis à Saint-Martin. Toutefois, le sous-préfet des îles du nord, soucieux de ne pas laisser ainsi bafouée l'autorité de l'Etat, ordonne pour le 17 juin une opération d'envergure (avec un renfort des policiers venus de Guadeloupe) contre l'immigration illégale. Ce jour-là, la PAF arrête une cinquantaine d'étrangers dans le ghetto le plus proche du centre-ville.

Sur le chemin du poste de police, de premiers heurts se produisent entre policiers et manifestants qui veulent empêcher les arrestations. Les fonctionnaires parviennent toutefois à rejoindre leurs locaux, rue de la Liberté, puis sont contraints à relâcher les étrangers : plusieurs centaines de manifestants assiègent le poste de police et tentent d'y mettre le feu. Au cours de l'émeute, une demi-douzaine de véhicules policiers sont incendiés ; trois voitures appartenant à des policiers sont également brûlées après avoir été placées en travers de la route. L'appartement d'un brigadier de la PAF est mis à sac.

Ces scènes de violence ont déjà eu des résultats : les deux policiers visés par la vindicte des manifestants ont depuis lors été mutés hors de Saint-Martin, où la lutte contre l'immigration clandestine est désormais menée avec indolence, pour l'instant.

Le commissaire principal André Noël, un ancien de la direction de la surveillance du territoire (DST) aujourd'hui nommé avec le rang de sous-préfet chargé de la coordination entre les différents services de police, se trouvait à Saint-Martin le mercredi 6 août, pour se rendre compte sur place de la situation.

Selon certaines sources généralement bien informées, le « Monsieur sécurité » de la Guadeloupe tenterait à l'heure actuelle d'installer la police de l'air et des frontières sur l'aéroport néerlandais de Juliana, grâce à un accord entre le gouverneur général de la zone néerlandaise et la préfecture de la Guadeloupe... Ce transfert aurait pour but, s'il se réalisait effectivement, de traiter le problème à la source, tout en évitant les opérations répétées dans les ghettos.

ERICH INCIYAN
et ANDRÉ LÉGER.

Dans la Creuse

Trois inculpations après la mort par noyade d'un adolescent

Après la mort par noyade de Gérard Longué, quinze ans, d'origine camerounaise, habitant Montreuil, dans le lac de Vassivière (Creuse), Mlle Eliane Renon, juge d'instruction à Guéret, a inculpé, le lundi 11 août, de *« coups et blessures et voies de fait ayant entraîné la mort sans intention de la donner »* le plagiste du lac, M. Guy Jabut, quarante ans, et son employé, Dominique Corteggiani, dix-huit ans, qui ont été écroués à la maison d'arrêt de la ville. Un troisième inculpé, mineur, dont l'identité n'a pas été révélée, a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire.

Vendredi soir, M. Jabut et ses deux employés avaient lancé une expédition punitive pour « donner une leçon » à quatre adolescents qui avaient « emprunté » deux embarcations du type Pédalo (marque déposée) qui se trouvaient non amarrées sur la berge du lac.

Au cours de l'expédition, trois des adolescents avaient réussi à regagner la rive à la nage tandis que le cadavre de Gérard Longué était découvert, le lendemain, au fond du lac. L'autopsie a révélé que l'adolescent ne présentait *« aucune trace de coup ni de violence »*. Le rapport conclut à une mort par *« noyade classique »* sans hydrocution.

Après l'association SOS Racisme, le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) a condamné, lundi dans un communiqué, ce *« crime crapuleux »*. *« Sous couvert de répression de la délinquance, du terrorisme, de l'immigration clandestine et de l'amalgame qui en est fait, on encourage la montée de la haine aveugle, de la vindicte publique et de l'autojustice »*, affirme le MRAP.

● **Ouverture d'une information judiciaire après la plainte d'un ingénieur grenoblois.** — Le parquet de Grenoble a ouvert, lundi 11 août, une information judiciaire après la plainte déposée vendredi par M. Victor Gallet, cinquante-neuf ans, un ingénieur au chômage qui accuse les policiers de la brigade de surveillance nocturne de Grenoble de l'avoir malmené dans la nuit du 1er au 2 août. Le dossier a été confié à Mme Marie-Claude Massonnat, juge d'instruction, qui a délivré une commission rogatoire à l'inspection générale de la police nationale. Celle-ci a commencé son enquête, ce mardi matin, à l'hôtel de police de Grenoble.

Opéré le 8 août à l'hôpital des Sablons, près de Grenoble, soit une semaine après avoir été interpellé, l'ingénieur souffre d'une perforation de la vessie et d'occlusion intestinale. Il sera entendu par les enquêteurs dès que son état le permettra.

● ***La tuerie de Sète : deux des victimes étaient connues des services de police.*** — Les corps des trois personnes tuées par des armes de gros calibre dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 août dans un motel isolé près de Sète (Hérault), ont été identifiés.

Déjà condamné pour vol à main armée, Jacques Fourmont, trente-deux ans, était sous le coup d'un mandat d'arrêt lancé en décembre 1984 pour tentative d'homicide volontaire. Le deuxième homme, Djemel Slimani, vingt-huit ans, avait aussi été condamné pour vol, violences et voies de fait avec armes. Tous deux fréquentaient le « milieu » parisien, notamment des proxénètes.

La troisième victime, une jeune femme d'environ vingt-cinq ans, n'a pas été formellement identifiée. Les enquêteurs laissent cependant entendre qu'il s'agissait d'une prostituée parisienne.

● ***Arrestation d'un pyromane dans la Vienne.*** — Un homme de trente-huit ans, marié et père de trois enfants, a reconnu, le lundi 11 août, qu'il avait provoqué huit incendies dans la région de Châtellerault (Vienne). Le pyromane, Jacky Garrot, ouvrier d'usine, a été interpellé quelques jours après avoir mis le feu à des broussailles en bordure de forêt, à Dangé-Saint-Romain, où il réside. Pendant trois jours, cet incendie a ravagé 460 hectares de taillis et de pinèdes où se trouvaient plusieurs parcs d'élevage de biches, de cerfs, de sangliers et de mouflons. Le pyromane a avoué qu'il avait aussi allumé sept incendies dans la région en 1985.

● **Un appel pour les familles des sauveteurs morts en mer.** — La Société nationale de sauvetage en mer lance un appel pour venir en aide aux familles des cinq marins du port de l'Aber-Wrach, dans le Finistère, morts en mer pour sauver un voilier en détresse (*le Monde* du 9 août). Cet accident laisse cinq veuves et treize orphelins dont quatre mineurs. La femme de l'un des disparus attend un enfant pour novembre. Les dons devront être adressés à : SNSM, 9, rue de Chaillot, 75116 Paris, CCP 1014 74 D Paris. Avec mention : Aber-Wrach.

SCIENCES

Affirmant leur indépendance spatiale

Les Japonais lancent une nouvelle fusée

Les Japonais devraient effectuer le premier tir expérimental de leur nouveau lanceur H-1, mercredi 13 août, entre 10 h 30 et 12 heures (heure française), depuis le centre spatial de Tanegashima, dans le sud du pays. Initialement prévu pour le 1er août, ce lancement a été à deux reprises différé, en raison de mauvaises conditions météorologiques, puis pour vérifier le système de guidage de la fusée.

Avec ce lanceur expérimental à deux étages, qui, dans sa version commerciale, en comportera trois (dont le deuxième est doté d'un moteur à oxygène et à hydrogène liquides), le Japon affirme son indépendance en matière spatiale. Depuis 1970, le pays a certes déployé plus de trente-cinq satellites à caractère scientifique ou commercial, mais le programme spatial nippon empruntait jusqu'ici l'essentiel de sa technologie aux Etats-Unis. Ainsi, le précédent lanceur N-2 utilisé par l'Agence nationale pour le développement spatial (NASDA) était une copie, construite sous licence, de la fusée américaine Delta 2914.

La H-1, japonaise à 80 %, pourra mettre sur orbite géostationnaire des satellites de 550 kilogrammes. Mais avant même qu'elle ne soit lancée, la NASDA travaille sur un nouveau projet : la fusée H-2, d'une puissance équivalente à celle du lanceur européen Ariane IV et qui pourra emporter sur l'orbite géostationnaire des charges utiles de 2 tonnes. Le premier tir de la H-2 — prévu aux environs de 1993 — marquera la véritable entrée du Japon sur le marché international du lancement de satellites.

Couchés pendant un an...

Dix Soviétiques vont tenter de rester pendant un an en position couchée, les pieds légèrement au-dessus du niveau de la tête, pour simuler les effets de l'apesanteur et permettre aux médecins de trouver des moyens de lutte efficaces contre ces derniers. L'expérience a commencé il y a quatre mois à l'Institut des problèmes médico-biologiques du ministère de la santé à Moscou, révèle la *Komsomolskaya Pravda* dans son édition du 10 août.

Outre qu'elle perturbe le sens de l'équilibre du corps — provoquant des sensations de nausées — et qu'elle conduit à une déminéralisation du squelette, l'apesanteur affecte aussi le système cardiovasculaire des cosmonautes lors des missions de longue durée dans l'espace. La masse sanguine a alors tendance à se concentrer dans les régions de la poitrine et du ventre. C'est ce phénomène que simule la position antiorthostatique (pieds plus hauts que la tête) dans laquelle demeurent les dix volontaires soviétiques.

Ces derniers — des hommes de trente-quatre à quarante ans — sont divisés en deux groupes. Cinq d'entre eux restent simplement allongés et subissent périodiquement des examens et des analyses médicaux. Les autres prennent des vitamines et divers autres médicaments susceptibles de lutter contre les effets de leur position et pratiquent chaque jour deux heures de gymnastique comme le font les cosmonautes dans les stations orbitales.

Cette étude est destinée à préparer les vols de très longue durée dans l'espace. Elle a en effet pour objectif de trouver des moyens de lutte efficaces contre les effets négatifs de l'apesanteur et de d'essayer de faciliter le travail des cosmonautes en tentant de réduire la durée des exercices qu'ils doivent faire chaque jour. — (AFP.)

ÉDUCATION

BIBLIOGRAPHIE

Hymne à la joie

Un sourire extasié aux lèvres, un enfant lève les yeux sur un globe terrestre. Une même lumière illumine la sphère et son visage. Cette image édifiante sur la couverture illustre bien la thèse du livre de Georges Snyders, *la Joie à l'école*. La joie qu'il souhaite aux écoliers, ce n'est pas celle du jeu et de l'insouciance prônée, abusivement pour son goût, par les pédagogies modernes, c'est une joie purement intellectuelle, d'une espèce supérieure, donnée par la fréquentation des grands auteurs, des théories scientifiques, de la vérité et de la beauté.

Selon lui, ce n'est pas dans une rénovation des méthodes qu'il faut chercher le salut de l'école, mais dans celle des contenus. La mission de l'institution scolaire est en effet de faire passer les enfants de la *« culture première »*, qui est celle de leur milieu et de leur génération, à la *« culture élaborée »*, qui, elle, est universelle. De la première à la seconde il y a *« continuité »*, puisque toutes deux expriment les aspirations profondes de l'homme, mais aussi *« rupture »*, saut qualitatif. L'accès à la culture élaborée demande effort et patience. Elle exige de la contrainte (d'où la nécessité de la scolarité obligatoire). Mais elle procure la joie ineffable de participer à l'aventure intellectuelle de l'humanité, de comprendre les mystères de la nature, de pénétrer les chefs-d'œuvre de l'art et de la littérature.

L'optimisme de Georges Snyders, qui vient de prendre sa retraite de professeur de sciences de l'éducation à la Sorbonne, sa foi dans l'aptitude de l'homme à comprendre et à s'enthousiasmer, font plaisir à voir. Ils tranchent avec la morosité et le découragement ambiants. Et l'accent mis sur les contenus vient à point après une longue période où l'attention se portait surtout sur les relations pédagogiques ou sur la fonction « reproductrice » de l'institution scolaire.

On regrettera toutefois que l'auteur ne pousse pas davantage la réflexion sur la nature de cette *« culture élaborée »* à laquelle il s'agit de faire accéder les élèves, comme si sa définition allait de soi. Georges Snyders nous dit bien qu'elle doit être *« moderne »* et *« progressiste »*, mais les quelques exemples qu'il donne pour tenter de lui donner un visage — sur le racisme, l'amour ou le progrès — sont loin d'être convaincants. Ils laissent l'impression que la culture se réduit, pour l'auteur, à des « messages » philosophiques ou moraux, à des « thèmes » correspondant à la vulgate de la bonne pensée de gauche — ce qui est quand même un peu court. Georges Snyders considère que la *« culture progressiste »* qu'il appelle de ses vœux peut faire l'objet d'un large consensus. Gageons pourtant que toute tentative pour entrer un peu plus dans les détails déclencherait de solides empoignades. La crise de l'école est aussi le reflet de la crise de la culture.

Autres absents du livre : les professeurs. Pour des enfants et des adolescents, la rencontre avec la culture s'incarne passagèrement dans une relation avec des maîtres. D'où l'importance de la personnalité de ces nécessaires initiateurs. Leur formation, leur propre culture, leurs motivations, leur statut social, leur organisation professionnelle, influent directement sur la façon dont ils s'acquittent de leur tâche. Quelle idée se font-ils de cette *« culture élaborée »* et des façons de la transmettre ? Quelle conception ont-ils de leur mission, et quels moyens ont-ils de la mettre en œuvre ? La « joie » des élèves passe en grande partie par celle de leurs maîtres. Qui le rendra à ceux qui l'ont perdue — ou ne l'ont jamais connue ?

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

★ *La Joie à l'école*, par Georges Snyders. PUF. 329 pages, 95 F.

Culture

CHRONIQUE

La Maison des écrivains, rue de Verneuil : déjeuner idéal pour la séduction au mois d'août

CINÉMA

« Le Colosse de Rhodes »

Il était une fois

C'était le temps des péplums, des héros au cœur pur. C'était il y a vingt-cinq ans.

Il est intéressant de vérifier que le péplum reste un style de cinéma dit « populaire ». On aurait pu le croire désormais réservé aux intellectuels, amateurs ambigus de délires naïfs. Or, le lundi après-midi, qui dans les mœurs a remplacé le samedi soir et son cinoche, *le Colosse de Rhodes* fait du public. Et ce public s'amuse aux péripéties à grand spectacle de cette histoire que Sergio Leone a tournée en 1960 sans la prendre tellement au sérieux, rêvant déjà sans doute de raconter qu'il était une fois dans l'Ouest...

Son colosse veille sur Rhodes comme miss Liberty sur l'Amérique. Mais à l'intérieur il est piégé, plein d'instruments épouvantables capables de détruire des armées entières. Ils ont été inventés par un vieux savant, qui finalement souffre du syndrome d'Einstein, se repent, mais trop tard. On voit également des poursuites au galop, des campements saccagés, comme dans un bon Western. On admire une foule de figurants presque aussi nombreux que dans une superproduction hollywoodienne, et surtout les décors effarants, tarabiscotés, énormes, qui s'effondrent comme des jeux de construction pendant le tremblement de terre final – intervention des dieux, juste à temps pour sauver les héros embarqués dans une situation absolument inextricable.

C'est à la personnalité des héros que l'on se rend compte du temps qui a passé. A leur physique d'abord, à leurs cheveux lissés sur les tempes, formant un cran qui tombe légèrement sur le front. Ils sont musclés, huilés, bronzés. Aujourd'hui, ils s'appelleraient Stallone et Schwarzenegger. Mais Rory Calhoun le brun et George Marchal le blond sont des purs. Ils sont courageux bien entendu, se battent comme des lions, affrontent de multiples dangers, sont prêts à se laisser torturer – et les tortures de l'époque étaient fort ingénieuses – sans un cri, sans une larme. Seulement, ce n'est pas l'esprit de revanche qui les motive. Leur conscience est claire. S'ils se résignent à tuer, c'est qu'ils ne peuvent vraiment pas s'en sortir autrement, c'est pour défendre les opprimés. Ils ne s'attaquent qu'aux forts, c'est-à-dire que, même si un faible est méchant, ils lui accordent la vie sauve, laissant aux dieux le soin de le punir.

Qu'est-ce qui s'est passé en vingt-cinq ans pour que les héros de notre temps ne connaissent plus que la dérision et la sauvagerie, et ne comptent plus que sur eux-mêmes ?

COLETTE GODARD.

FESTIVAL

« Le Martyre de saint Sébastien » à Salzbourg

Debussy sans artifices

Première ce mardi 12 août à Salzbourg de l'œuvre controversée de Debussy. Exemplaire ou indigente ?

Dans sa biographie de Debussy, le compositeur Jean Barraqué s'interroge : *« A chaque audition du* Martyre de saint Sébastien, *on se demande comment Debussy a pu signer – voire composer – le chœur final* a cappella, *coupé de répliques d'orchestre, écrit dans le style des polyphonistes de la Renaissance. Malgré sa simplicité apparente, cette « apothéose » n'est que pompeuse et de mauvais goût. »* Il faut croire que Debussy entendait cette page d'une autre oreille que la nôtre, avec cette imagination qui inspira des chefs-d'œuvre dont nous n'aurions pas idée sans cela.

Ce qui ne représente presque rien pour nous pouvait lui être singulièrement cher, tandis que nous aimons sans doute dans son œuvre, comme chez de nombreux créateurs, ce qu'il considérait comme négligeable, imparfait, extérieur. Réécrire la musique de *Pelléas et Mélisande*, ou peu s'en faut, lui aurait été insupportable. Qui sait si nous n'y aurions pas vu une nouvelle manifestation de son génie, plus haute que dans *le Martyre de saint Sébastien*, alors que c'eût été précisément l'inverse.

On s'est aussi demandé pourquoi Beethoven avait écrit une *Huitième symphonie* néoclassique – avec un menuet ! – entre la *Septième* et la *Neuvième*, pourquoi Schumann avait composé *le Pèlerinage de la rose* dans ce style compassé, pourquoi Berlioz avait tant regardé du côté de Gluck en écrivant *les Troyens*...

On n'en finirait pas de citer ces incompréhensibles fautes de goût, ces infidélités au génie. Aucun artiste, sans doute, n'est infaillible. Mais c'est quand la « faillite » devient à ce point évidente pour tous, sauf pour l'auteur, qu'il faut se demander si l'on a réellement compris le reste, si on ne l'a pas seulement détourné à notre profit sans chercher à savoir ce qu'il y avait au fond.

En ce sens, *le Martyre de saint Sébastien* est exemplaire. En écoutant tel ou tel passage (qui ne figure pas dans *la Suite d'orchestre* à l'usage des concerts), d'un dénuement frôlant l'indigence, on songe à ce que tout compositeur de talent aurait pu faire pour dramatiser cela, pour habiller la trop évidente naïveté. C'est oublier que la préoccupation de Debussy allait à l'inverse : comment débarrasser la musique de ces artifices, de cette rouerie qui lui donnent un air bien élevé.

Si l'on essaie de se replacer dans l'état d'esprit du compositeur, dans son idéal palestrinien d'alors, les pages que nous sommes le mieux à même d'apprécier, réunies précisément dans *la Suite d'orchestre*, semblent d'une théâtralité, d'un dramatique presque gênants : c'est de la très belle musique de scène, qui convient aux situations, avec les trémolos de rigueur pour garantir l'émotion. Gageons que c'est à ces pages que Debussy faisait allusion lorsqu'il écrivit à André Caplet : *« Naturellement, j'ai très peu de temps pour écrire beaucoup de musique, il ne faut donc pas songer une minute à choisir. Dans le rendement d'une mine, il y a un charbon que l'on nomme « tout venant »... C'est mon cas, très exactement. »*

Entendons-nous : ces fragments symphoniques que tout mélomane attribuera à Debussy sans risque d'erreur auraient pu être écrits par un de ses disciples à partir de quelques idées brèves (dont certaines contiennent de vraies trouvailles audacieuses pour l'époque). Mais personne, sauf lui, n'aurait osé tourner à ce point le dos au confort enveloppant du debussysme. Il le fera de plus en plus par la suite, notamment dans ces trois ultimes sonates instrumentales.

Dans un même ordre d'idée, on songe au vieux Liszt rejoignant dans les dernières œuvres pour piano l'ascèse néopalestrinienne de sa musique religieuse. Les parentés harmoniques (accords augmentés, mouvements parallèles), mélodiques (gamme par tons entiers) et d'écriture par séquences sont assez flagrants avec Debussy – resté singulièrement discret sur ce point – pour qu'on y voit plus qu'une coïncidence. Mais il faudrait aussi évoquer Massenet dont *le Jongleur de Notre-Dame*, représenté en 1902, rompait avec le style enjôleur qui avait fait son succès ; déjà écrire un opéra sans rôle féminin revenait, pour Massenet, à renoncer à son image de marque. Cela n'empêcha pas une cantatrice célèbre d'incarner à New-York (en 1908) le rôle du jongleur en travesti : c'était Mary Garden, l'irremplaçable créatrice de Mélisande. Quand Debussy, interrogé sur la composition du *Martyre de saint Sébastien*, évoque *« le pauvre et suave sacrifice du petit jongleur dont l'histoire attendrissante nous est demeurée »*, comment ne pas y voir une allusion à l'œuvre d'un aîné dont la sensibilité était plus proche de la sienne qu'on ne veut l'admettre généralement ?

Après Debussy, c'est à André Caplet qu'il reviendra d'atteindre dans *le Miroir de Jésus* (1923) à cet idéal dont Debussy, faute de temps, avait seulement pu indiquer les grandes lignes dans ce *Martyre de saint Sébastien* qui reste, comme le dit si bien un autre compositeur,Michel Chion : *« avec* la Chute de la maison Usher, *l'une des plus belles « œuvres imaginaires » de Debussy qu'un destin malin l'a empêché de réaliser et qui eussent donné de lui un tout autre visage, plus angoissé, mais tout aussi « vrai » que celui que son œuvre, désormais close, offre à la postérité ».*

On peut discuter sur ce que *Jeanne au bûcher* de Honnegger, entre autres, doit à l'exemple du *Martyre de saint Sébastien* et sur l'influence que put exercer le prélude sur la constitution du langage, pourtant si personnel, de Messiaen, mais la question essentielle demeure toujours : ce qui nous échappe chez un artiste n'est-il pas là pour nous faire prendre la mesure de la vanité de ce que nous croyons avoir saisi ? Où serait le génie si l'on en pouvait faire aisément le tour...

GÉRARD CONDÉ.

EXPOSITIONS

Une rétrospective Francis Picabia à Nîmes

Les malheurs d'un révolutionnaire

(Suite de la première page.)

Picabia et Duchamp rivalisent alors de « mauvais goût », accumulent les sacrilèges et inventent tour à tour les faux dessins scientifiques, les titres idiots calligraphiés sous une image confuse, les collages aberrants et les bricolages à base de ficelle, de Ripolin ou d'allumettes. Tout leur est bon, puisqu'ils ne veulent qu'ironiser et danser autour du cadavre de l'art une pantomime grotesque. Quand l'un se lance dans l'aventure insensée du « grand verre », l'autre tend une cordelette à l'intérieur d'un cadre doré. L'entreprise de démolition fonctionne à merveille. Picabia, enfin, scandalise : il est, à quarante ans, révolutionnaire en chef.

Le dadaïsme comme institution

Il en oublie que, pour ne pas sombrer dans la monotonie, la révolution se doit d'être permanente. L'ayant trouvée, il s'en délecte et s'y empêtre. Duchamp, esprit logique, esprit extrémiste, cesse tout travail artistique : son silence obéit aux exigences de sa pensée. Picabia, lui, ne peut se taire : il bavarde, pérore, rabâche. Les sacrilèges s'usent, les ripolinades s'académisent, le dadaïsme tourne à l'institution. Pour le renouveler, Picabia l'enrichit de néo-classicisme kitsch.

Exposer ensemble un portrait de Greta Garbo d'une propreté insupportable et une « abstraction » bâclée : voilà qui déconsidère encore le métier et le non-métier. L'astuce découverte, les chromos critiques déferlent, toiles sciemment exécrables, que leur humour caché ne sauve pas toujours de l'ennui. Il arrive que l'on songe à De Chirico, celui des autoportraits vénitiens, devant ces figurines bronzées et glacées. Le musée mis à sac, il restait à le reconstruire en désordre, en combinant Picasso et Poulbot, en compromettant Braque ou Matisse, en se moquant des primitifs et des classiques. Picabia accomplit méthodiquement cette ultime dérision. Les suiveurs sont aujourd'hui nombreux. Alors : Picabia, un double volubile de Duchamp ? Il s'en faut. Cet anarchiste exhausif, inventeur de l'éclectisme assassin, cet ennemi de l'éloquence a sa faiblesse, qui déçoit et rend presque vaines ses professions de foi d'iconoclaste. Sa faiblesse, imprudemment étalée à Nîmes, c'est que Picabia ne peut se résoudre à abandonner tout à fait le sentiment et la poésie. Malgré Dada, malgré Duchamp, il reste attaché au surréalisme.

Il a beau ne croire en rien, l'instant suivant, pour peindre un « transparent », composition onirique de visages et d'ombres, il a recours au sérieux le plus lourd, au symbolisme le plus ampoulé. Souvenirs de Botticelli, souvenirs de Moreau, couleurs pastel, sfumato roux, mignardises à la Cocteau, dessin alangui, on ne comprend pas comment ce même peintre a pu, dans les années qui précèdent, passer pour un terroriste, quand il s'assoupit dans ces élégances diaphanes.



Les Baigneuses, *1941*

Sans doute devine-t-il parfois son reniement. Alors, il se rebiffe. Il lâche une obscénité ou un calembour, il en revient au rire, le temps de se dédouaner. Rien à faire : l'académisme le reprend, la facilité triomphe. Picabia se noie dans l'huile et le vernis. A ce combat, il s'épuise. Quand il disparaît, en 1953, après une ultime période dada qui récapitule, faute de mieux, les grands épisodes des années 20, son œuvre est de longue date achevée, sans que l'ambiguïté qui le tourmentait soit cependant vaincue.

Il reste les efforts d'un peintre académique dévoré du désir de révolution, qui s'est voulu moderne avec fureur, qui a cru trouver le dernier mot – et n'a pu s'empêcher d'avouer que celui-ci ne le satisfaisait pas. Si Duchamp incarne à merveille le procureur implacable, s'il réalise l'idéal d'un Robespierre des beaux-arts, Picabia figurerait assez bien celui d'un Danton, incohérent, velléitaire et verbeux. Un Danton dont les malheurs attendrissent d'autant plus qu'ils démontrent l'inutilité, et l'inhumanité, de l'entreprise où il s'obstine.

PHILIPPE DAGEN.

★ Musée des beaux-arts de Nîmes, jusqu'au 1er octobre.

Prassinos à Saint-Rémy

Prassinos, constantinopolitain devenu parisien et surréaliste dans l'entre-deux-guerres, avait élu domicile dans les Alpilles. Rien de surprenant dès lors que les œuvres – innombrables – qui forment sa donation trouvent refuge à Saint-Rémy-de-Provence. Elles y habitent trois des plus nobles bâtiments du village, l'hôtel d'Estrine, l'hôtel de Sade, où elles voisinent avec les têtes gauloises de Glanum, et la chapelle Notre-Dame-de-Piété. Une visite de la « fondation Prassinos » donne donc essentiellement prétexte à un jeu de piste entre fontaines et platanes. Quant à la peinture elle-même, noire et blanche, pointilliste, appliquée, elle suscite moins d'enthousiasme que les lieux qui l'accueillent.

Ph. D.

★ Saint-Rémy-de-Provence, jusqu'au 15 octobre.

● **« Miss Marple » à la télévision chinoise.** – La BBC et la télévision chinoise viennent de signer un accord pour la diffusion en Chine de programmes britanniques financés par la publicité. L'accord devrait prendre effet après la visite en Chine de la reine Elisabeth au mois d'octobre prochain, « Miss Marple », une série tirée des romans policiers d'Agatha Christie, ayant été choisie avant les programmes inspirés de Shakespeare ou de Dickens pour inaugurer l'opération. Le financement des programmes sera assuré par des entreprises étrangères désireuses de faire passer sur les écrans chinois les messages publicitaires les moins chers du monde. Il existe actuellement en Chine quelque 65 millions de téléviseurs pour 300 millions de téléspectateurs, le parc s'élargissant chaque année d'environ 15 millions de récepteurs supplémentaires.

Communication

La restructuration de « l'Express »

Une rédaction « en plein brouillard »

Où va *l'Express?* Depuis 1977, date où M. James Goldsmith en prit le contrôle, l'hitoire de l'hebdomadaire semble se répéter. Chaque nouvelle échéance électorale fournit à l'homme d'affaires franco-britannique l'occasion de remodeler la rédaction et d'imprimer un peu plus au titre sa marque personnelle frappée du sceau de l'ultra-libéralisme. En mai 1981, une couverture défavorable à M. Giscard d'Estaing mena au billot Olivier Todd et Jean-François Revel, respectivement rédacteur en chef et directeur de la rédaction. Douze journalistes décidèrent de quitter l'hebdomadaire, en guise de protestation. Mais cette crise fut brève, même si elle laissa quelques traces. Celle qui se joue depuis le mois de juin risque d'être *plus longue*.

La « donne » a changé dans le monde de la communication. Et M. Goldsmith n'entend pas rater les nouveaux virages, afin de parvenir à ce *« nouvel âge de* l'Express » – titre de l'éditorial du dernier numéro – qui devrait permettre de hisser l'hebdomadaire et le groupe de presse qu'il entraîne derrière lui *« à la seule place qui lui convienne : la première »*. Diversification de l'écrit, entrée sur la scène télévisuelle : dans sa volonté de créer un groupe multimédias européen *important basé en France*, M. Goldsmith n'est guidé que par le seul souci de l'efficacité. *« Notre responsabilité est de viser l'avenir*, explique-t-il, *le groupe Express bouge. »* Et comment ! Début octobre, quatre nouveaux suppléments magazines, les « hebdomensuels » (sports, sciences, économie, style-loisirs) accompagneront à tour de rôle l'hebdomadaire. Celui-ci bénéficiera, fin octobre, d'un *lifting* qui devrait permettre de rénover la maquette et le contenu rédactionnel. *« Davantage de faits, une formule plus proche de* Time *que de* Life, *l'originalité en plus »*, précise un proche de M. Goldsmith. Mais les ambitions de « Jimmy » – comme le nomment les salariés de *l'Express* – ne s'arrêtent pas là. Outre le développement de l'édition belge *(le Vif-l'Express)*, des quatre éditions régionales (Provence-Côte d'Azur, Aquitaine-Pyrénées, Rhône-Alpes et Picardie) et de l'édition internationale, le groupe de presse est candidat à la reprise de la « 5 » et étudie le lancement d'un quotidien national. Cible visée : les cadres, lectorat *traditionnel de l'hebdomadaire*. Parution prévue : fin 1987.

Péripéties juridiques

Pour mener à bien la constitution de son groupe de presse, M. Goldsmith a profondément remanié les structures de l'hebdomadaire, le vaisseau amiral du groupe. Sous couvert d'une réorganisation technique et d'une répartition nouvelle des responsabilités, il a fait appel à de nouveaux venus – MM. René de Laportalière et Alain Dumait, qui occupent respectivement les fonctions de directeur général et de consultant au service politique, – hérauts de l'ultralibéralisme.

Ces nominations ont créé, dès juin, un premier choc au sein de la rédaction. Christian Fauvet, chef du service politique, choisissait alors de démissionner (*le Monde* du 26 juin). Par solidarité, une journaliste du service économique, Jeanne Villeneuve, décidait de faire de même début août. En pleine « trêve estivale », deux cas particuliers viennent encore alourdir le climat. Licencié fin mai, Philippe Meyer, rédacteur en chef adjoint chargé des spectacles, décide de poursuivre *l'Express* devant les tribunaux *« pour préjudice »* tandis que la direction du groupe riposte en lui intentant un procès en diffamation à la suite de ses propos rapportés dans les colonnes du *Matin* et de *Libération*.

Quant à Jannick Jossin, responsable de la section « livres », sa non-réintégration à l'hebdomadaire, après neuf mois de congé sabbatique, l'a poussée à traduire la direction de *l'Express* devant les prud'hommes.

Ces péripéties juridiques sont sans doute néfastes à l'image de l'hebdomadaire et rompent avec les habitudes de négociations traditionnelles entre la direction et les journalistes. Mais elles laissent de marbre la direction du groupe. *« Ce sont de minuscules intrigues personnelles »*, indique-t-on dans l'entourage de M. Goldsmith. *« Tout ce changement bouscule les habitudes*, précise ce dernier, *c'est normal. Certains ne l'apprécieront pas et c'est leur droit de nous quitter. Quant à nous, en tant que dirigeants, c'est notre devoir d'aller de l'avant et de nous assurer que nous avons l'équipe qu'il nous faut. »*

Recrutement de nombreux journalistes par le biais d'une petite annonce passée dans les pages de *l'Express*, déplacement d'Yves Cuau – directeur de la rédaction à qui M. Goldsmith avait renouvelé sa confiance en juin dernier – dans un *« placard doré »* où il sera chargé de l'étude de la future grille de programmation télévisuelle en plus de ses fonctions d'éditorialiste international : ces dernières décisions, en matière de gestion de la rédaction, prises par « Jimmy » ont heurté de front la rédaction. D'autant que la proche parution des « hebdomensuels », qui traitent de domaines contigus à ceux de l'hebdomadaire, posent des problèmes de coordination encore non résolus, et sont, pour partie, fortement contestés. Du coup, une autre démission vient de se décider : celle d'Yves Guihannec, pourtant récemment promu rédacteur en chef-adjoint chargé de l'économie. *« Ces méthodes de gestion des hommes sont déraisonnables et choquantes »*, explique-t-il.

« Tout le monde s'interroge », note une journaliste, tandis qu'un autre indique *« que la rédaction est en plein brouillard »*. Un brouillard difficile à percer. *« Personne au sein de la rédaction ne peut faire le poids face à « Jimmy »*, analyse un journaliste, *le problème de ce journal est de ne pas avoir un véritable directeur, capable de lui résister. »* Le malaise est tel que de nombreux rédacteurs envisagent de quitter *l'Express*. Ainsi, Philippe Labarde, rédacteur en chef adjoint du futur « hebdomensuel » consacré à l'économie, partira-t-il après le premier numéro. Tendu dans sa volonté de construire son groupe, M. Goldsmith n'a cure de ces « états d'âme » : *« Les quelques problèmes inévitables résultant de l'évolution et de la croissance ne changeront pas d'une virgule notre plan d'action. »* Une détermination que certains journalistes, à *l'Express*, n'hésitent pas à qualifier de *« brutalité »*.

YVES-MARIE LABÉ.

Le projet de loi sur l'audiovisuel

Sénateurs et députés ont élaboré un texte commun

La commission mixte paritaire députés-sénateurs, réunie lundi 11 août au Sénat, a adopté, par 11 voix contre 3 (PS), une rédaction commune du projet de loi sur la liberté de communication qui devait être une nouvelle fois examiné successivement par les deux Assemblées mardi 12 août. Les communistes n'ont pas pris part aux travaux de la commission.

Voici les principales modifications apportées par la commission mixte paritaire (CMP) au texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture (*le Monde* du 7 août) :

ARTICLE 4. – Les membres de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) sont nommés *« par décret en conseil des ministres »* (la version précédente prévoyait : *« par décret du président de la République »*).

ARTICLE 5. – La CMP a rétabli les dispositions sur le mode de rémunération des membres de la CNCL : *« Le président et les membres de la Commission reçoivent respectivement une indemnité égale aux traitements afférents aux deux catégories supérieures des emplois de l'Etat classés hors échelle. »*

ARTICLE 7. – A propos du budget de la CNCL, la Commission a réintroduit une disposition souhaitée par le Sénat : *« La CNCL fixe le montant de ses crédits de fonctionnement. »*

ARTICLE 13. – Il est désormais précisé que la CNCL exerce un contrôle *« par tous les moyens appropriés »* sur les émissions publicitaires diffusées par les chaînes et stations publiques ou privées (une disposition, supprimée à l'Assemblée, du texte du Sénat prévoyait que ce contrôle *« peut être préalable »*).

La CMP a d'autre part considéré que les émissions publicitaires politiques introduites dans cet article par l'Assemblée à la suite d'un amendement de la commission des lois n'avaient pas à être *« autorisées »*, puisque rien ne les interdit *stricto sensu* actuellement. Le nouveau texte retenu précise donc simplement : *« Les émissions publicitaires ne peuvent être diffusées qu'en dehors des campagnes électorales. »* En supprimant la mention *« émanant des partis et groupements politiques »*, la nouvelle rédaction suggère que seul est visé l'*objet* d'émissions publicitaires qui peuvent émaner d'individus, de sociétés, d'associations, etc.

● ARTICLE 32. – La CMP ramène à douze ans (contre quinze initialement) la durée maximale des autorisations accordées aux télévisions privées. Au nombre des obligations imposées aux télévisions et radios privées, la CMP revient au texte du Sénat pour ce qui concerne *« l'honnêteté et le pluralisme des informations »*. Il avait été précisé initialement à l'Assemblée : *« ... et des programmes »*.

● ARTICLE 38. – A propos des autorisations par les communes de réseaux câblés, la CMP supprime la mention restrictive *« empruntant le domaine public »*.

● ARTICLE 40. – La CMP rétablit le texte du Sénat : *« Toute cession d'actions* [d'une société privée de communication audiovisuelle], *portant sur une fraction supérieure à 5 % du capital est soumise à l'agrément de la société. »*

● ARTICLE 41. – Cet article énumère les renseignements ou documents qu'une société privée de communication audiovisuelle *« tient en permanence à la disposition du public »*. La CMP a supprimé dans cette énumération *« la liste des publications éventuellement éditées par l'entreprise et la liste des autres services de communication audiovisuelle qu'elle assure »*.

● ARTICLE 49. – Nomination du président de Radio-France internationale. La CMP renvoie au texte initial du Sénat : le président est nommé *« par la CNCL parmi les représentants de l'Etat »* au sein du conseil d'administration.

● ARTICLE 51. – La CMP supprime les *« documentaires de création »* au nombre des exceptions à l'appropriation par l'INA au bout de trois ans des archives audiovisuelles des sociétés nationales. Elle précise que *« les sociétés nationales de programmes bénéficient d'un droit d'utilisation* prioritaire *pour leurs archives audiovisuelles dont l'Institut a la propriété »*.

● ARTICLE 55. – Nouvelles dispositions relatives au plafonnement des recettes publicitaires des sociétés nationales de programme *« provenant de la publicité de marques et de la publicité collective »*. Il était initialement prévu que ce plafonnement commencerait en 1987 et concernerait aussi 1988 et 1989. La nouvelle rédaction prévoit que, *« pour 1987 »*, ces recettes publicitaires *« ne pourront excéder le niveau atteint au cours de l'exercice 1986 »*.

ARTICLE 59. – Dans le secteur public de la communication audiovisuelle, *« un temps d'émission est accordé aux formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des Assemblées du Parlement »*. [Le texte adopté à l'Assemblée prévoyait : *« Un temps d'antenne est accordé aux formations politiques représentées par un groupe de l'Assemblée nationale. »*]

ARTICLE 61 *bis* A. – La CMP confie à la commission de la privatisation l'évaluation de TF 1 [le texte de l'Assemblée créait une commission *ad hoc*]. Plus généralement, la CMP a aligné le dispositif concernant la vente de TF 1 sur celui qui a été établi pour les autres privatisations.

ARTICLE 65. – La CMP supprime la mention selon laquelle la cession de TF 1 est effectuée par la CNCL, entre autres critères, *« au vu de la situation des publications de presse et de service de communication audiovisuelle dans la zone considérée »*.

ARTICLE 70. – (Mesures transitoires pour les personnels de TF 1 lors de la cession de la chaîne.) La CMP a ajouté des dispositions relatives aux réalisateurs : *« Les réalisateurs salariés de la société Télévision Française 1 liés par des contrats directs ou indirects, continus ou discontinus, à objets et à durées déterminés et qui en retirent le principal de leurs revenus, qu'ils soient ou non sous contrat à la date de la cession, bénéficient sur leur demande, dans le délai d'un an à compter de la cession, des indemnités telles que prévues en cas de licenciement pour les personnels à contrats indéterminés dans les conventions collectives existantes. »*

● ARTICLE 72 *bis*. – La CMP rétablit la limite de 5 % de la durée des œuvres cinématographiques pour l'interruption (règle générale) ou les interruptions (dérogations accordées par la CNCL) de la diffusion des films.

ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ARTICLE 92. – (Introduit par la CMP.) *« Jusqu'à l'installation de la Commission nationale de la communication et des libertés, la Haute Autorité de la communication audiovisuelle est habilitée à délivrer, dans un délai d'un mois à compter de la date de réception des dossiers, les autorisations d'exploitation des services de communication audiovisuelle par câble, sur proposition des communes ou des groupements de communes, à des sociétés de toutes formes. »*

● ARTICLE 104. – Cet article est supprimé par la CMP. Il prévoyait : *« Les autorisations de faire diffuser des programmes par satellites de télédiffusion directe délivrées en application de l'article 7 de la loi nº 82-652 du 29 juillet 1982 précitée prennent fin à compter de la date de publication de la présente loi. Le retrait de l'autorisation ouvre droit à réparation du préjudice éventuellement subi par le titulaire. »*

Les auteurs et compositeurs expriment à M. Léotard « déception » et « inquiétude »

Dans une lettre adressée, le lundi 11 août à M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, par M. Claude Santelli, président de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD, vingt-cinq mille membres), ces derniers manifestent leur *« déception »* et leur *« inquiétude »* au texte de la loi sur la liberté de communication. Ils expriment trois griefs, qui concernent la publicité, les ressources financières et l'indépendance de la future Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL). Rappelant que la SACD *« s'est toujours opposée au principe même de la coupure publicitaire »*, les auteurs accusent le ministre d'avoir *« fait supprimer l'idée de minutage proportionnel et abandonné cette coupure à la décision de la Commission nationale de la communication et des libertés, sans aucune précision »*.

Pour ce qui est des ressources, la SACD critique les décisions de M. Léotard de *« plafonner les ressources publicitaires du secteur public pendant trois ans »*, de supprimer la taxe sur les magnétoscopes et de ne pas avoir *« rendu exécutoire la perception de la redevance pour copie privée »* instituée par la loi Lang de juillet 1985. Quant à la CNCL, enfin, la SACD estime que sa composition, *« qui devrait sceller la séparation de l'audiovisuel et de l'Etat, risque d'aboutir, malgré les déclaration de M. Léotard, à un organisme dominé par le politique »*.

DIGRESSIONS *par Bernard Frank*

La presse en mal d'été

1 *Les jeux*

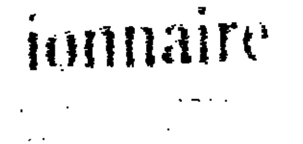
Entre la fin du mois de juin et les premiers jours de septembre, la presse dispute à la paysannerie française le premier rang dans la sécheresse. C'est particulièrement sensible en août. Et si M. Léotard nous aimait autant que nous l'aimons, il dirait un peu, comme le fait son confrère à l'agriculture, M. François Guillaume, que, pour pallier ce manque cruel de liquide – et sans vouloir instaurer ou rétablir un impôt de solidarité trop contraire aux promesses gouvernementales, à sa propre philosophie libérale qui lui tient tant à cœur, – les Français échoués sur les plages et, d'une façon générale, les Européens qui abusent de nos petites femmes, de nos vins et de nos restaurants doivent arroser nos journaux d'une manière ou d'une autre. Quand je contemple par exemple *l'Express* qui va du 8 au 14 août, j'ai le cœur qui se fend de le voir sans rien sur le dos. Avec ses quatre-vingt-quatre pages, publicité comprise, il a l'air d'avoir subi avec un succès qui dépasse les espérances une cure d'amaigrissement au Sofitel de Quiberon et de ne s'être nourri que d'algues et de cette poudre d'arêtes de poisson recouverte d'un lit de cerfeuil haché menu qui fait la réputation mondiale du Thalassa, le restaurant diététique de l'hôtel. La maigreur de la bête semble être accentuée par sa couverture : « L'aventure Cousteau ». Le commandant a toutes les qualités, mais ce vieux jeune homme étique, cet éternel Don Quichotte des mers, ne fixe pas l'hebdomadaire au sol. Et quand le bouillant Jimmy Goldsmith nous annonce dans un éditorial musclé tous les projets de *l'Express*, qui occupait déjà *« la place de leader de l'information dans son secteur »*, et nous indique les trois maillons qui vont permettre d'assurer *« à notre groupe la seule place qui lui convienne : la première »*, on se dit qu'en août, même quand l'arrière-fond de l'air est frais, il ne fait pas bon sortir sans son chapeau. Avec un nombre de pages identique, *le Point* donne l'impression d'être plus épais. Il faut dire qu'il voit venir le grain depuis de longues années et qu'il s'y prépare de même. L'été ne le prend pas au dépourvu. Moins ultralibéral que Goldsmith, moins secoué par les foucades d'un directeur qui lancerait volontiers des gardes rouges contre qui a l'audace de lui résister, *le Point* ne se fie pas complètement, semble-t-il, à son intuition du moment, ni aux divines surprises de l'actualité estivale pour résister à la sécheresse. Contre elle, il dispose de deux atouts. Depuis sa création, il a toujours pratiqué l'article bref, dénudé. Ainsi, les saisons n'ont pas l'air d'entamer son système d'information. Comme *le Point* n'a jamais gavé son lecteur, les trous, les blancs, chez lui, en août se voient moins qu'ailleurs. D'autre part, chaque été, *le Point* ouvre des petites stations uvales, des boutiques « spécial vacances » de jeux et loisirs où petits et grands peuvent aller se rafraîchir. Le Monsieur Trigano de ces jeux, l'inventeur de ces Clubs de la Méditerranée à l'usage de la presse et de ses lecteurs, le sauveur des journaux en mal de publicité et d'informations, c'est Walter Lewino, qui ne sait où donner de la tête et qui me fait perdre la mienne. Qui aurait pu croire à la fin des années 50, alors que W. Lewino s'occupait du littéraire de *France-Observateur* et de ramasser ma copie, que ce garçon deviendrait, trente ans plus tard, le maître de l'été ? Lewino, c'est devenu un trust. Aucun journal n'est assez riche pour s'en assurer l'exclusivité. Lui-même, nouveau Bernard Tapie, est dépassé par sa création. Il est désormais aidé dans ses activités « monopolistiques » par Frédéric Lewino. Est-ce son frère, son fils, son père, un neveu, un cousin : comment savoir ?

2 *Suis-je un lâche ?*

Quand je pense que les socialistes, la gauche en général, le Conseil constitutionnel, d'anciens résistants et d'autres méchantes gens font des misères à ce pauvre Robert Hersant parce qu'il veut racheter en tout bien tout honneur une malheureuse chaîne de télévision qui perd de l'argent et deux ou trois journaux de province supplémentaires qui battent de l'aile, et cela pour laver définitivement son « sommier », et que personne ne s'inquiète de la toute-puissance de la famille Lewino, je me dis que, dans ce pays, il y a vraiment deux poids et deux mesures. Que je sache, ce n'est pas Hersant qui domine *le Matin, l'Evénement du Jeudi, le Nouvel Observateur* et *le Point* ? Ce n'est pas lui qui, par des jeux diaboliques, tente de s'emparer de notre « psy », de la tester et de nous faire avouer ce que nous sommes ? Non, c'est Lewino et les siens. Et avec nos réponses, ce monstre peut nous faire chasser de l'entreprise qui nous emploie. Croyez-vous que si mon directeur apprenait que dans la même semaine « je suis peureux par calcul, craintif par nature », très peu sociable, plutôt bourru et assez méprisant, la position que j'occupe au *Monde* par la force de mes poignets ne serait pas menacée ? N'allez surtout pas croire que je fabule, et suivez mon calvaire. Samedi, je me suis laissé piéger par « Les jeux énigmatiques » de Walter Lewino, annoncés, s'il vous plaît, tous les jours, au sommaire du *Matin*. On regarde comme un benêt une gravure en noir et blanc du siècle dernier. Et cinq légendes possibles nous sont alors proposées. Il ne s'agit pas, nous dit-on, de trouver l'explication exacte, mais celle qui nous convient et nous inspire le plus. J'ai choisi la légende B : Chaliapine répétant le grand air de *Boris Godounov* avec sa femme, après avoir longtemps balancé avec la légende C : Pasteur ne sachant plus où il a mis ses seringues. Ce qui m'a décidé et perdu, c'est le respect que je porte à Pasteur. Avec son grand tablier de cuisinier, en serviteur qui a l'air d'attendre les ordres d'une jeune pimbêche du dix-neuvième siècle, je me suis refusé d'imaginer Pasteur, mais pourquoi ne se serait-il pas agi de deux célébrités jouant et chantant dans un opéra-comique ? Mal m'en a pris : si j'avais choisi Pasteur, j'aurais été à l'abri du mépris ; avec Chaliapine, j'étais contaminé par lui ! L'astuce de Lewino, c'est qu'il se garde bien de préciser ce qui vous menace (oui, s'il s'agit de bravoure, de sexe, de cupidité, etc.), encore moins de justifier ses arrêts. Au *Point*, pays conquis depuis longtemps, Lewino règne sur deux pages cartonnées en couleurs. Chaque semaine, il présente trois tableaux. Et, dans chacun des trois, l'un des personnages, devant la situation qui s'offre à lui, réagit par une phrase silencieuse. Nous avons le choix entre six phrases. Au *Point*, W. Lewino est volontiers sophistiqué dans ses jeux : tableaux de maître, monologue intérieur. La clientèle de cet hebdomadaire a des connaissances, du moins ne s'effarouche pas devant elles. *L'Evénement du Jeudi*, en tant que dernier de la bande des quatre – les autres étant, on le sait, par ordre d'entrée en scène, *l'Observateur, l'Express* et *le Point*, – a choisi, pour s'enfoncer plus avant dans le marché de la presse, de nier l'été par le volume. Avec ses cent pages et son format, *l'Evénement* a l'air d'un jouvenceau qui mord à belles dents une tartine de pain bis largement beurrée sans s'occuper outre mesure de diététique. On y joue aussi, bien sûr ! Mais Lewino, sachant qu'il s'adresse à une clientèle de castors-juniors, n'y va pas par quatre chemins. Il pose la vraie question, la seule qui compte à cet âge : *« Etes-vous lâche ? »* Moi, je le suis. Pas totalement mais beaucoup. Ce qui m'a perdu, ce qui m'a trahi, ce qui a fait de moi pour la vie un prudent jusqu'au bout des ongles, un de ces types qui prennent leur parapluie alors qu'ils ont une gabardine, qui mettent à la fois ceinture et bretelles à leur pantalon, c'est essentiellement d'avoir dit que New-York, c'était les gratte-ciel, que j'aimerais avoir Margaret Thatcher comme femme de ménage et qu'on devrait supprimer les contraventions. Aurais-je dit que New-York, c'était la loi de la jungle, la statue de la Liberté, que Margaret Thatcher, j'aurais voulu l'avoir comme conseiller financier ou comme concierge, qu'on devrait supprimer les examens, la publicité ; bref, sur les trente questions posées, n'aurais-je pas trébuché sur ces trois misérables, ma vie aurait été changée du tout au tout. J'aurais été ce que je suis : « Facilement flegmatique et faussement indifférent ». Tout ce que l'on aime. Quand *le Monde* aura embauché à son tour Lewino, ce dernier verra si je suis un lâche ! Mon pied déjà me démange !

3 *Bonheur d'expression*

A propos de l'affaire de Fontenay-sous-Bois, *le Figaro* daté du 8 août 1986 enfonce avec le bonheur d'expression qu'on lui connaît le clou dans la victime. *« Malgré l'évolution du dossier qui devient chaque jour de plus en plus accablant pour William Normand, Mº Terquem se refuse de reconnaître l'évidence. »* Au train où va le dossier, Mº Terquem et ses complices devraient pourtant comprendre que l'arrestation de William Normand n'est plus qu'une question de jours. Et si les présomptions qui pèsent contre ce dernier se confirment, William Normand pourra se féliciter que la peine de mort n'ait pas encore été rétablie en France. Le tribunal de Milan a condamné le psychanalyste Armando Verdiglione à quatre ans et demi de prison pour « extorsion de fonds » et « tentative de circonvenir un incapable ». En attendant le jugement en appel, Verdiglione est chez lui, aux « arrêts domiciliaires ». *L'Observateur*, dans son avant-dernier numéro, s'est interrogé sur le sens de ce procès. Jean Daniel, qui a adressé à l'accusé une lettre de soutien, écrit : *« J'ai répondu en trois fois aux invitations d'Armando Verdiglione (...), les deux premières fois, c'était pour participer à des tables rondes organisées autour de mes livres que les éditions Spirale (Verdiglione) venaient de traduire en italien. »* Ces trois manifestations ont laissé à Jean Daniel *« un souvenir d'effervescence culturelle, de désordre stimulant et de qualité authentique »*. Dans cette même lettre, Daniel précise : *« Je lui ai confirmé que je lui gardais pour ma part une vive reconnaissance d'avoir pris tant de soin à traduire mes écrits. »* Ignorant tout du fond de l'affaire, je ne peux m'en tenir qu'aux faits qui me sont relatés. Un homme qui a traduit les livres de Jean Daniel mérite d'être acquitté ! Que serait-ce s'il avait traduit les miens ? La Légion d'honneur n'y suffirait pas.





Spectacles

théâtre

Les salles subventionnées

BEAUBOURG (42-77-12-33) (Mar.) Cinéma-Vidéo : tlj. à 13 h, Il Trittico, de Puccini ; à 16 h : Der Freischutz, de C.-M. von Weber ; à 19 h : Intermezzo, de R. Strauss.

Les autres salles

BOURVIL (43-73-47-84), 20 h 30 : Pas deux comme elle.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h 30 : le Shaga.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 21 h : Messieurs les ronds-de-cuir.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), L : 19 h : Simone Weil 1909-1943 : 20 h 30 : le Rire national ; 22 h : l'Amour goût. – Petite Salle, 18 h 30 : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : Arlequin, serviteur de deux maîtres.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52), 21 h : Grand-Père Schlomo.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : A Star Is Beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne.

TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : le Petit Prince.

Les cafés-théâtres

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à 20 h : C. Vence chante Boris Vian ; à 22 h : C. Caussimon.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

Opérettes, comédies musicales

DÉJAZET, TLP (48-87-97-34), 20 h 30 : la Petite Boutique des horreurs.

ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : C'était comment déjà... du Caf-Conc' à Saint-Germain-des-Prés, à 22 h : Un souvenir... les années trente.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79), 20 h 30 : Lady Day.

RENAISSANCE (42-08-18-50), 20 h 45 : le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-18-50), 21 h : le Cocktail de Sergio.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

Les concerts

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (chansons poétiques françaises du Moyen Age, musique élisabéthaine, danceries et airs de cour des seizième et dix-septième siècles.)

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : J. Lacroix.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30 : soirée Zouk.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : E. Martinez Sexteto.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : P. Calligaris et M. Silva.

MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : Quartet Cyril Jazz Band.

PETIT OPPORTUN (42-26-01-36), 23 h : J. Samson, C. Saudrais, A. Farmer, G. Arvanitas.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h : O. Piro Quintet.

ZÉNITH (42-45-44-44), 20 h : Simple Minds.

Festival estival de Paris

(47-64-98-80)

Auditorium des Halles, 18 h 30 : Duo A. Petit, M. Dosse, piano (les années 20).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Un flic, de M. de Canonge ; 19 h 15, Hommage aux cinémathèques étrangères, Stockholm : document sur « Fanny et Alexandre, de Lasse Karlsson ; 21 h 15, Hommage à Gary Cooper : Le Roi du tabac, de M. Curtiz (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : 5e Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ANNE TRISTER (Canadien) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ (Fr.) : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

BRAZIL (Brit. v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CAGE AUX VICES (*) (A., v.f.) : Maxéville, 9e (57-70-72-86) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE CAMP DE L'ENFER (*) (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CASH-CASH (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE CONTRAT (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRAZY FAMILY (Jap. v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

D.A.R.Y.L. (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

DROLES D'ESPIONS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

GOD'S COUNTRY (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-25-48-18).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

HAVRE (Fr.) : Studio 43 (h. sp.), 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LA LOI DE MURPHY (A., v.o.) (*) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Rex, 2e (42-35-83-93).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MAMMAME (Fr.) : 14 Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

PIRATES (A.), v.f. : George-V, 8e (45-42-41-46).

Mardi 12 août

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : George V, 8e (45-42-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

PRUNELLE BLUES (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

PYGMÉES (Fr.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROMEO ET JULIETTE (Brit), v.o. : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) ; v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15).

SALVADOR (A.), v.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04). h. sp.

STRANGER THAN PARADISE (A.), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65), h.sp.

SOLO POUR DEUX (A.), v.o. : Colisée, 8e (43-59-29-46).

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

TOUCH OF ZEN (Chinois), v.o. : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Bastille, 11e (4307-54-40) ; ontparnos, 14e (43-27-52-37) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

WEEK-END DE TERREUR (A.) (*), v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ANNA KARENINE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

BERLIN AFFAIR (All. v.o.) (*) : Studio-Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

BLADE RUNNER (A. v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V. f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

BONS BAISERS DE RUSSIE (A. v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Danton, 6e (42-25-10-30).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LE COLOSSE DE RHODES (Fr.-It.-Esp., v.f.) : Gaumont Halles 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FILLE DE RYAN (Angl., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GEORGIA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

GILDA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

L'HISTOIRE DE PIERRA (It., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

L'INNOCENT, (It., v.o.) : 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise (H.s.p.), 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films ; 17e (46-22-44-21).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LUDWIG (It., v.o.) Version intégrale : Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NAZARIN (Mex., v.o.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Reflets Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

RAMBO (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

RASPOUTINE, L'AGONIE (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA ROSE TATOUÉE (A., v.o.) : St-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN SOUPÇON DE VISON (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

Les festivals

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56), en alternance : Manhattan, Woody et les Robots ; Zelig ; Comédie érotique d'une nuit d'été ; Tombe les filles et tais-toi ; Broadway Danny Rose.

LES GRANDES COMÉDIES DE LA COLUMBIA (v.o.), Action Rive-Gauche 5e (43-29-44-40) : Prête-moi ton mari.

HOMMAGE A V. MINNELLI (v.o), Action Rive-Gauche 5e (43-29-44-40) : Ziegfeld follies.

MONTY PYTHON (v.o.), Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) : le Sens de la vie.

RUSSIE ANNÉES 50 (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) : la Moisson.

TARKOVSKI (v.o.), + Denfert, 14e (43-21-41-01), 21 h 30 : Solaris ; 18 h 30 : Andrei Roublev ; 17 h 40 : le Rouleau compresseur.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) : Laura.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES, (A, v.o.), UGC Normandie, 8e (45-63-16-16), (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : les Contrebandiers de Moonfleet ; 15 h 40 : la Croisée des destins ; 17 h 30 : les Monstres attaquent la ville : 19 h 10 : Je ne suis pas un ange ; 20 h 45 : la 5e Colonne ; 22 h 30 : la Dame de Shangai.

LES 21 JOURS DE STARFIX (v.o.), Escurial, 13e (47-07-28-04), 18 h : C'est ma vie après tout ; 20 h : Short Circuit ; 22 h 30 : Tonnerre de feu.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), 21 h + Boîte à films, 17e (46-22-44-21) 19 h 30.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 22 h 20.

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

DÉLIVRANCE (A., v.o.) : Templiers 3e (42-72-94-56), 20 h.

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) Denfert 14e (43-21-41-01), 20 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 15.

LUDWIG, REQUIEM POUR UN ROI VIERGE (All., v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 22 h.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 50.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

WITNESS (A., v.o.) ; Rialto, 19e (46-07-87-61), 18 h 35.

LES FILMS NOUVEAUX

AMERICAN JUSTICE, film américain de Gary Grillo. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CAMPUS (*), film américain de Albert Pyun. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Danton, 6e (42-25-10-30). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE CLAN DE LA CAVERNE DES OURS, film américain de Michael Chapman. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01).

CLOCKWISE, film britannique de Christopher Morahan. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

GUNG HO DU SAKE DANS LE MOTEUR, film américain de Ron Howard. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.o. et v.f. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

KARATE KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2), film américain de J.-G. Avildsen. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LOST IN AMERICA, film américain de Albert Brooks. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MONA LISA (*), film britannique de Neil Jordan. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

PSYCHOSE III (**), film américain d'Anthony Perkins. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-56-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SI T'AS BESOIN DE RIEN, FAIS-MOI SIGNE, film français de Philippe Clair : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 13 AOUT

« Hôtels et jardins du Marais », 14 h 30, métro St-Paul (Résurrection du passé).

« Le cimetière Montmartre », 15 h, devant entrée principale (Arcus).

« Evocation de M. de Balzac en sa maison », 15 h, 47, rue Raynouard (s'inscrire Anne Ferrand, 42-60-71-62 ou 45-48-26-17).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 h, 11 h 30, 14 h 30 et 16 h, porte principale (V. de Langlade).

« L'île Saint-Louis pas à pas », 15 h, métro St-Paul (M. Raguenau).

« Halles aériennes et souterraines », 14 h 30, métro Louvre. Lampes de poche (M. Banassat).

« La Mosquée : histoire de l'Islam », 15 h, entrée place du Puits-de-l'Ermite (Ch. Lasnier).

« Les hôtels de l'île Saint-Louis et l'église », 14 h 30, 6 bd Henri-IV (Le Vieux Paris).

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, devant l'entrée et « Le parc le plus culturel de Paris : le Père-Lachaise », 15 h, entrée principale (Paris et son histoire).

« Le quartier des affaires à la Défense », 11 h, hall RER, station La Défense, sortie L (Mme Allaz).

« Les incurables : l'hôpital Laennec », 14 h, 42, rue de Sèvres (M. Jacomet).

« Notre-Dame », 14 h 30, portail central (Mme Demory).

« Le parc André-Malraux à la Défense », 15 h, hall RER, station La Défense, sortie L (Mme Allaz).

« Les petites synagogues dans le Marais », 15 h, métro St-Paul (Mlle Oswald).

« Originalité de l'urbanisme sous Louis XVI : le quartier de l'Odéon », 15 h, devant le théâtre (M. Serres).

« Cours et jardins ignorés de Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt.

« Le Marais sud », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau.

CONFÉRENCES

Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette, 15 h 30, Espace Diderot, salle de projection, « Architecture industrielle au dix-huitième siècle », 11 bis rue Keppler, 19 h 30, « Peut-on retrouver ses vies passées ? ».

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 12 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Théâtre : Vive la comédie !
Les suites d'un premier lit, d'Eugène Labiche, mise en scène de Jean-Luc Moreau, réal. Pierre Goutas. Avec C. Arditi, J.-L. Moreau, M.-P. Casey.
Pour épouser Claire, Trébuchard doit d'abord « caser » Blanche, sa prétendue fille d'un premier lit.
Permettez, Madame... d'Eugène Labiche, mise en scène et réal. Paul Planchon. Avec M.-C. Rousseau, F. Fleury, J. Boudet, Georges Staquet.
Entre deux « tyrans » domestiques, une demande en mariage provoque une violente explosion...

21 h 45 Cinéma : Le bois de bouleaux ■■
Film polonais d'Andrzej Wajda (1971). Avec Daniel Olbrychski, Olgierd Lukaszewicz, Emilia Krakowska, Danuta Wodynska, Marek Perepeczko, Elzbieta Zolek.
Deux frères se retrouvent dans une région reculée de la Pologne ; deux morales de vie s'opposent, l'une joyeuse, ouverte, pleine d'espérances, l'autre austère, figée dans le souvenir des êtres disparus.

23 h 20 36, photo de vacances.

23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma :
La bataille de Midway □
Film de Jack Smight (1976), avec Charlton Heston, Henry Fonda, James Coburn, Glenn Ford, Robert Mitchum...
A peine remise de l'attaque contre Pearl-Harbor, la marine américaine déjoue une opération japonaise visant la base de Midway.

22 h 45 Documentaire : Chefs-d'œuvre en péril.
Les villages. Emission de Pierre de Lagarde.
Soucieux de favoriser la protection de l'environnement et la sauvegarde du patrimoine, le reportage de Pierre de Lagarde donne en exemple le magnifique village de Saint-Cirq-Lapopie, dans le Lot, remarquablement préservé, mais aussi celui de Saint-Léon-sur-Vézère, en Dordogne, en partie saccagé par des habitations.

23.20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : Heureux qui comme Ulysse. □
Film français d'Henri Colpi (1969). Avec Fernandel, Henri Tisot, Rellys, Mireille Audibert.
Plutôt que de conduire son vieux cheval à l'abattoir, un paysan s'offre une dernière balade vers la Camargue.

22 h Journal.

22 h 25 L'été des festivals 86.
Radioscopie d'un spectacle autour de Mozart et Salieri. Réal. Pierre Desfons.

CANAL PLUS

20 h 35, *La baston* □ film français de Jean-Claude Missiaen (1985) ; **22 h 15**, Le cow-boy □ film français de Georges Lautner (1985) ; **23 h 50**, Solo pour une blonde ■ film américain de Roy Rowland (1963) ; **1 h 20**, Série : Hollywood Blues ; **2 h 5**, Le défilé.

LA « 5 »

20 h 30, Série : K 2000 ; **21 h 20**, Série : Kojak ; **22 h 10**, Magazine : Jonathan ; **23 h à 2 h 25** Rediffusions ; **23 h**, Série : K 2000 ; **23 h 50**, Série : Kojak ; **0 h 45**, Magazine : Jonathan ; **1 h 35**, Série : Star Trek.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; **23 h**, *NRJ 6* (rediff.) ; **0 h**, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Cinquante années de Cinémathèque française : Langlois superstar.

21 h *Les Rencontres de Pétrarque* (Montpellier) : La France, une nouvelle conscience ?

22 h Entretiens avec Paul Grimaud.

22 h 30 Musique : Festival de piano de La Roque-d'Anthéron (année Franz Liszt). Nuit de la création, avec Michaël Levinas et George Benjamin, pianistes (œuvres de Liszt, Reubke, Levinas, Messiaen et Benjamin).

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 25 juillet au théâtre antique d'Orange) : *Symphonie n° 38 en ré majeur, K. 504, « Prague »*, de Mozart ; *les Nuits d'été*, de Berlioz ; *Symphonie n° 7 en la majeur, op. 92*, de Beethoven, par l'Orchestre national de France, direction Thomas Fulton. Solistes : Alexandrina Miltcheva, mezzo-soprano, Thomas Moser, ténor.

23 h Les soirées de France-Musique : Précieux anonymes.

Mercredi 13 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

14 h 45 Les habits du dimanche (rediff.)

15 h 35 Croque-vacances.
Rémi ; Les Biskitts ; Marc Laferrière ; bricolage ; vidéo-surprise : Greystoke ; le roi Arthur ; Crack-vacances ; Richard Cœur de Lion ; variétés.

17 h 20 La boîte à mots (suite).

17 h 30 Feuilleton : L'Odyssée (rediff.).

18 h 25 Mini-journal.

18 h 35 Série : Danse avec moi (rediff.).

19 h 10 La vie des Botes.

19 h 40 Le masque et les plumes.

19 h 50 Tirage du Tac-O-Tac.

20 h Journal.

20 h 30 Tirage du Loto.

20 h 35 Feuilleton : Tous en boîte.
Et que ça saute !
Réal. Charles Nemes. Avec J.-P. Sentier, A. Doutey, G. Legrand, S. Marquand, R. Blanche, M. Putterflam.
Inaugurer une boîte de nuit, même avec ses propres copains, n'est pas chose facile. Un gros malabar a beau filtrer l'entrée, un coup de fil anonyme vient jeter l'angoisse en pleine fête ! Premier épisode d'un feuilleton qui se veut comique mais qui est surtout faible.

21 h 25 Théâtre : Le printemps.
Pièce écrite et mise en scène par Denis Guénoun, réal. Pierre Cavassilas. En différé du Festival de Chateauvallon 1985. Avec D. Bernard, J.-M. Bruyère, D. Lardenois, P. Lhiabastres, E. Macocco, N. Ramond...
Dernière partie : du sac de Rome par les troupes de Charles Quint, en 1527, au début du règne d'Ivan le Terrible, en 1547, les derniers feux de la Renaissance, marquée par l'œuvre de Michel Ange, la théorie de Copernic, le combat de Las Casas pour la défense des Indiens.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

14 h 25 Documentaire : les peintres. (rediff.).

15 h 20 Feuilleton : Christa (rediff.).

15 h 50 Sports été.
Hockey sur glace : championnats du monde (France-Italie). Commentaire de Gilles Cozarnet.

18 h 02 Série : Capitol.

19 h 15 Émissions régionales.

19 h 40 Affaire suivante.

20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : Appelez-moi Fouks.
Réal. Jacques Besnard. Avec L. Merenda, C. Jean, C. Maurier, J. Toja, R. Dumas, R. Bertin, P. Barge.
Un mystérieux personnage, qui n'a pour tout bagage que deux toiles uniques de Monet, tire les ficelles d'une sombre histoire où s'entremêlent escrocs, voleurs et affairistes. Notre gentleman-aventurier va se servir de sa ruse, de son charme et de ses deux trésors pour démasquer tout ce vilain monde. Malheureusement, l'intrigue se traîne et le suspense est inexistant. Michel Lebrun, le scénariste, auteur de nombreux romans policiers, et Jacques Besnard, le réalisateur, nous avaient habitués à mieux. Restent d'excellents acteurs, à commencer par Luc Merenda, le héros de « Châteauvallon ».

22 h 15 Athlétisme : Grand Prix de Zurich.
Commentaires de Gilles Cozanet.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h 30 Emission régionale.

17 h 30 La cuisine des mousquetaires.

17 h 45 Musique : Caraïbe jazz.

18 h 15 Série : Cheval mon ami.

18 h 45 Loups, bars et Cie, ou la cuisine des marins.

19 h Le 19-20 de l'information.

19 h 12 Juste ciel, petit horoscope.

19 h 15 Actualités régionales.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 5 Les jeux de 20 heures, à Chamonix.

20 h 35 Variétés : La fête en France.
Emission proposée et présentée par Jacques Mailhot. Paris célibataire. Avec Bernard Haller, Alex Métayer, Yves Lecoq, Pierre Péchin, Popeck, Lio, Mylène Farmer, Sophie Kremen, Alice Sapritch.

21 h 25 Magazine : Thalassa.
Echouage à Crowdy Head.
Une trentaine de gros cétacés se sont échoués l'hiver dernier au large de l'Australie. Pendant trois jours, toute la population de l'île s'est mobilisée pour tenter de les sauver.

22 h 5 Journal.

22 h 30 Cinéma : Le Japon insolite. ■
Film français Reichenbach (1982).
Reichenbach à l'assaut du Japon ; comme toujours, du documentaire engagé, personnalisé, qui cherche à découvrir les vestiges du Japon traditionnel dans la société nippone contemporaine. Des partis pris agaçants, mais des trouvailles étonnantes qui composent un portrait impressionniste du pays et de ses habitants. On n'est pas complètement convaincu, mais on ne peut être qu'intéressé par la forme originale du document.

CANAL PLUS

15 h 10, *Série : Espion à la mode* ; **15 h 55**, Document : Animaux d'Australie ; **16 h 25**, Téléfilm : Infidèlement vôtre ; **18 h**, Série : *Dancin'days* ; *18 h 35, Top 50* ; **19 h 05**, Série : Rawhide ; **20 h**, Les triplés ; **20 h 5**, Jeu : Les affaires sont les affaires ; **21 h**, One, two, two ■ film français de Christian Gion (1978) ; **22 h 40**, Les trente-neuf marches ■■ film anglais de Don Sharp (1978) ; **0 h 20**, Les enragés. ■ film français de Pierre-William Glenn (1984) ; **1 h 55**, Feuilleton : Lili, petit à petit.

LA « 5 »

18 h 50, Feuilleton : Flamingo Road ; **19 h 40**, Série : Star Trek ; **20 h 30**, Série : Riptide ; **21 h 20**, Série : *L'inspecteur Derrick* ; **22 h 25**, Magazine scientifique : Big Bang ; **23 h 20 à 2 h 5** Rediffusions.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; *18 h, Système 6 Invités : les Désaxés* ; **19 h**, NRJ 6 ; **20 h**, Tonic 6 ; **23 h**, NRJ 6 (rediff.) ; **0 h**, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 50 années de Cinémathèque française : le musée.

21 h Les rencontres de Pétrarque (Montpellier) : le retour du religieux.

22 h Entretiens avec Paul Grimaud.

22 h 30 Musique : Festival de piano de La Roque-d'Anthéron (année Franz Liszt). Nuit de la création : Michaël Levinas et George Benjamin.

0 h 05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Concert (donné en juillet au Théâtre de l'Archevêché d'Aix-en-Provence) : *Tancrède*, de Campra, par la Grande Ecurie du Roy et les chœurs The Sixteen, direction J.-C. Malgoire. Chef des chœurs : H. Christophers ; solistes : D. Evangelatos, C. Dubose, F. Le Roux, G. Reinhart, P.-Y. Le Maigat, D. Visse, C. Alliot-Lugaz, A. Wells, A. Murgatroyd, C. Royall J. White.

23 h Les soirées de France-Musique : Banlieues, œuvres de Janacek, Stravinski, Maderna, de Falla, Chavez, Hindemith, Cras, Halffter.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 12 août à 0 heure et le mercredi 13 août à minuit.

Évolution générale :

Les vents d'ouest en altitude continueront de diriger sur la France des masses d'air assez humide, surtout sur la moitié nord. Cet air deviendra instable en arrivant sur le continent et prendra un caractère orageux. Une amélioration devrait se produire dimanche.

Mercredi 13 : Un court répit dans les épisodes orageux. Les nuages s'élimineront en se décalant vers l'est. Le matin, des frontières du nord-est au nord du Massif Central et des Alpes, ciel très brumeux avec des bancs de brouillards locaux.

Sur toutes les autres régions, le ciel sera variable, éclaircies et passages nuageux se succéderont. De plus larges éclaircies près de la Méditerranée.

Dans l'après-midi, de belles éclarcies et du soleil sur la moitié est, par contre des nuages pré-orageux vont gagner peu à peu à partir de la côte atlantique toute la moitié ouest. Des orages locaux éclateront dans l'intérieur, surtout près du relief.

Les températures minimales seront de 11 à 14 degrés sur la moitié nord et *de 15 à 19 degrés sur la moitié sud.*

Les températures maximales passeront de 19 à 20 degrés près de la Manche à plus de 30 degrés près de la Méditerranée.

Sur toutes les autres régions, le vent sera très faible.

Jeudi 14 : Le matin, temps lourd et faiblement orageux du Massif Central aux Alpes et au Nord-Est. Temps couvert sur Bretagne et Normandie avec des pluies orageuses, ciel nuageux sur les autres régions. En cours de journée, amélioration des Pyrénées orientales au Nord-Est et aux régions méditerranéennes, avec retour du temps ensoleillé. Ailleurs, sur une moitié nord-ouest, ciel très nuageux ou le devenant avec des orages.

Les températures minimales de 11 à 16 degrés atteindront 17 à 18 degrés sur le Sud-Est. Maximales de 17 à 18 degrés près de la Manche, 20 à 25 degrés sur le reste de la moitié nord-ouest, de 27 à 30 degrés sur la moitié sud-est.

Vendredi 15 : Temps chaud et peu nuageux sur le Sud-Est, mais des orages pourront se développer le soir. Ciel variable sur Bretagne et Normandie le matin, temps orageux sur les autres régions. En cours de journée, ce temps orageux se décalera vers l'est et persistera le soir des Pyrénées au Massif Central, aux Alpes et aux Vosges. A l'arrière, temps plus frais et variable avec des averses au nord de la Loire, qui pourront encore s'accompagner d'orages près des côtes. Vent d'ouest assez fort près de la Manche.

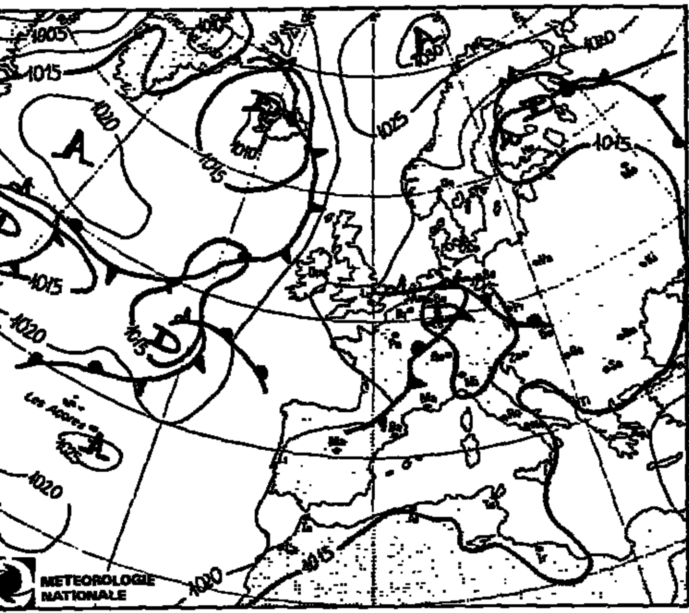
Températures minimales en hausse, maximales stationnaires sur la moitié sud-est, en baisse sur la moitié nord-ouest de 2 à 4 degrés.

Samedi 16 : Orageux le matin des *Pyrénées au Nord-Est et* à la Méditerranée, persistant encore le soir des Alpes au *sud du Massif Central et aux régions* méditerranéennes. A l'arrière, temps plus frais et variable. Sur les autres régions, ciel peu nuageux en début de matinée, sauf nuages bas sur le sud de l'Aquitaine, puis variable avec encore des averses du Nord-Ouest au Nord. Les éclaircies deviendront prédominantes en cours d'après-midi de la Bretagne et de la Normandie au Sud-Ouest. Vent de nord-ouest modéré à assez fort près de la Manche.

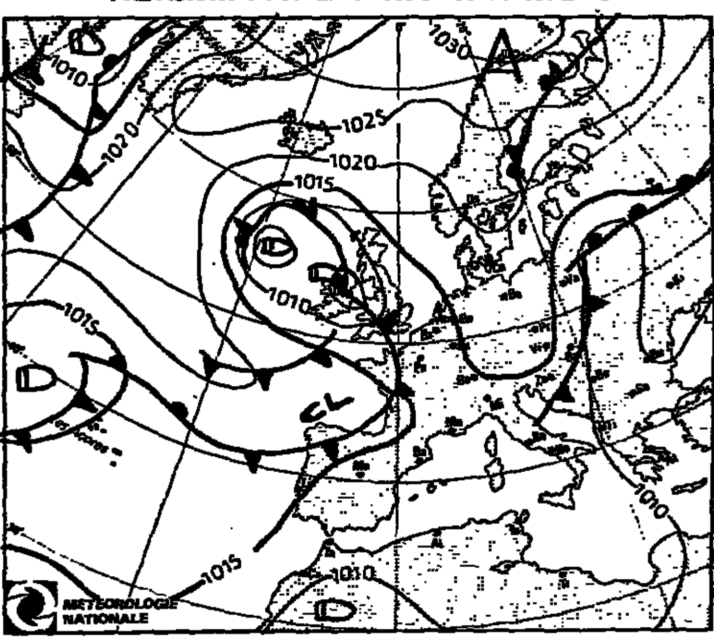
Températures mini de 8 à 11 degrés sur la moitié nord, de 10 à 16 degrés sur la moitié sud. Maxi de 24 à 30 degrés du Lyonnais au Midi méditerranéen, de 16 à 17 degrés près de la Manche, de 19 à 25 degrés ailleurs, du Nord au Sud.

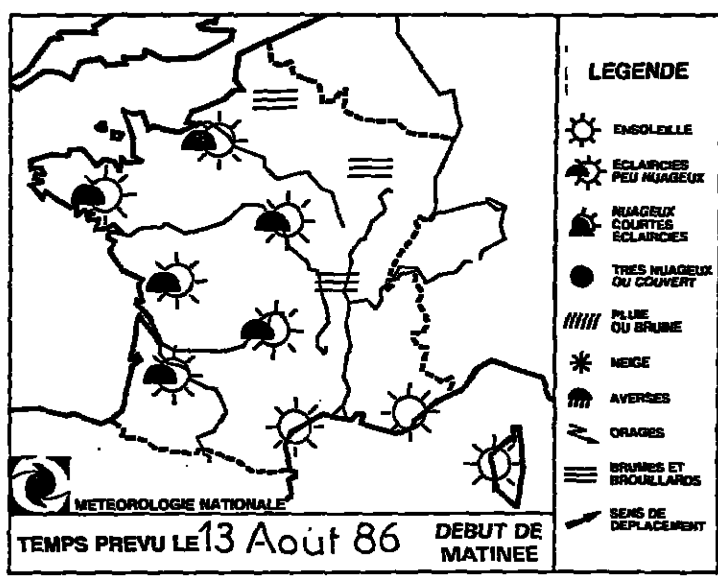
Dimanche 17 : Orageux le matin des *Alpes à la Méditerranée, puis* amélioration. Sur les autres régions, peu nuageux *et frais le matin, puis très belles éclaircies*, ensoleillé sur la moitié sud. Remontées des températures.

SITUATION LE 12 AOUT 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 14 AOUT A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 11-8-1986 à 6 h TU et le 12-8-1986 à 6 h TU

Temps observé le 12-8-1986 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	31	20	N
BIARRITZ	21	16	P
BORDEAUX	21	14	N
BOURGES	23	13	A
BREST	16	13	C
CAEN	21	13	B
CHERBOURG	16	13	B
CLERMONT-FERR.	22	16	A
DIJON	26	16	O
GRENOBLE St-M-H	30	16	O
LILLE	24	15	N
LIMOGES	20	13	C
LYON	26	17	A
MARSEILLE-MAR.	29	17	S
NANCY	28	17	P
NANTES	22	14	C
NICE	28	21	S
PARIS-MONTS.	25	14	C
PAU	20	12	N
PERPIGNAN	29	16	S
RENNES	22	13	C
ST-ÉTIENNE	24	16	O
STRASBOURG	28	17	P
TOURS	26	12	S
TOULOUSE	22	15	C
POINTE-A-P.	–	–	–
ÉTRANGER			
ALGER	34	21	N
AMSTERDAM	21	13	A
ATHÈNES	34	27	S
BANGKOK	30	26	C
BARCELONE	28	19	S
BELGRADE	32	18	S
BERLIN	25	16	C
BRUXELLES	24	12	S
LE CAIRE	35	27	S
COPENHAGUE	21	11	N
DAKAR	30	27	S
DELHI	40	28	C
DJERBA	36	24	S
GENÈVE	26	14	C
HONGKONG	29	26	A
ISTANBUL	33	23	S
JÉRUSALEM	30	16	S
LISBONNE	25	16	S
LONDRES	21	15	P
LOS ANGELES	24	16	N
LUXEMBOURG	24	15	P
MADRID	31	15	S
MARRAKECH	31	17	S
MEXICO	23	13	O
MILAN	31	20	N
MONTRÉAL	26	12	S
MOSCOU	24	13	N
NAIROBI	27	14	C
NEW-YORK	29	22	C
OSLO	21	8	S
PALMA-DE-MAJ.	32	21	S
PÉKIN	31	24	A
RIO-DE-JANEIRO	31	20	S
ROME	31	21	S
SINGAPOUR	31	28	C
STOCKHOLM	17	13	C
SYDNEY	15	7	N
TOKYO	32	25	N
TUNIS	37	24	S
VARSOVIE	22	13	B
VENISE	30	24	S
VIENNE	31	20	A

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

ASSOMPTION

Les services ouverts ou fermés

PRESSE. – *Les quotidiens* paraissent normalement le vendredi 15 août.

BANQUES. – Fermées à partir du 14 août à 12 heures (11 h 30 pour certaines).

POSTES. – Pas de distribution de courrier à domicile le 15 août. *Les bureaux seront fermés, sauf* ceux assurant le service des dimanches et jours fériés.

SNCF. – *Service réduit* des dimanches et jours fériés sur les lignes de banlieue.

RATP. – Service réduit des dimanches et jours fériés.

GRANDS MAGASINS. – Tous fermés le 15 août. Ouverts aux heures habituelles les 14 et 16 août.

SÉCURITÉ SOCIALE. – Les centres seront fermés au public à partir du jeudi 14 août à 15 heures, jusqu'au lundi 18 août au matin. Allocations familiales : caisses fermées à partir du jeudi 14 août à 12 heures jusqu'au lundi 18 août au matin.

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS. – Les bureaux d'accueil 110-112 rue de Flandre et 175 rue du Chevaleret *fermeront le jeudi 14 août* à 14 heures jusqu'au lundi 18 août à 8 h 30.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE-MALADIE DU VAL-DE-MARNE. – *Guichets fermés* à partir du 14 août à 12 heures pour le paiement des prestations, permanence assurée jusqu'à 15 h 30 pour les renseignements. Ouverture le 18 août à l'heure habituelle.

ARCHIVES NATIONALES. – Salles de lecture fermées les vendredi 15 et samedi 16 août. Le Musée de l'histoire de France sera *fermé le vendredi 15 août* seulement.

MUSÉES. – A Paris seront ouverts le musée des Invalides, la Cité des sciences et techniques de La Villette et la Géode, le Mmusée de l'armée, les musées des arts et traditions populaires, Jean-Jacques-Henner, Gustave-Moreau, Port-Royal et le Musée de l'air et de l'espace au Bourget, ainsi que le Palais de Tokyo.

En province seront ouverts : le château de Fontainebleau (partiellement), la Malmaison, Compiègne, *le château de Pau*, l'abbaye de Saint-Riquier, Les Eyzies-de-Tayac, Blérancourt, le musée de l'île d'Aix, la maison de Bonaparte à Ajaccio, le château de Langeais (Indre-*et-Loire*), *le château de Chantilly*, le musée et le domaine de Chaalis (Senlis), la Fondation Astor à Kerazan (Finistère), la villa *grecque* « Kérylos » à Beaulieu-sur-Mer.

Informations « services »

MAISON

Rotisseurs de jardin

Le barbecue est l'équipement traditionnel d'une cuisine champêtre. Au jardin, il sera installé dans un endroit bien dégagé et en tenant compte des vents dominants pour que les fumées ne se rabattent pas vers la maison.

Le nouveau barbecue Lilor est fait de deux coquilles en tôle d'acier. Celle du bas, montée sur pieds, est un foyer à charbon de bois avec gril ; celle du haut forme couvercle. Ouvert, il sert de pare-vent. Fermé ou entrebâillé sur une crémaillère, il transforme le barbecue en four. Cet appareil existe en deux formats, le plus grand étant équipé de deux foyers juxtaposés, pour pouvoir cuire simultanément sur feux vif et modéré (500 F et 725 F environ, dans les grands magasins et jardineries).

Le « Barbecook » Le Creuset a un foyer circulaire posé sur un pied de grand diamètre, avec fentes d'aération pour régler le tirage. Le socle sert de cendrier. Ce barbecue est doté d'un pare-vent en acier inoxydable et d'un gril réglable sur deux positions, selon l'épaisseur des viandes à griller (850 F environ, dans les grands magasins).

A la fois barbecue et cheminée de jardin, le « Feu roulant » Allibert est monté sur un châssis rectangulaire. Quatre montants à crémaillères, amovibles, supportent une grille de cuisson de grande taille. Elle surmonte le plateau-foyer qui peut devenir — crémaillère et grille ôtées — une cheminée d'extérieur où brûler bois et feuilles mortes. Sur la plaque inférieure, protégeant la pelouse, les plats se gardent au chaud. Avec ses deux roulettes et sa poignée, le « Feu roulant » se transporte facilement ; il peut se ranger, verticalement, dans un garage ou un cellier (2 300 F environ, chez les dépositaires du mobilier de jardin Allibert).

Cuisinette de plein air « en dur », le barbecue « Saint-Tropez » de Dargemont est composé d'éléments modulaires en pierre blonde du Périgord, à monter soi-même. Sur un plan de travail en briques réfractaires s'encastre un foyer en tôle laquée, avec gril et tiroir à cendres. Sous ce plan de cuisson est aménagée une étagère en caillebotis (5 300 F).

Pierres de lave

D'autres modes de cuisson que le charbon de bois s'utilisent au jardin. Sur les barbecues « Grill-stones » Morice, des pierres de lave portées à incandescence grillent les aliments par rayonnement. Ces pierres réfractaires, qui ne se consument pas et donc resservent, sont chauffées par un brûleur alimenté par une bouteille de gaz. L'extinction du barbecue est immédiate, sans braises à surveiller. Le modèle « Sarriette », monté sur roulettes, est équipé de tablettes amovibles, de part et d'autre du foyer. A la base, une étagère en bois et un support pour la bouteille de gaz (2 585 F).

Pour une terrasse, à condition qu'une prise de courant soit à proximité, des tables roulantes sont conçues pour cuisiner à l'électricité. L'une d'elles, en résine de synthèse blanche ou brun, a sur son plateau une plaque en vitrocéramique à surface cannelée pour les grillades. Cette table roulante, avec casier à bouteilles et plateau de rangement en bas, se replie totalement et s'accroche au mur (Vrany, vente par correspondance, 1 990 F frais de transport compris). Sur une autre table roulante, en frêne massif, sont juxtaposés un gril électrique et une plaque chauffante en vitrocéramique (4 100 F, Culinarion). Une tablette en haut et une étagère en bas permettent de disposer plats et couverts pour le repas en plein air.

JANY AUJAME.

★ Dargemont, route de Marthon, 16380 Chazelles. Tél. : 45-23-50-50.

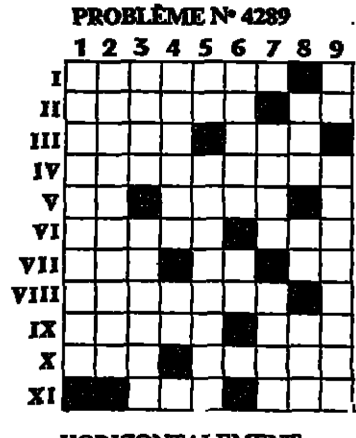
★ Morice, BP 116, 69142 Rillieux-la-Pape Cedex. Tél. : 78-88-09-40.

★ Vrany, BP 58, 27, rue de Verdun, 78110 Le Vésinet. Tél. : 30-53-04-68.

★ Culinarion, 99, rue de Rennes, 75006 Paris. Quarante boutiques en province.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4289



HORIZONTALEMENT

I. Les visées d'un de ses fils furent atteintes grâce à des lentilles. — II. La « Jeune Captive » ou la « Jeune Tarentine ». Pris par la gorge. — III. Un pourcentage lui est souvent attribué. Prend la défense des animaux ou interdit de leur prendre. — IV. Grand prix sur lequel personne ne mise. — V. Symbole éblouissant. Eau alimentée par l'Oglio. — VI. Ceux-là mêmes qui veulent abattre les barrières s'en servent pour élever des barricades. Fait l'innocent. — VII. Morceau de métal, et plus précisement d'étain. Participe passé. Eclate bien souvent quand on s'esclaffe. — VIII. Ses lanières sont végétales. — IX. Casse la tête ou trouble l'esprit. Ne dure qu'un temps. — X. Direction. Les coups qu'il fait subir obligent souvent à rendre. — XI. Nécessaire au marinier comme au sous-marinier. Étendue sur le pré.

VERTICALEMENT

1. César ou oscar. — 2. Il suffit de se baisser pour en attraper une. — 3. Bouché ou débité par le boucher. Unités de la flotte faisant mouvement. — 4. Jupon portant la culotte. Le terme pour un mortel. — 5. Démonstratif. L'enclume et le marteau. — 6. Les gens opiniâtres n'en ont pas. Pas vraiment seul. — 7. Souvent noir, il se déplace en zigzag. De l'eau ou du pétrole pour les Soviétiques. — 8. Comme celui qui le porte, il a un accent pointu. Perdit la face en prenant un mufle. Flotte en Helvétie. — 9. Alternative. Pas spécialement drôle quand il est spirituel.

Solution du problème n° 4288

Horizontalement

I. Décousues. — II. Écoutille. — III. Bout. On. — IV. Or. Geais. — V. Iceberg. — VI. Sa. Émue. — VII. Égaler. El. — VIII. Met. Agate. — IX. Louis. — X. Nia. Xe. Pi. — XI. Test. Vue.

Verticalement

1. Déboisement. — 2. Écorçage. Ie. — 3. Cou. Atlas. — 4. Out. Bel. — 5. Ut. Gémeaux. — 6. Sidérurgie. — 7. Ul. Age. As. — 8. Éloi. Et. Pu. — 9. Sensiblerie.

GUY BROUTY.

Échecs



CHAMPIONNAT DU MONDE
LONDRES-LENINGRAD
1986

Sixième partie

Karpov retourne la situation

La vraie surprise de la sixième partie, commencée le lundi 11 août et ajournée au quarante-deuxième coup, a été le choix par Kasparov de son premier coup : é4. Dans les deux parties (deuxième et quatrième), le champion du monde, avec 1.d4, avait bousculé facilement son rival, marquant un point et demi. Sans doute, par ce changement, Kasparov a-t-il voulu tester assez tôt la préparation de Karpov sur é4. Pour voir, comme on dit au poker. Il a vu que son challenger n'était pas mal préparé du tout, surtout avec la défense Pétroff.

Quatre fois en 1984 (trois nulles, une victoire pour Kasparov), une fois en 1985 (nulle), les deux joueurs ont pratiqué cette ouverture vieillissime dont on trouve la première description en... 1485, dans *le Manuscrit de Göttingen* de l'Espagnol Lucena. Kasparov et Karpov rejouèrent, cette fois, les mêmes dix premiers que lors de la quinzième partie de leur match précédent, mais au lieu de 11.Té1+, le champion du monde innova avec 11.Dé3+. Il obtint une forte position avec dame et fous braqués sur le roi noir.

Cependant, avec 19...Dç4, Karpov trouva la bonne défense, ce qui plongea Kasparov dans un abîme de perplexité : soixante-neuf minutes (un record) pour répondre : 20.Td7. C'était insuffisant et Karpov força vite l'échange de dames qui lui assura une position où il n'avait plus rien à craindre, sinon que d'avoir une (très) petite chance de gain ! Joli retournement qui ne conduira quand même, probablement, qu'à la nullité, mais qui rappelle à Kasparov que, contre Karpov, les Blancs jouent... mais ne gagnent pas forcément.

Reprise de la partie ce mardi, à moins que Karpov estime avoir assez fait travailler l'équipe de Kasparov toute la nuit et accepte la nulle sans reprendre le jeu.

B. de C.

Blancs : KASPAROV
Noirs : KARPOV
Sixième partie
Défense Petroff

1. é4	é5	22. Fç3	Cf4(20)
2. Cf3	Cf6	23. Fxh4	Cxh3
3. Cxé5	d6	24. gxh3	Fxb4
4. Cf3	Cxé4	25. Txç7	b6(13)
5. d4	d5	26. Txa7	Rg7
6. Fd3	Cç6(6)	27. Td7(9)	Td8(22)
7. 0-0	Fg4(6)	28. Txd8	Txd8
8. ç4	Cf6	29. Td1	Td6
9. Cç3	Fxf3	30. Td3	h5
10. Dxf3	Cxd4	31. Rf1	Td7
11. Dé3+	Cé6	32. Rg2	Fç5
12. çxd5	Cxd5	33. Rf1	b4
13. Cxd5	Dxd5	34. Fç4	Té7
14. Fé4	Db5(7)	35. Tf3	Fd6
15. a4	Da6	36. Rg2	Tç7
16. Td1	Fé7	37. Fb3	f5
17. b4(9)	0-0	38. Td3	Fç5
18. Dh3(6)	g6	39. Tç3	Rf6
19. Fb2	Dç4(22)	40. Tç4	g5
20. Td7(69)	Taé8	41. Tç2	Ré5
21. Fd5(14)	Dxb4	42. Ajourn.	

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps de réflexion pour le coup joué.

Points à l'ajournement. — BLANCS : Rg2, Tç2, Fb3, Pa4, f2, h2 et h3 ; NOIRS : Ré5, Tç7, Fç5, Pb6, f5, g5 et b4.

Le Carnet du Monde

Naissances

— Baudouin PROT et Viviane ABEL PROT, Alexandre, sont heureux d'annoncer la naissance de

Sarah,

Paris, le 26 juillet 1986.

— Annie et Roland ROMEYER ont la joie d'annoncer la naissance, le 5 août 1986, de

Rémi

11, rue Ramon-Lull,
66000 Perpignan.

— Catherine SANDRAS et Laurent TOURTOIS ont la joie d'annoncer la naissance de

Anne-Camille-Marie

Paris, le 9 août 1986.

— Monique et Roger TIBERGHIEN ont la joie d'annoncer la naissance de

Marion

Le 11 août 1986, à Clichy.

Décès

— M. Michel Barbaroux,
M. et Mme Christian Honnorat,
ses enfants,
Mlle Chantal Barbaroux,
M. et Mme Olivier Barbaroux
et leurs enfants,
M. et Mme Claude de Saint-Steban
et leur fille,
M. et Mme Jean-Louis Barbier
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Honnorat
et leur fils,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Fernand BARBAROUX, née Madeleine Michel,

survenu le 8 août 1986, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 14 août, à 10 h 30, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, où l'on se réunira.

6, place du Général-Catroux.
75017 Paris.
118, rue La Fayette,
75010 Paris.

— Sa femme,
Sa famille et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

René BINOIS

survenu le 9 août 1986.

L'inhumation aura lieu le 13 août, à 10 h 15, au cimetière parisien de Pantin.

— Le Ven∴ en chaire,
Les Off∴ et tous les FF∴ de la R∴ L∴ Libération Jean-Moulin, 16, rue Cadet, 75009 Paris,
ont la tristesse de faire connaître que

René BINOIS
leur V∴ d'honneur

a rejoint l'Orient éternel.
Gem∴ ! Gem∴ ! Gem∴ ! Espérons∴ !

Obsèques mercredi 13 août 1986, à 10 h 15, entrée du cimetière de Pantin.

— Le haut conseil de l'Université philosophique européenne, fondée le 18 juin 1985 avec son soutien intellectuel et moral,
a la douleur de faire part du décès de

David COOPER,
membre fondateur du haut conseil.

(*Le Monde* du 31 juillet 1986.)

— Mme Simon Lewit,
son épouse,
Mme Witold Tyszka,
sa sœur,
M. Julien Lewit,
son frère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Simon LEWIT,
avocat honoraire à la cour de Paris,

survenu le 9 août 1986, dans sa quatre-vingt-unième année.

Selon ses dernières volontés, son corps sera incinéré le jeudi 14 août 1986, à 15 heures, au cimetière du Père-Lachaise.

— Mlle Guillemette Mechet,
sa fille,
M. et Mme Noël Blouch,
son frère et sa belle-sœur.
Ainsi que toute sa famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Reine MECHET

survenu le 7 août 1986 à Paris.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 12 août, en l'église Saint-Michel, à Paris-17e, suivie de l'inhumation dans l'intimité au cimetière de Roscanvel 29158 (Bretagne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Line Poulizac,
M. et Mme Louis Poulizac,
M. et Mme Buchet-Poulizac
et leurs enfants,
M. et Mme Landes.
Toute la famille et ses amis,
ont l'immense peine de faire part du décès de

Yves POULIZAC,
directeur de l'Institut d'économie des transports maritimes,

survenu à Arcueil le 8 août 1986, dans sa quarante-huitième année.

Les obsèques auront lieu à Prades dans la plus stricte intimité.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à la Ligue de la lutte contre le cancer.

35, avenue du Docteur-Durand,
94110 Arcueil.
201, avenue A.-Fleming,
69300 Caluire.
80, avenue du Général-de-Gaulle,
66500 Prades.

— Nous apprenons la mort du vice-amiral d'escadre

Charles-Philippe de SCITIVAUX DE GREISCHE.

[Né le 8 août 1911 à Rosnay (Indre), le vice-amiral d'escadre Scitivaux de Greische a commencé sa carrière comme enseigne de vaisseau de 1re classe en 1935. Il devient ensuite pilote d'aviation, lieutenant de vaisseau en 1940, puis entre à la Royal Air Force avant de commander le premier groupe de chasse de la France libre en 1941. En 1945, il est capitaine de frégate commandant l'aéronavale française aux Etats-Unis. Commandant le *La Pérouse* à Madagascar en 1948, ainsi que la base navale de Port-Lyautey en 1951, il sera par la suite nommé commandant en chef dans le Pacifique (1962) et président de la commission permanente des essais en 1964.

Le vice-amiral Scitivaux de Greische était grand officier de la Légion d'honneur, compagnon de la Libération, croix de guerre (1939-1945) et avait reçu la Distinguished Flying Cross.]

— Mme Roger Thouard,
son épouse,
Le commissaire général de la marine et Mme Serge Thouard,
leurs enfants et petits-enfants,
Le professeur et Mme Gabriel Barrès,
leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Pierre Constans,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. et Mme Daniel Thouard,
leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ses frère, belle-sœur, neveux, petit-neveux et arrière-petits-neveux,
Les familles Galmot et Giraux,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger THOUARD,
ingénieur honoraire des ponts et chaussées,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 10 août 1986, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 13 août 1986, à 15 h 15, en la chapelle du funérarium de Longjumeau, rue Jules-Ferry.

66, boulevard Saint-Michel,
75006 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Paris. Brest.

Mme René Troadec,
née Suzanne Bellec,
M. et Mme Jean-Paul Troadec,
Mme Françoise Troadec,
M. et Mme Pierre-Yvon Troadec,
M. et Mme Antoine Rodriguez,
Mlle Catherine Troadec,
M. et Mme Pierrick Tigeot,
leurs enfants et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René TROADEC,
gouverneur de la France d'outre-mer (ER),
commandeur de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,

survenu à Lesneven (29), le 10 août 1986.

Les obsèques auront lieu le 13 août, à 16 h 30, en l'église de Brignogan.

Chapelle Pol,
29238 Brignogan.

— L'Association des anciens élèves de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer (secteur Bretagne),
Le président et les membres de l'association,
saluent respectueusement la mémoire de leur chef et camarade

René TROADEC,
gouverneur de la France d'outre-mer,
président d'honneur de l'association.

[Né en 1908 à Plounéour-Trez (Finistère), René Troadec était commandeur de la Légion d'honneur, compagnon de la Libération, Croix de guerre (1939-1945) et médaillé de la Résistance.

Il a occupé des fonctions de responsabilité sur le continent africain, avant et après la seconde guerre mondiale. Administrateur au Moyen-Congo de 1934 à 1939, administrateur des colonies en 1941, chef de l'encadrement à l'Ecole nationale de la France d'outre-mer (1945-1948), secrétaire général de la Côte française des Somalis (1954), secrétaire général de la Côte-d'Ivoire (1956), gouverneur du Tchad, secrétaire général par intérim du Haut Commissariat général à Brazzaville (1959), puis conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat au Sahara, aux départements d'outre-mer et aux territoires d'outre-mer en 1961.]

— Emmanuel Weintraub,
son fils,
Hadassa Weintraub,
sa belle-fille
et sa mère
Schana Rosenman,
Joëlle Weintraub,
sa petite-fille,
Emanuel Wikler (Amsterdam),
son frère,
Friedl Mouchly (Haïfa),
sa sœur,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme veuve Max WEINTRAUB, née Miriam Wikler,

survenu à Paris, le 11 août 1986, dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 13 août, au cimetière de Pantin.
On se réunira devant l'entrée principale à 15 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

24, avenue de Suffren,
75015 Paris.

Communications diverses

— Le docteur Massart, oto-rhino-laryngologiste, diplômé de la faculté de médecine de Paris, attaché des hôpitaux de Paris, diplômé en immuno-allergologie, expert médical, vous informe que son cabinet est ouvert pendant tout le mois d'août, 23 *bis*, avenue Niel, 75017 Paris.
Tél. : 46-22-36-44.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 11 et mardi 12 août :

UNE ORDONNANCE

● N° 86-948 du 11 août 1986 modifiant les dispositions du code du travail relatives au contrat à durée déterminée, au travail temporaire et au travail à temps partiel.

DES DÉCRETS

● N° 86-942 du 6 août 1986 modifiant la composition du tribunal de commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine).

● N° 86-946 du 6 août 1986 portant publication de l'accord franco-israélien sous forme d'échange de lettres du 12 mars 1984 pour la recherche scientifique et technologique.

● N° 86-947 du 6 août 1986 portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Sénégal relatif à leur coopération en matière de protection de la nature et de l'environnement signé à Dakar le 20 avril 1985.

UN ARRÊTÉ

● Du 4 août 1986 portant création et délimitation d'un secteur sauvegardé à Saint-Emilion.

DES LISTES

● D'admission à l'Ecole militaire de la flotte, section officiers de marine, en 1986.

● Des élèves de l'Ecole nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique de Toulouse ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de cet établissement en 1985.

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● **Ecoles normales supérieures de la rue d'Ulm et de Sèvres**

A la suite d'une erreur technique, plusieurs lignes ont été inversées dans les résultats du concours lettres (groupe L) d'entrée à l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm et de Sèvres, publiés dans *le Monde* daté 10-11 août. Nous les republions ci-dessous (par ordre de mérite).

Mmes et MM. Jocelyn Benoist, Jean-Louis Quantin, Gauthier Liberman, Alain Tallon, Romain Piana, Philippe Mahaud, Jean-Christophe Jolivet, Nathalie Piegay, Michel Simon, Benoît de l'Estoile, William Marx, Isabelle Duperon, Emmanuel Blondel, Gilles Siouffi, Benoît Tadie, Laurence Vianes, Véronique Sarrazin, Marie-Françoise Delpeyroux, Emmanuelle Mary, Pierre Cordier, Valérie Le Vot, Pierre Maus, Sandra Nevers, Sophie Lorrain, Claude Retat, Valérie Tyssens, Serge Chauvin, Emmanuelle Lesne, Ariel Suhamy, Sandrine Dubel, Frédéric Gros, Catherine Dedieu, Fabienne Alaux, Philippe Bigard, Marie-Hélène Ferrandini, Agnès Berenger, Franck Debie, François Delahousse, Pierre Verot, Pierre Boissau, Marie-Agathe Falcon de Logevialle, Edouard Vallery-Radot, Catherine Broc, Adrien Goëtz, Anne-Sophie André, Anne-Sylvie Calvet, Anne Hadas-Lebel, Monica Michlin, Isabelle Maréchal, Isabelle Riou, Xavier Tallon, Fabienne Rihard, Olivier Feiertag, Emmanuel Faure, Gilles Gleyze, Marie-Pierre Chabanne, Eric Chevrel, Gilles Philippe, François Ruggiu, Isabelle Surun, Rémi Brocart, Nancy Berthier, Eric de Buretel de Chassey, Emmanuelle Joubert, Philippe Bernard, Carlos Pimentel, Olivier Rouchon, Emmanuel Bourdieu, Christophe Farnaud, François Vinot, Philippe Masanet, Estelle Bertrand, Michel Grinda, Laure Leveille, Nicolas Pérot, Marie-Karine Schaub, Denis Rouet, Sophie Guermes, Benoît Pellistrandi.

Le Monde

MEDECINE

Dix mille cancers du travail

La France est un des pays industriels où le retard en matière de prévention des risques cancérogènes est le plus important. Les cinq cas de cancer qui ont été récemment constatés à l'Institut Pasteur seront-ils suffisants pour rompre le mur du silence ?

par BERNARD CASSOU (*), DOMINIQUE HUEZ (**) FRANÇOIS DESRIAUX (***)

LES campagnes d'information sur la santé ont largement dénoncé les effets cancérogènes du tabac et de l'alcool. En revanche, la cancérogénicité de nombreux produits utilisés quotidiennement par des milliers de travailleurs est le plus souvent passée sous silence. Il aura fallu la survenue de cinq cas de cancer à l'Institut Pasteur de Paris pour que, l'espace d'un moment, la société s'interroge sur les relations possibles entre cancer et conditions de travail. Depuis bien des années, un nombre non négligeable de maladies professionnelles ont vu leur fréquence diminuer. De nos jours, ce sont les conséquences à long terme, dépistées souvent après la retraite, des mauvaises conditions de travail qui nous préoccupent. Parmi ces conséquences, les cancers professionnels. La politique de prévention des risques professionnels est-elle bien engagée face à ce nouveau défi ?

En France, 131 372 personnes sont mortes d'un cancer en 1982, soit 25 % des décès. Les statistiques montrent également que le taux brut de mortalité par cancer entre trente-cinq et cinquante-quatre ans est nettement plus élevé parmi les manœuvres, les salariés agricoles, les ouvriers et les employés qu'au sein des autres catégories sociales. Certes, les catégories sociales ont des conditions et un mode de vie qui diffèrent les unes des autres. Mais les écarts observés traduisent aussi, très probablement, l'inégalité d'exposition aux cancérogènes au cours du travail.

Le pourcentage de cancers professionnels parmi l'ensemble des cancers est l'objet d'une vive controverse. On peut néanmoins raisonnablement le situer entre 4 % et 10 % (1). Ce qui veut dire que, en France, de 5 200 à 13 000 personnes décèdent chaque année d'un cancer lié à leur activité professionnelle. Ces chiffres sont voisins du nombre des victimes des accidents de la route, qu'on a évalué à 11 000 en 1982.

Indemniser plutôt que prévenir

Curieusement, la même année, l'origine professionnelle n'a été reconnue officiellement que pour 79 personnes atteintes d'un cancer. Cette contradiction s'explique aisément si l'on considère le fonctionnement du système de reconnaissance des maladies professionnelles. Celui-ci privilégie l'indemnisation au détriment de la prévention. On ne souhaite, en fait, indemniser que les cancers dont on est absolument certain que leur cause est professionnelle.

De son côté, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de Lyon a publié une liste de deux cents produits ou procédés industriels qui possédaient avec certitude des propriétés cancérogènes expérimentales. Parmi eux, trente-six ont été idendifiés comme associés à un risque de cancer chez l'homme (2). En France, on préfère ne pas tenir compte de ces résultats. Onze produits seulement sont reconnus comme pouvant être à l'origine de cancers : l'amiante, les amines aromatiques, l'arsenic, le benzène, le chlorure de vinyle, le chrome, les goudrons et le brai, le nickel, les oxydes de fer, les poussières de bois et les rayons X.

Une telle politique a pour conséquence, d'une part, de n'indemniser qu'un nombre très faible de travailleurs et, d'autre part, de ne pas permettre aux médecins et aux inspecteurs du travail de s'appuyer sur les mesures contraignantes qui accompagnent l'inscription d'un produit aux tableaux des maladies professionnelles pour faire modifier les conditions de travail jugées dangereuses.

La publication, en 1982, d'une circulaire ministérielle (non parue au *Journal officiel*), indiquant les valeurs limites à respecter dans l'atmosphère de travail pour quelques dizaines de produits, est une mesure importante. Mais, de l'avis de la plupart des spécialistes, ces valeurs sont trop élevées. De plus, elles ne s'accompagnent d'aucune mesure obligeant les employeurs à les respecter, à l'exception de l'amiante, du benzène, du chlorure de vinyle et des rayons X. Ce n'est qu'en avril 1985 que des orientations précises ont été données aux médecins du travail pour surveiller les personnes exposées aux amines aromatiques. En Grande-Bretagne, des mesures bien plus rigoureuses (interdisant la fabrication des amines les plus dangereuses) existent depuis 1967. En France, on les attend toujours.

Pour justifier leur attentisme, les pouvoirs publics se retranchent derrière les difficultés des scientifiques à fournir des données incontestables. Pour ne pas intervenir, ils prennent prétexte de l'absence de consensus entre les partenaires sociaux sur l'étendue des mesures à prendre. Ils souhaitent, en revanche, utiliser les résultats des enquêtes épidémiologiques pour repérer les situations à risque. Mais les difficultés d'ordre scientifique sont considérables pour que ces enquêtes aboutissent. Le manque de crédits, l'absence de coopération (à quelques exceptions près) et d'ouverture des milieux industriels expliquent que les enquêtes en milieu professionnel soient très rares. Quant aux statistiques de causes de décès, elles sont inutilisables en France, en raison du secret médical qui interdit de lever l'anonymat.

La France est ainsi l'un des pays industriels où le retard en matière de prévention des risques cancérogènes au travail est considérable. Que faire ? Les mesures devraient s'orienter dans cinq directions :

- Répertorier les lieux de fabrication et d'utilisation des agents cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. Pour ce faire, il faut prendre en compte les données des expérimentations animales et des études en laboratoire. Il faut améliorer les tests de détection à court terme, pour dépister rapidement les nouveaux agents cancérogènes parmi les centaines de substances mises en circulation chaque année ;
- Surveiller les situations de travail dangereuses et, lorsque cela est possible, mesurer chez les travailleurs, dans le sang et les urines, la concentration des produits toxiques lorsque cela est possible. La surveillance biologique est insuffisamment développée en France. De même, il importe que la surveillance se poursuive au-delà de l'âge de la retraite, car c'est au moment où le travailleur n'est plus soumis à la médecine du travail que risquent d'apparaître les effets retardés des mauvaises conditions de travail ;
- Interdire la fabrication et l'utilisation des produits cancérogènes et se conformer en cela à la convention 319 du Bureau international du travail. Et, si cela n'est pas possible, modifier les processus de production pour y intégrer la sécurité ;
- Elargir l'indemnisation des cancers professionnels en modifiant le mode de reconnaissance des maladies professionnelles. La commission *Buhl-Lambert* a fait des propositions très précises en suggérant un « système mixte ». Près de quatre ans après la fin de ses travaux, nous attendons toujours la publication du rapport ;
- Informer les travailleurs exposés à des produits cancérogènes. C'est l'objectif des auteurs du livre *les Risques du travail* (3), qui soulignent que la rétention du savoir demeure une pratique courante et qu'elle fait obstacle à une réelle participation des travailleurs aux mesures de prévention.

Le temps presse. C'est l'irresponsabilité et la négligence des pouvoirs publics et du patronat ces vingt dernières années qui sont à l'origine des 10 000 cas de cancers professionnels que nous enregistrerons cette année. Faudra-t-il attendre les premières décennies du vingt et unième siècle pour prendre conscience des mauvaises conditions de travail d'aujourd'hui ?



(*) Praticien hospitalier, maître de conférences.
(**) Médecin du travail.
(***) Ergonome.

(1) *La Lutte contre le cancer en France*, la Documentation française, Paris 1986.

(2) *Les Cahiers de la mutualité*, 1986, numéro 17.

(3) *Les Risques du travail. Pour ne pas perdre sa vie à la gagner.* La Découverte, 1985.

L'ÉPIDÉMIE DE SIDA EN FLORIDE

Les moustiques du lac Okeechobee

Que se passe-t-il à Belle-Glade ? Pourquoi cette bourgade de Floride est-elle, proportionnellement, la ville du monde occidental la plus touchée par le SIDA ? Où l'on reparle de bien mystérieux moustiques...

MAIN Street, la rue principale de Belle-Glade (Floride), est déserte en cet après-midi torride de juillet. Une grosse Chevrolet s'immobilise devant le drugstore. Un homme en sort. Il se précipite à l'intérieur, ressort une minute plus tard une cartouche de cigarettes à la main et démarre en trombe. « *Depuis plusieurs mois, c'est comme ça tous les jours*, raconte un vieux Noir qui se balance dans un fauteuil à bascule sur le pas de sa porte. *Comme si les Blancs ne voulaient pas avoir à respirer l'air de la ville. Les fenêtres fermées, toujours la climatisation à fond. On est des pestiférés ou quoi ?* »

Le vieux Noir n'a malheureusement pas tout à fait tort. Car Belle-Glade a le sinistre privilège de compter le plus grand nombre de cas de SIDA pour une population donnée. A la mi-juillet, on comptait cinquante-six cas pour vingt mille habitants, soit 2,5 pour 1000, le taux le plus élevé des Etats-Unis et probablement du monde occidental.

Le docteur Mark Whiteside, codirecteur de l'Institut de médecine tropicale à Miami, est convaincu que ces chiffres ne représentent que la partie visible de l'iceberg : « *Il y a environ deux cents personnes présentant les symptômes des prémices de la maladie. En outre, nos estimations, identiques à celles du centre de contrôle des maladies d'Atlanta, montrent qu'environ cinq cents à mille habitants de la ville sont séropositifs, soit un taux vingt à cinquante fois plus élevé que la moyenne nationale.* »

La particularité de la situation à Belle-Glade est, d'une part, qu'un malade sur deux n'appartient à aucun des groupes à risque (toxicomanes, homosexuels ou transfusés) et, d'autre part, que le SIDA touche à 99 % des Noirs vivant dans un quartier misérable. Un véritable ghetto qui, jusqu'au début des années 60, fut décrété « zone noire » par arrêté municipal et où s'entassent aujourd'hui dans des bâtiments vétustes plus de dix mille personnes, en majorité haïtiennes.

Le docteur Kenneth Castro, chargé d'étude sur le SIDA à Belle-Glade pour le CDC d'Atlanta, estime que ce sont ces conditions de vie qui favorisent l'éclosion du virus. « *Belle-Glade*, explique-t-il, *tire ses ressources de la canne à sucre. Chaque année, de novembre à mai, les grandes compagnies sucrières font venir dix mille Jamaïcains coupeurs de canne, qui sont parqués dans de vastes camps entourant la ville. Chaque soir, la plupart d'entre eux descendent dans le ghetto, où, à cette période, prostitution et drogue font rage. A tel point que la ville devient pendant six mois une étape obligée des camionneurs passant par le sud de la Floride.* »

Regain de tuberculose

Pour le docteur Whiteside, l'environnement insalubre ne permet pas, à lui seul, d'expliquer cette épidémie. Avec d'autres chercheurs, comme Jane Teas et John Beldekas (université Harvard), il fait partie de ce que l'on appelle la *Cofactor school* : il estime que le virus du SIDA, le HIV, ne suffit pas, à lui seul, pour induire l'apparition de la maladie. Pour cela, il a besoin de virus activateurs, cofacteurs. Et justement de tels virus pullulent, selon lui, à Belle-Glade. Facteur aggravant, ils sont transmis par les moustiques. Ainsi, 90 % des patients atteints de SIDA sont, à Belle-Glade, séropositifs pour le virus maguari. Même chose pour le virus de la dengue ou du tensaw.

Diana a vingt ans. Haïtienne, elle travaille dans les champs de canne à sucre depuis environ un an. Elle sourit lorsqu'on lui parle des moustiques : « *La ville est située au bord du grand lac Okeechobee, en plein cœur des Everglades. Les champs, irrigués par des canaux, sont de véritables nids de moustiques et, dès que la nuit tombe, un nuage d'insectes s'abat sur la ville. Les Blancs ne risquent rien, ils vivent enfermés dans leurs maisons climatisées. Mais, dans le ghetto, la plupart d'entre nous n'ont ni l'air conditionné, ni réfrigérateur, ni moustiquaires, peu d'eau. Bref, nous vivons toutes fenêtres ouvertes et il arrive fréquemment que l'on se fasse piquer plus d'une centaine de fois par jour pendant des semaines entières.* »

Pour beaucoup de spécialistes, l'épidémie de Belle-Glade ressemble étrangement à celle qui se développe actuellement en Afrique centrale. Fait inquiétant, selon le docteur Mark Whiteside, ces statistiques tendent à prouver que le raz de marée ne fait que commencer : 22 % des cas de SIDA observés en Floride ne font partie d'aucun des groupes à risque. A Miami, cette proportion est de 30 %. La proportion hommes-femmes tend à s'égaliser et de plus en plus de personnes âgées sont atteintes.

Dans le même temps et pour la première fois depuis quarante ans (date de la découverte de la pénicilline), la tuberculose augmente dans des proportions dramatiques aux Etats-Unis. La corrélation entre SIDA et tuberculose semble aujourd'hui établie. « *Si vous voulez savoir où les prochains cas de SIDA vont se déclarer en Floride*, indique le docteur Whiteside, *il suffit de se reporter sur une carte indiquant les zones où la tuberculose se développe. Le mythe du SIDA ne touchant que les homosexuels et les drogués a assez vécu. Il faut affronter la réalité pour tenter de lutter efficacement et intelligemment contre ce fléau qui ne fait que commencer à se propager.* »

THOMAS ANARGYROS.

Cypress Gardens
Lac d'Okeechobee
FLORIDE
OCÉAN ATLANTIQUE
Palm Beach
BELLE GLADE
Big Cypress Swamp
Golfe du Mexique
EVERGLADES
MIAMI
PARC NATL DES EVERGLADES
0 100 km
Cayes de Floride

Les arbovirus activateurs

Les virus retrouvés chez de nombreux habitants de Belle-Glade et soupçonnés d'être des activateurs du virus du SIDA appartiennent au groupe des arbovirus. Transmis par un arthropode piqueur (un moustique, un culicoïde, un phlébotome ou un acarien), ces virus provoquent des affections virales appelées arboviroses, qui peuvent atteindre aussi bien l'homme que de nombreux vertébrés (mammifères, oiseaux, etc.). Les arboviroses les plus répandues sont la fièvre jaune et la dengue.

S'il n'est pas rare d'observer des cas de dengue — en général tout à fait bénigne — dans le sud des Etats-Unis, il est en revanche plus surprenant de retrouver avec une telle fréquence (90 %) la présence de traces de virus maguari (du groupe des Bunyamwera) chez les habitants de Belle-Glade atteints de SIDA. Les arboviroses dues au bunyamwera sont en effet très répandues en Afrique mais beaucoup moins sur le continent américain.

Autre caractéristique des arbovirus, le fait qu'ils sont capables, chez l'animal tout au moins, d'activer des rétrovirus. De là à imaginer qu'ils font de même, chez l'homme, avec le virus du SIDA, c'est tout l'intérêt de l'hypothèse du docteur Whiteside, qui reste cependant à être démontrée scientifiquement.

F. N.

هكذا من الأصل

INTERNATIONAL



LE FACHINFORMATIONSZENTRUM ENERGIE, PHYSIK, MATHEMATIK, GMBH KARLSRUHE
7514 Eggenstein-Leopoldshafen 2

serveur d'informations est le bureau européen de STN, un réseau international de calculateurs pour le traitement de données scientifiques et techniques spéciales.

Nous cherchons le plus tôt possible pour notre centre de calcul un/une

Programmeur/Programmeuse de système

diplômé(e) en tant qu'informaticien(ne) ou formation scientifique équivalente.

Description des fonctions :

- En relation avec l'extension de notre centre de calcul (IBM 3081-KX, VM, MVS/XA et JES 2) le travail consiste à l'entretien, l'adaptation et à maintenir un système de programmation téléprocessing (ACF/VTAM, ACT/TCAM, ACF/NCP).

Qualification personnelle :

- Souhaiter un travail indépendant.
- Connaissances dans les systèmes de programmation en question seraient avantageuses mais pas indispensables.
- Débutants recevront une formation correspondant aux fonctions exigées.

Renseignements : Mme S. Wirtz - Tél. : (1949) 72 47 82 49 00.

Candidatures à adresser à M. M. Wüst - Service du personnel - Tél. : (1949) 72 47-82-45-16.

En liaison avec l'organisation de STN-International, un réseau international d'informations scientifiques et techniques nous recherchons un/une

Programmeur/Programmeuse scientifique

Description des fonctions :

- Programmation dans la transformation de documents scientifiques en banques de données de format standardisé.
- Construction de banques de données bibliographiques et de banques de données de brevets.

Nous nous servons en général d'un assembleur IBM qui atteint, par l'utilisation d'un macro-langage confortable, la qualité d'un langage évolué. Les activités diverses de programmation sont effectuées d'un jeune team de programmeurs spécialisés. Nous assurons un entraînement profond dans notre projet et un perfectionnement continuel.

Qualification personnelle :

- Etudes dans les sciences ou dans la programmation.
- Connaissances en chimie, mathématiques, sciences physiques ou informatiques souhaitées.
- Connaissances dans l'informatique :
  - expériences avec des ordinateurs de IBM et de bonnes connaissances de JCL, TSO et SPF ;
  - expériences avec la programmation structurée.
- Connaissances en anglais.

Nous attendons un engagement personnel dans le travail autonome pour résoudre les problèmes complexes de la programmation.

Date d'entrée : le plus tôt possible (les activités sont d'abord limitées à 3 ans).

Renseignements : M. H. Kappus - Tél. : (1949) 72 47 82 46 17.

Candidatures à adresser à : M. M. Wüst - Service du personnel - Tél. : (1949) 72 47 82 45 16.

PROFESSION :

Programmeur-Programmeuse de système

Description des fonctions :

Le travail consiste à établir et maintenir des programmes dans la comptabilité et d'élaborer des statistiques au moyen des systèmes d'exploitation MVS/XA et BS 2000. S'occuper de leur développement, leur fonctionnement et faire des diagrammes de ces rapports statistiques dans des systèmes complexes de recherche automatique des banques de données.

Qualification personnelle :

Informaticien ou formation équivalente.
Les fonctions exigent de l'expérience dans les langages de programmation PL/1, ASSEMBLEUR, FORTRAN.

Date d'entrée : le plus tôt possible.

Renseignements : M. B. Kirschner - Tél. : (1949) 72 47 82 49 02 et (1949) 72 47 93 48 571.

Candidatures à adresser à : M. Wüst - Service du personnel - Tél. : (1949) 72 47 82 45 16.

BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

OFFRE D'EMPLOIS

La Banque islamique de Développement, Institution financière Internationale, offre aux professionnels qualifiés et maîtrisant au moins une langue parmi les trois langues de travail utilisées à la Banque à savoir, l'Arabe, l'Anglais et le Français, la possibilité de faire carrière à l'Institut islamique de Recherches et de Formation, affilié à la Banque et dont le siège est à Jeddah, Royaume d'Arabie Saoudite.

CHEF DE SERVICE PROGRAMMES ET PLANIFICATION

Le candidat doit être titulaire d'un Doctorat ou d'un Diplôme d'Etudes approfondies en économie, en administration ou en gestion et justifier d'une expérience de 9 et 11 ans respectivement dans les domaines de la planification, de l'organisation et de l'évaluation des séminaires portant sur les activités de développement économique, ainsi que dans l'aide à la préparation des documents s'y rapportant. La connaissance de l'économie islamique est souhaitable.

RESPONSABLES (a) DE LA FORMATION ET (b) des ÉTUDES

Les candidats doivent être titulaires d'un Doctorat ou d'un Diplôme d'Etudes approfondies en économie, en administration ou en gestion et justifier d'une expérience de 6 et 9 ans respectivement en matière de :

(a) Organisation de cours et séminaires pour les responsables de la formation.

(b) Préparation de la documentation relative aux programmes de formation et de rédaction des comptes-rendus de séminaires pour les responsables des études.

CHERCHEURS

Les candidats doivent être titulaires d'un Doctorat ou d'un Diplôme d'Etudes approfondies en économie ou en sciences sociales et justifier d'une expérience d'au moins 3 et 6 ans respectivement dans la recherche théorique et appliquée en économie et banques islamiques et dans les domaines s'y rattachant.

Les salaires proposés pour les postes ci-dessus varient, en fonction des diplômes et de l'expérience, entre 30 000 et 45 000 $ EU par an.

Outre le salaire, les intéressés bénéficieront d'autres avantages : indemnité de transport, prime d'installation, indemnité de logement, billets gratuits pour se rendre en congé annuel dans leur pays, allocations familiales, frais de scolarité pour les enfants, soins médicaux, assurance groupe, assurance contre les accidents, retraite et autres avantages.

La préférence sera donnée aux candidats ressortissants de pays membres et à ceux qui maîtrisent la langue Arabe en plus de l'Anglais et/ou du Français.

Les demandes de candidature doivent parvenir à la Banque un mois au plus tard après la parution de la présente annonce.

Les personnes désireuses de faire acte de candidature doivent envoyer par la poste leur curriculum vitae avec photocopies de leurs diplômes et attestations de travail à l'adresse ci-après :

RESPONSABLE, ADMINISTRATION ET FINANCES
INSTITUT ISLAMIQUE DE RECHERCHES ET DE FORMATION
BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT
B.P. 9201, JEDDAH 21413. ROYAUME D'ARABIE SAUOUDITE.

GOODYEAR

Goodyear technical center Luxembourg Has an immediate opening for one chemist (réf. 121).

For its material test laboratories preference will be given candidates having univ. degree in chemistry and having experience in :
- Advanced analytical testing techniques (IR, NMR, GC, HPLC, thermal analysis)
- Analytical software development.

Language requirements : english, french and german.

Candidates please apply in writing to :
GOODYEAR S.A.
c/o EMPLOYÉE RELATIONS DEPT
L-7750 COLMAR-BERG
GRAND-DUCHY OF LUXEMBOURG.

SECTEURS DE POINTE



Aéroports De Paris

Etablissement public qui construit, exploite et développe les aéroports.

recherche pour ORLY

INGÉNIEUR DIPLOMÉ (H./F.) EN ÉLECTROMÉCANIQUE

ayant une expérience confirmée d'études et de réalisation d'équipements électromécaniques impliquant la mise en œuvre d'automates programmables.

- **Expérience de pilotage de projets.**
- **Capacité d'innovation, d'animation et de gestion.**

Adresser lettre manuscrite et C.V. à
ALAIN CARRIÈRE
291, bd Raspail, 75675 PARIS CEDEX 14.
Tél. : 43-35-71-80.

STOCKBROKING — HEAD OF EUROPEAN RESEARCH

CITY OF LONDON

Our client, a leading firm of UK Stockbrokers, is seeking an analyst with extensive experience of continental equity markets. The firm already has an established and well regarded UK research product and has taken a policy decision to expand its coverage in European companies. The successful candidate will be required to head a team which will provide:-

- the geographic overview for the main continental markets
- the analytical and linguistic support necessary to transfer existing UK specialisations into the new markets
- specialist studies of individual companies
- an overall investment strategy

Candidates are unlikely to be aged below 30 and, apart from possessing the necessary research ability, must be able to communicate effectively. Remuneration will be substantial for the right person.

Please telephone for further information or send a comprehensive career résumé, including salary history and day-time telephone number, quoting ref: 2691 to G. J. Perkins, Executive Selection Division.

Touche Ross
The Business Partners
Hill House, 1 Little New Street, London EC4A 3TR. Telephone: 01-353 8011.

Importante sté recherche pour poste AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE

1 CADRE SUPÉRIEUR FINANCIER et COMPTABLE

Diplômé de l'enseignement supérieur, le candidat devra avoir une bonne expérience dans :
- La gestion financière et comptable ;
- Le contrôle de gestion ;
- Les procédures budgétaires ;
- L'audit interne ;
- Et avoir déjà travaillé dans une entreprise informatisée.

Expérience professionnelle d'une dizaine d'années OUTRE MER appréciée.
Immédiatement disponible.
Adres. lettre manus. + CV + photo et prétentions s/réf. 2572 à LEVI TOURNAY ASSCOM
31, bd Bonne-Nouvelle
75002 PARIS qui transmettra.

LYCÉE LOS ANGELES
recherche
INSTITUTEURS-TRICES
prof. histoire-géo, éco., dessin.
Tél. Paris : 45-78-10-19.

Come work as a nanny for a year in Canada. Salary is 790 dollars monthly less 200 dollars room and board. Send letters of application including name, age, address, experience and interests to Nurturing Nannies, 600 - 128 4th Ave. S., Saskatoon, SK, CANADA.

OFFRES D'EMPLOIS

MONDIAL INFORMATIQUE
recherche

ANALYSTES PROGRAMMEURS
DATAPOINT
Disponibles pour septembre
Téléphone pour rendez-vous
16 (1) 43-77-42-45.

INFO'ROP
recherche (département 06)

TECHNICIENS
PLANNING PERT
Anglais courant. Disponibles pour septembre
Téléphone pour rendez-vous
16 (1) 43-77-42-45.

Clinique importante banlieue Nord-Est recherche

SURVEILLANTE
Service hemodialyse. Très bonne expérience exigée. Salaire très motivant. Env. C.V. à Clinique du Bois-d'Amour
19-21 av. du Bois-d'Amour
93700 DRANCY.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. cherche emploi stable Paris ou banlieue

STÉNO-DACTYLO
Libre de suite.
Tél. : 69-24-77-78.

Délégué commercial export, Algérien, 37 ans, résidant à Alger, très bonne présentation, 12 ans d'expérience import-export, bilingue français, arabe, propose son expérience à société souhaitant créer ou développer ses affaires en Algérie, Afrique et Moyen-Orient.
Ecrire sous le nº 318
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

H. 27 ans doct. philo, Et. prop., empl. presse, édit, rel. publiques, radio. T. 98-04-69-51.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'Étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291-09 PARIS CEDEX 09.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

5e arrdt

CENSIER 3 PCES
Récent 66 m² + 5 m² loggias, 5e ét., asc., rue/jard., qualité. 1.100.000 F. 45-60-07-87.

6e arrdt

MONTPARNASSE
STUDIO. 4.400. 3 p. 6.500 F. 3 à 6 mois. 43-22-61-35.

14e arrdt

DENFERT 215 m². 47-03-32-44.
SOLEIL, VUE, ASC.

DENFERT DIVIS. 47-03-32-31.
MAISONNETTE 6 PCES.

Province

SAINT TROPEZ
Élégante maison, 5 chambres, vignes, Chapelle Saint Anne
Tél. : 16 (94) 54-81-99.

locations meublées demandes

Paris

MONDIAL MERCURE
rech. STUDIOS et 2 PIÈCES
pour clientèle étrangère
APPTS DE STANDING
pour Ambassades et Sociétés
S'adr. : SERVICE ACCUEIL
Téléphone : 42-56-28-16.

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing. 4 pièces et plus. Tél. : 45-26-18-95.

bureaux

Locations

DOMICILIATION depuis 90 F/mois
RUE ST-HONORÉ ou PARIS-12e
CONSTITUTION SARL 2.000 F/HT
INTER DOM Tél 43-40-68-50.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés.
Démarches et tous services.
Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

maisons de campagne

A VENDRE A CETON
(Les Guttières) 61260
Maison de campagne sur terrain 400 m², grande salle, cheminée, poutre apparente, chambre 1er étage + verrière sur garage. 320.000 F. Tél. après 20 h : 48-40-16-41 ou (16) 37-29-77-26.

immobilier information

POUR VENDRE OU ACHETER
entre particuliers
maison, appartement, château propriété, terrain, commerce sur toute la France
INDICATEUR LAGRANGE
Fondé en 1976
5, rue Greffulhe, 75008 Paris
Tél. : (16) 1 42-66-46-40.

hôtels particuliers

SITUATION EXCEPT.
VILLA MONTMORENCY
Hôtel particulier 230 m², entièrement rénové avec jardinet.
Tél. : 43-59-53-56.

villas

Part. vend villa 4 faces, F5/6, 7 km Perpignan sur 1 625 m², terrain arboré + forage.
Tél. : 68-56-24-30.

propriétés

150 km SUD PARIS
PROPRIÉTÉ EN U, séj., cuis., 4 chbres, bains, wc, chauf., gde dépend. sur 3 800 m²
520.000 F CRÉDIT 100 %.
(16) 86-74-08-12 ou apr. 20 h, (16) 86-74-02-71.

130 km SUD PARIS
PROPRIÉTÉ sortie bourg, séj., cuis., 5 chbres, 2 bns, wc, chauf., dép. 2 500 m². Prix : 560.000 F.
CRÉDIT 100 %
(16) 86-74-08-12 ou apr. 20 h, (16) 86-91-87-40.

89 km Paris direct aut. Sud. Nemours, au cœur de la ville
A SAISIR
TRÈS BELLE MAISON DE MAITRES HABIT. DE SUITE
S/parc clos, murs 4 500 m² récep. + 10 pces tt cft com. Indép. 4 p. px tot. 739.000 F
OU PAYABLE SANS APPORT comme un loyer mens. de 7.900 F.
TURPIN DORDIVES
Tél. : (16) 38-92-72-32 et apr. 20 h : (16) 38-96-22-29.

STATION THERMALE
Bagnoles-de-l'Orne
Tessé-la-Madeleine, vends Maison F5, très bonne construction, tout confort, cave aménagée, garage, jardin sur artère principale. Libre.
S'adresser Me Girard, notaire à Juvigny-sous-Andaine, 61140 Bagnoles-de-l'Orne.
M. Fondecave Yves Le Sylphide, 56, allée Robert-Pesnel. 13300 Salon-de-Provence.
Tél. : (16) 90-42-11-44.

LIMOUSIN (Haute-Vienne)
Vend bordure rivière GARTEMPE, maison de meunier de 4 pièces, vieux moulin, granges. Îles et terrains. Rens. M. F. GUIBERT, Le Monteil, 87290 Châteauponsac.
Tél. : 55-76-32-20.

RER BOISSY-ST-LÉGER
Villecresnes, superbe maison bourgeoise, parc 2 113 m², triple séj., 90 m², 4 ch., cuis., tt cft, 240 m² hab., terrasse, billard, sous-sol complet, grenier aménageable, 1 985 000 F. MAS IMMOBIL. 43-45-88-53.

forêts

PART. vend dans l'Eure 5 ou 12 hectares bois bordure bourg, accès facile.
Prix : 16 000 F l'hectare.
BENARD - Tél. : 33-56-82-65
50620 LE DÉZERT.

villégiature

A YVOIRES Belle villa rénovée. Sit. de gde propriété (1 ha et demi). Bord du lac Léman, 8 pièces dont 4 chbres. TOUT CONFORT. Louer à partir du 25 août.
Écrire sous le nº 8.914
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

40 MINUTES DE PARIS dans un cadre agréable. Sa terrasse sur les
bords du Loing
HOTELLERIE****
LA VANNE ROUGE
Hôtel sélectionné de tourisme international***A
restaurant de tourisme
77690 MONTIGNY-S/LOING.
Tél. 64-45-82-10.

هكذا من الأصل

REPÈRES

Pétrole

Le Koweït ne vendra plus de brut sur les marchés libres

Le Koweït, qui doit réduire sa production de pétrole comme les autres membres de l'OPEP, conformément à l'accord de Genève, a décidé de ne plus vendre de brut sur les marchés « spot ». Il écoulera sa production uniquement au travers des contrats avec ses clients. Le Koweït doit ramener son extraction de 1,7 million de barils par jour actuellement à un quota de 900 000 le 1er septembre.

L'Arabie saoudite, le Qatar et les Etats arabes unis, de leur côté, annulent les remises opérées lors des contrats dits *netback*, qui font varier les prix en fonction des cours des produits sur les marchés libres. Par ces modifications, les pays du Golfe espèrent réduire leurs ventes, donc leur production, tout en redressant les prix. L'OPEP doit ramener sa production de 20 millions de barils par jour actuellement à 16 millions le 1er septembre.

Premières productions en mer de Chine méridionale

Le champ de pétrole de South West Weizhou, situé dans le golfe de Beibu, au nord-ouest de l'île de Hainan, en mer de Chine méridionale, a commencé à produire le 7 août. C'est le premier gisement mis en production en mer de Chine méridionale signale l'opérateur Total. Le débit initial a atteint environ 10 000 barils par jour, mais la capacité des installations est prévue pour 30 000 barils quotidiens (1,5 million de tonnes par an). Aux côtés de la compagnie chinoise Nanhai West Oil Corp. (avec 51 %) et de l'opérateur Total (14,7 %), on trouve l'autre compagnie française ELF-Aquitaine, Promet, la société japonaise Boodc et Statoil, la compagnie norvégienne.

Prix

– 0,7 % aux Pays-Bas

Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, les prix sont à la baisse aux Pays-Bas. Sur un mois, cette baisse atteignait 1 % à la mi-juillet et,csur un an, 0,7 %, annonce le ministère des affaires économiques à La Haye.

CGT et CFDT répondent au ministre des transports

« Où sont les privilèges des cheminots payés 4 300 F par mois ? »

Plusieurs centaines de cheminots se sont rassemblés, le lundi 11 août, dans la gare d'Austerlitz à l'appel de la CGT pour protester contre la proposition faite dans nos colonnes par M. Jacques Douffiagues, ministre des transports, de rediscuter des avantages du statut des cheminots (*le Monde* du 7 août). Dans l'entretien qu'on lira ci-dessous, Mme Françoise Oliva, secrétaire fédérale de la CGT des cheminots, et M. Michel Gorand, secrétaire général des cheminots CFDT, répondent aux accusations portées contre les avantages indus des agents de la SNCF et que le ministre semble avoir retenues.

« Avez-vous conscience que les cheminots apparaissent, aux yeux de l'opinion et du ministre des transports, comme des nantis ?

– CFDT. Nous préférons parler d'avantages, dont l'exemple le plus connu est la retraite à cinquante ans pour les agents de conduite. Mais il faut considérer leurs conditions de travail ; ils ne rentrent pas chez eux tous les soirs. Les conducteurs sont moins de vingt mille sur un total de deux cent trente-cinq mille cheminots. Les autres bénéficient de la retraite à cinquante-cinq ans. Nous ne pouvons nier que ce soit un réel avantage, fruit de luttes antérieures. Un agent de bureau de la SNCF est plus avantagé et prend sa retraite cinq ans plus tôt qu'un autre agent de bureau. Je soulignerai d'abord que la direction de la SNCF s'efforce actuellement d'inciter les cheminots à partir en retraite. Je dirai, d'autre part, qu'il conviendrait d'ouvrir un véritable débat sur l'âge de la retraite, où le départ à quarante-cinq ans des militaires serait pris en compte. Au moment où le travail n'est pas donné à tout le monde, nous disons : partageons-le.

» On a aussi parlé de notre médecine remboursée à 100 %, mais pour cela nous devons avoir recours aux médecins SNCF, et ce système vaut à la société nationale un absentéisme réduit.

» Nos facilités de circulation ? Tous les trains ne nous sont pas accessibles et les personnels des compagnies aériennes n'ont-ils pas les mêmes privilèges ?

– CGT. Nous ne pensons pas que l'attaque de M. Douffiagues contre le statut des cheminots soit un ballon d'assai. ce sont toutes les entreprises publiques à statut qui sont visées : EDF-GDF, PTT, RATP, etc. Cette offensive vient de loin. En 1983, le premier ministre, M. Mauroy, avait demandé un rapport qui indiquait qu'une « *mesure de bons sens* » serait de revoir les conditions de mise à la retraite des cheminots. Puis, sous M. Fabius, en 1985, d'autres proposèrent de relever l'âge de la retraite. Nous constatons une cohérence dans ces démarches.

» Or pour nous, le statut correspond au service public dont il est le garant. Qu'on ne parle pas de privilèges, alors que ce statut est la contrepartie d'obligations professionnelles. Il y a des trains, la nuit, le dimanche et les jours fériés. Il n'y a peut-être plus d'escarbilles, mais une forte tension nerveuse parce qu'on est tout seul pour conduire un train avec des signaux à respecter tous les 1 500 mètres. Les salaires ? 4 300 F pour un débutant et, en moyenne, 6 500 F, après trente ans de bons et loyaux services. Est-ce qu'on peut parler de privilèges ?

– Le ministre des transports a justifié son droit de surveillance sur la SNCF en rappelant les 33 milliards de francs de concours publics que celle-ci reçoit. L'importance de cette somme ne vous gêne-t-elle pas ?

– CGT. Si j'ai bien compris, il met beaucoup de choses dans ces 33 milliards de francs. D'abord, près de 14 milliards de francs versés par l'Etat au titre des charges de retraite des cheminots. La SNCF verse tout de même 7 milliards. Cette situation est due à la réduction des effectifs. Nous comptons, en 1985, 235 000 actifs pour 400 000 retraités ou ayant-droits parce que, depuis 1956, nous avons perdu 100 000 agents. Chez nous, on dénombre un retraité pour 0,6 actif, alors que, dans le régime général, il y a un retraité pour 2,7 actifs. Quant à nos retraités, ils cotisent plus (3,9 %) que ceux du régime général (1 %). Nous, nous la payons, notre retraite !

» Il y a encore 7 milliards pour les compensations de charges imposées par l'Etat, 10 milliards de contributions aux charges d'infrastructures et 2 à 3 milliards de subventions au sens strict. Si on liquidait les retraités, si on n'avantageait plus les familles nombreuses et les militaires, et si on supprimait les dessertes régionales, il est vrai qu'on pourrait économiser 30 milliards de francs par an !

– CFDT. Il est malveillant de faire ces comparaisons entre les charges de retraite et les frais d'exploitation. D'abord, parce que la SNCF supporte 36 % des retraites de ses anciens agents, c'est-à-dire plus qu'aucune autre entreprise en France, et les cheminots paient 7 % de ces retraites, c'est-à-dire, là encore, plus qu'aucune autre catégorie salariée. Et tout ça pour une retraite de 4 300 F brut, pour un tiers des retraités.

» En ce qui concerne les 10 milliards versés par l'Etat au titre des infrastructures, je dirais que la SNCF n'en paie pas moins 45 % de ses infrastructures. Aucun autre mode de transport ne paie dans cette proportion. Par exemple, aucune entreprise de transport routier ne finance la construction d'une route.

– Qu'êtes-vous prêts à négocier avec M. Douffiagues, qui vous conviait à discuter du statut du cheminot ?

– CFDT. Nous participerons à toute rencontre où nous pourrons assurer la défense du personnel et du service public. Il n'y a pas de sujet tabou pour nous. Ni l'amélioration du service voyageurs et de l'accueil dans les gares, que nous sommes prêts à discuter avec les représentants des usagers, ni la qualité du service marchandises, qui est aussi menacée, et pas seulement par la grève, comme on veut le faire croire. En matière sociale, je rappelle que chaque jeudi, sauf l'été, nous discutons du statut et que celui-ci évolue sans cesse. Actuellement se prépare une réforme de fond du système de notation, à laquelle nous nous opposerons parce qu'elle suppose la réduction des critères d'ancienneté et d'expérience. Nous allons nous arranger, dans les semaines qui viennent, pour faire pression sur la direction avant le 17 septembre, date d'ouverture des discussions officielles.

– CGT. Nous sommes prêts à discuter de tout, à partir du moment où il s'agit de l'avenir et de la défense du service public et du cheminot. Encore faudrait-il que M. Douffiagues veuille vraiment discuter ! Nous lui avions demandé une commission de conciliation sur la notation à l'ancienneté. Il a refusé. Nous sommes prêts à débattre de son attaque contre le TGV-Nord, si juteux qu'il veut le privatiser ; contre le Sernam, qui n'a pas le privilège de pouvoir fonctionner comme Calberson et dont la disparition retirerait beaucoup de trafic à la SNCF. Mais nous ne sommes pas prêts à discuter dans le cadre du contrat de plan qui vise seulement l'équilibre financier. Nous pensons qu'il s'agit-là d'une stratégie de déclin plus que de développement.

» Nous constatons seulement qu'à chaque réunion statutaire la direction écoute nos arguments, mais ne les entend pas. Il est un peu facile, dans ces conditions, de dire que nous refusons le dialogue parce que nous refusons une politique qui nous semble néfaste ! »

Propos recueillis par
ALAIN FAUJAS.

AGRICULTURE

La sécheresse met en péril les éleveurs

Les terres brûlées de Camarès (Aveyron)

Des orages ont éclaté, dimanche 10 et lundi 11 août, dans plusieurs régions qui n'avaient pas connu de pluie depuis plusieurs semaines. Pour que la sécheresse cesse, notamment dans le Sud-Ouest, il faudrait que ces orages persistent plusieurs jours pour permettre une repousse de l'herbe qu'attendent avec anxiété les éleveurs. Dans l'Aveyron, département le plus sinistré, notre envoyé spécial a recensé, avec les agriculteurs, les dégâts de l'été : pas de fourrages, les maïs qui meurent et les criquets qui dévorent ce qui reste...

SAINTE-AFFRIQUE
de notre envoyé spécial

Au plus fort de l'orage, lundi 11 août, les paysans du canton de Camarès restent sceptiques : « *Il faudrait au moins trois jours comme ça pour repartir du bon pied* », disent-ils, en donnant du talon sur la terre rouge devenue brique. Il est vrai que, dans tout le Sud de l'Aveyron, on n'avait pas vu la pluie, la vraie pluie, depuis le 6 mai. Et encore, s'il n'y avait eu que cette dernière sécheresse, mais non ! L'automne 1985 : pas une goutte d'eau avant la Toussaint. Puis un deuxième hiver encore plus rude que le précédent, avec de la neige jusqu'au 15 avril. « *On est passé directement de l'hiver à l'été*, explique Léon Maillé, éleveur militant du Larzac. *L'herbe n'a pas eu le temps de pousser.* »

Tous le constatent, sur le Causse comme dans les vallées, la première coupe de foin a donné moitié moins que d'habitude. Et voici maintenant qu'il faut puiser dans ses maigres réserves pour nourrir les bêtes en plein été ! Paradoxalement, c'est sur le Causse desséché du Larzac qu'on se défend le mieux contre le fléau. « *Nous avons d'immenses parcours à moutons sur le plateau*, précise Léon Maillé, *mais, en bas, ils n'ont que leurs champs.* » En outre, vieux réflexe des luttes passées, les paysans du Larzac se sont organisés à temps : ils ont fait venir du Tarn voisin soixante semi-remorques bourrés de paille d'orge pour assurer l'appoint. Dans le canton de Camarès, ce fût, au contraire, le sauve-qui-peut. Sur ces terres rouges qui ondulent entre 300 et 500 mètres d'altitude, on s'est d'abord battu contre les criquets qui ont eu la mauvaise idée d'envahir les champs de luzerne en juillet. « *On a fait deux passages à l'insecticide*, précise un éleveur de Rayssac. *Le premier a décimé des criquets encore jeunes, lorsqu'ils sont petits et noirs. Mais le deuxième n'a rien pu faire contre les adultes.* »

Lundi après-midi, juste avant les orages, on pouvait encore voir ces criquets dévoreurs arpenter la terre rouge hérissée seulement de tiges de luzerne complètement dépouillées de leurs feuilles. « *Presque tous sont repartis maintenant, car il n'y a plus rien à manger pour eux* », explique un éleveur de Rebourguil. Il en est réduit à conduire ses quatre cents brebis « *au bois* » chaque matin. Elles broutent les branches basses des chênes et les herbes folles d'un sous-bois. Son voisin préfère aller « *à la feuillée* », c'est-à-dire aller couper lui-même les branches de frêne ou de chêne pour nourrir son troupeau. « *Je mets deux jours à couper mes branches mais tout est dévoré en deux minutes ; c'est désespérant.* »

Au mas du Sonquet, à Saint-Félix-de-Sorgues, un lourd camion remorque monte avec ses 23 tonnes de foin de la Crau. « *D'habitude, on vient l'hiver pour faire la soudure* », observe le livreur marseillais. Beaucoup d'éleveurs attendent encore leurs livraisons. Certains ont différé l'insémination de leurs brebis pour retarder la lactation et donc le besoin d'alimentation riche. Les plus malheureux sont sans doute les éleveurs qui se sont convertis à la vache. A la ferme des Pascal, sur la commune de Vabres, des éleveurs ont troqué leurs quatre cents brebis contre soixante-dix vaches, il y a trois ans. « *On a vraiment mal choisi notre moment*, avouent-ils ; *on a déjà vendu dix laitières et on essaie d'en vendre d'autres, mais sans succès.* » Ils étaient tout fiers de leur lac collinaire, creusé comme réservoir pour arroser les maïs fourragers. « *On a vidé complètement le lac et les maïs n'ont pas démarré.* » Consternation.

« *Ce n'est pas seulement une calamité agricole*, observe José Bové, néo-rural et militant du Larzac ; *c'est une calamité sociale. Beaucoup de nouveaux installés sont endettés jusqu'au cou. Ils doivent déjà des millions au Crédit Agricole et ils sont obligés maintenant d'acheter à crédit à la coopérative et chez les marchands d'aliments ; certains risquent de couler.* »

Dans le canton de Camarès, visité dimanche par le ministre de l'agriculture, on se reprend pourtant à espérer. M. Guillaume a rassuré son monde avec quelques promesses. Et la pluie a suivi les bonnes paroles. La conjonction est considérée comme de bon augure.

ROGER CANS.

La CGT ne veut « rien laisser passer » pendant l'été

Exemples à l'appui, la CGT a voulu démontrer, en tenant une conférence de presse, le lundi 11 août, que, si « *il n'y a pas de congé pour la politique de Chirac, il n'y a pas de vacances pour l'action de la CGT* ».

M. Gérard Alezard, secrétaire de la CGT, qui s'exprimait au nom du bureau confédéral, était entouré de responsables des fédérations ou des syndicats concernés par l' « *avalanche* » et la « *gravité* » des « *mauvais coups de l'été* », la SNCF, EDF, la fonction publique et Renault. Il a affirmé la volonté de la CGT « *de réagir au coup par coup, de ne rien laisser passer* ».

Comme l'an dernier, M. Jean-Louis Fournier, délégué central de Renault, a annoncé que l'usine de Billancourt serait « *placée sous haute surveillance* » pendant le week-end du 15 août. Il a également voulu prévenir le gouvernement et la direction de l'entreprise « *du mécontentement et de la colère* » qui ne manqueront pas de s'exprimer à la rentrée. « *Nous ferons tout pour éviter les actes de désespoir individuel* » a souligné M. Fournier mais, a-t-il ajouté, « *tout ne pourra se faire dans le calme et gentiment* ». A propos des récents incidents, le délégué central a répété, après M. Alezard, que Billancourt avait été le théâtre d'une « *riposte combative* » et s'est élevé contre « *la tentative de calomnier les travailleurs en les présentant comme des bandits ou des malfaiteurs* ».

Vigilante, donc, la CGT l'est également sur tous les sujets qui ont fait récemment l'actualité. Les « *récents exercices médiatiques de MM. Douffiagues et Séguin* », notamment, ne sont pas « *de vagues devoirs de vacances pour ministres désœuvrés. Ce sont des fait politiques qui traduisent, sans fard, cyniquement, la nature et l'étendue des ambitions du gouvernement et du capital.* » La précarisation des salariés se développe avec les récentes mesures prises et les projets annoncés, et la CGT refuse cette « *antichambre du chômage* ».

M. Alezard a ensuite dénoncé la politique contre la protection sociale et, au travers des attaques dont le statut de la SNCF est l'objet – « *une provocation* » – affirmé qu'elles visaient, « *au-delà, les statuts des entreprises et des services publics* ».

ÉNERGIE

Hausse des carburants en France

Total et Shell ont décidé d'augmenter de 12 centimes par litre le prix du super et de l'essence ordinaire, à partir du mercredi 13 août. Les deux compagnies ont déjà relevé de 50 F par tonne le prix du fioul lourd en sortie de raffinerie dès lundi. ELF indique, de son côté, qu'elle procédera à des « *ajustements* » par région, les 13 et 14 août. Esso et BP n'ont pas encore fixé la date de hausse. Ces augmentations sont dues au relèvement des cours du brut observé depuis une semaine, à la suite de l'accord obtenu à Genève entre les membres de l'OPEP, explique-t-on chez Total-France. Elles tiennent compte surtout des hausses sur le marché libre de l'essence à Rotterdam, qui sert de « référence ». Entre le 1er août et le 8 août, la tonne y est passée de 124 dollars à 151 dollars. Au mois de juillet, l'essence a baissé de quelque 30 centimes à la pompe pour tenir compte de la chute des cours, rappelle-t-on auprès des compagnies. Aujourd'hui, le mouvement est inverse.

Reste à savoir si les compagnies ne répercutent pas plus rapidement les hausses que les baisses. Tel est l'avis de M. Michel Edouard Leclerc, qui estime que les hausses annoncées par les compagnies « *ne reflètent pas la vérité économique du marché (...). Chaque importateur dispose de stocks achetés avant ces accords de l'OPEP (...). Il faut compter au-delà de un à deux mois avant que le prix du brut n'entraîne une hausse du produit raffiné* ». En réalité, les compagnies pétrolières anticipent une hausse attendue du coût de leurs approvisionnements. Elles espèrent en tirer profit pour compenser leurs pertes sur stocks accumulées au premier semestre lors de la baisse des prix. Les raffineurs accumuleraient 20 milliards de francs de pertes sur stock, selon l'Union des chambres syndicales de l'industrie pétrolière.

CONJONCTURE

L'or au plus haut depuis deux ans

(Suite de la première page.)

Les réserves et les stocks d'or disponibles de par le monde sont tels que l'action de Moscou sur le marché reste, pour l'instant, secondaire et plutôt susceptible de peser sur les cours (l'URSS intervient généralement en position de vendeur).

Pourquoi, dans ces conditions, le *métal jaune revient-il en grâce* ? Au moment où les bourses de valeurs, à Wall Street comme en Europe, marquent le pas, les investisseurs en mal d'idées neuves estiment sans soute que l'occasion est bonne de tester à nouveau l'or. Le pari est risqué, car aucune donnée fondamentale, en termes d'offre et de demande, ne garantit la durée de la hausse de lundi. Si des opérateurs américains ont dû en hâte « racheter » des positions à découvert (1), favorisant ainsi un emballement technique des cours, l'or n'a pas pour autant retrouvé des bases solides. A Londres, la firme de courtage Savory Milln estime le contraire et n'exclut pas de voir l'or grimper à 500 dollars l'once avant la fin de l'année. Prévisions pour apprentis sorciers ou vision pertinente ? Le marché ne tardera pas à rendre son verdict. « *Mais comment peut-on faire confiance à un métal qui a perdu 80 % de sa valeur depuis 1980 ?* » s'interrogeait, perplexe, un boursier, sous les lambris du palais Brongniart.

ERIC FOTTORINO.

(1) Les opérateurs qui ont vendu de l'or à terme, spéculant sur une baisse des cours, ont racheté leurs contrats lorsque les prix du métal, contrairement à leur attente, se sont mis à monter.

Economie

ÉTRANGER

Bonn n'exclurait plus une baisse des taux d'intérêt

Ultime et indirect hommage à celui qui avait profondément marqué les débats monétaires internationaux, le président de la Bundesbank, M. Karl-Otto Poehl, et le président de la Réserve fédérale américaine, M. Paul Volcker, se sont rencontrés le dimanche 10 août à la veille des funérailles de Otmar Emminger, pour apaiser la polémique entre Bonn et Washington. Sans pour autant attendre une décision dès la réunion hebdomadaire de l'institut d'émission, jeudi, on n'exclut plus une nouvelle baisse coordonnée des taux d'intérêt des principaux pays industriels. La RFA, fermement opposée à une détente sur le loyer de l'argent alors que ses taux directeurs, inchangés depuis mars, sont déjà très bas – le taux d'escompte est à 3,5 %, – serait prête à faire preuve de bonne volonté et à répondre à l'attente des Etats-Unis. Ces derniers ont besoin d'une baisse concertée des taux pour relancer l'activité économique, toujours languissante outre-Atlantique. On laissait entendre à Francfort qu'un tel mouvement sur le loyer de l'argent pourrait intervenir en septembre, pratiquement un an après la réunion du *« groupe des Cinq »* principaux pays industriels, qui avaient, à New-York le 22 septembre 1985, donné le coup d'envoi à une dépréciation ordonnée du dollar.

La mort d'Otmar Emminger

Otmar Emminger, ancien président de la Bundesbank, vient de mourir à l'âge de soixante-quinze ans. Vice-président de la Bundesbank à partir de 1970, puis président en 1977 pour deux ans et demi, Otmar Emminger était sans doute le spécialiste allemand des questions monétaires le plus connu à l'étranger, où on l'avait surnommé « Monsieur Deutschemark ». *Polyglotte, de formation internationale, Otmar Emminger dirigea en 1950 la première délégation allemande au Conseil économique européen à Paris. Il défendit dès lors les intérêts allemands à toutes les conférences monétaires internationales importantes. Il était entré dans le directoire de la Banque centrale, en même temps qu'au Fonds monétaire international en 1953. Celui que l'on tenait dans certains milieux financiers internationaux pour* « le meilleur ambassadeur » *de la République fédérale avait conservé une importante activité de conseil, même après sa retraite en 1979. Il est mort le 3 août aux Philippines, où il avait été chargé par les autorités fédérales d'une mission auprès du gouvernement de Manille.*

Les Philippines prêtes à convertir partiellement leur dette en prises de participation

Le gouvernement philippin met la dernière main à un plan permettant de limiter les sorties de devises rendues indispensables par le service d'une dette globale de 26 milliards de dollars en proposant de convertir certaines créances en prises de participation dans des entreprises aux Philippines. Le procédé n'est pas nouveau et a déjà été utilisé par certains pays latino-américains surendettés comme le Mexique, mais pour des opérations ponctuelles. Dans le cas de Manille, il s'agirait d'un programme plus large, que la présidente Corazon Aquino cherchera à promouvoir auprès des banques américaines, lors du voyage qu'elle effectuera aux Etats-Unis le mois prochain.

Les banques commerciales, dont les créances sur les Philippines totalisent 14 milliards de dollars, sont *a priori* intéressées par de telles opérations. Tout dépendra malgré tout des conditions fixées par les dirigeants de Manille. Le projet, élaboré par le ministre des finances, M. Jaime Ongpin, et le gouverneur de la Banque centrale, M. José Fernandez, permettrait aux banques créancières de vendre leurs prêts avec une décote de 30 à 40 %, si l'on en croit le *Financial Times*, et de limiter ainsi leurs engagements dans un pays dont les risques économiques et politiques sont encore jugés élevés.

Réglés en pesos, les acheteurs pourraient en échange se porter acquéreurs d'entreprises philippines. La présidente Aquino envisagerait de créer un fonds de 250 millions de dollars pour amorcer le processus.

Le plan philippin prévoit de donner la priorité à des secteurs comme l'agriculture et les entreprises exportatrices, le rapatriement des bénéfices à l'étranger étant limité durant huit ans. Dans le cas des entreprises n'entrant pas dans ces priorités mais offrant une plus grande rentabilité, comme le secteur bancaire ou énergétique, ces limites aux rapatriements seraient appliquées pendant une durée plus longue.

Les banquiers de Manille craignent que de telles règles ne soient quelque peu dissuasives, d'autant que les agios à payer au gouvernement varieraient entre 5 % pour les secteurs prioritaires et 10 % pour les autres. Le code des investissements actuellement en préparation jouera également beaucoup dans la réaction des milieux bancaires. Généralement, les prises de participation étrangères étaient limitées jusqu'à présent à 40 %.

Européens et Américains devront régler leur différend sur les pâtes avant le 1er juillet 1987

L'accord auquel sont parvenus, le 10 août, les négociateurs européens et américains pour mettre fin à leur querelle douanière sur les pâtes et les agrumes est un peu moins solide qu'il n'y paraissait au premier abord (*le Monde* du 12 août).

La question des agrumes a été effectivement réglée. Les deux parties se sont concédé des quotas réciproques dans les échanges sur les agrumes, les jus de fruits congelés et les noix (en faveur des Américains), et sur les olives, l'huile d'olive, les câpres, les fromages, les anchois et le paprika (en faveur des Européens). Dès que les gouvernements respectifs auront formellement accepté l'accord, les droits de douane, qui ont été levés pendant les derniers mois sur ces produits, seront supprimés. Les Américains ont accepté les accords préférentiels présents et à venir sur les agrumes, qui lient la CEE avec plusieurs pays méditerranéens.

En revanche, les négociateurs ne sont pas parvenus à régler définitivement leur litige sur les pâtes alimentaires. On sait que les Etats-Unis dénoncent comme des subventions déguisées les restitutions financières que pratique la CEE en faveur des fabricants de pâtes, selon la provenance des céréales que ceux-ci utilisent. Européens et Américains ont donc décidé de se donner jusqu'au 1er juillet 1987 pour trouver une solution satisfaisante à ce problème. Si la question n'avait pu être réglée à cette date, chacune des parties serait en droit de dénoncer l'accord global intervenu le 10 août.

Les représentants des Douze semblent avoir reçu ces propositions avec soulagement, car elles éloignent la menace d'une guerre douanière avec les Etats-Unis. Seules l'Italie, la Grèce et l'Espagne ont émis des réserves sur les conséquences de cet accord pour leurs exportations outre-Atlantique. La discussion sur ces dossiers devrait reprendre à Bruxelles, en conseil des ministres, au mois de septembre.

ENTREPRISES

La branche « textile » de la SACM en liquidation de biens

La chambre commerciale du tribunal de grande instance de Mulhouse (Haut-Rhin) a prononcé, le lundi 11 août, la liquidation de biens de la branche textile de la Société alsacienne de constructions mécaniques (SACM-T, trois cent vingt-quatre salariés).

Née au siècle dernier et réputée dans le monde entier pour la qualité de ses produits, l'entreprise, qui employait un millier de personnes en 1984 et quelque trois mille il y a dix ans, a été autorisée à poursuivre ses activités jusqu'au 31 octobre pour répondre aux commandes en cours.

Le tribunal a motivé sa décision en invoquant notamment l'accroissement du passif de la SACM-T (120 millions de francs en 1985 pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 150 millions de francs), les désistements successifs des repreneurs pressentis et l'insuffisance des commandes.

Création du numéro un mondial de l'industrie papetière

International Paper Co. va acquérir Hammermill Paper Co. pour 1,08 milliard de dollars. Réunies, les deux sociétés américaines constitueront le premier fabricant mondial de papier. Cette opération permet à Hammermill d'échapper à une offre publique d'achat « inamicale » faite par M. Paul Bilzerian, investisseur californien, qui possède déjà près de 20 % de son capital. International Paper a réalisé un chiffre d'affaires de 4,5 milliards de dollars l'an passé et Hammermill de 2 milliards de dollars.

Un fabricant japonais de machines-outils va investir en France

Le fabricant japonais de machines-outils Mori Seiki va investir, en France, 13 millions de dollars dans la construction d'une usine dans les environs de Paris. Elle emploiera soixante-dix personnes et assemblera des tours à commande numérique et des centres d'usinage. La production devrait commencer après l'été 1987. La société projette également un investissement de même ordre en RFA, à Stuttgart. Mori Seiki possède déjà une usine aux Etats-Unis et une autre en Grande-Bretagne.

La Générale des eaux va injecter 200 millions de francs dans le BTP de Saint-Gobain

La Compagnie générale des eaux (CGE) va consacrer 200 millions de francs à prendre des participations dans les filiales BTP de la Société générale d'entreprises (SGE), filiale de Saint-Gobain. Selon des modalités encore à définir, elle entrerait, à hauteur de 49 %, dans le capital d'un holding commun restant à créer, à qui seraient apportés les intérêts de la SGE (65 %) dans Cochery-Bourdin et Chaussée (Elf possède les 35 % restants). D'autre part, la CGE rachèterait 40 % du capital d'autres filiales de la SGE, à savoir Morillon-Corvol (travaux sous-fluviaux) et de GIF, Progemo, Socofim et Socofa, quatre entreprises exerçant leurs activités dans l'immobilier. Enfin, la Générale des eaux reprendrait 15 % des actions de SOBEA, autre affaire de la SGE, spécialisée dans la distribution d'eau, dont la BNP et divers investisseurs institutionnels deviendraient également actionnaires. Ces investissements de la CGE se situent dans le droit fil des accords récemment conclus avec Saint-Gobain (*le Monde* du 19 juillet). En contrepartie de son engagement à revendre à des mains amies de la CGE les actions de ce groupe (15 %), qu'il mettait en vente – cette démarche permet à la Générale des eaux de revérouiller son capital, – Saint-Gobain lui avait demandé de l'aider à redresser la SGE en injectant de l'argent frais dans ses filiales « BTP » et « immobilier », les plus touchées.

Démission surprise du directeur financier de Bank America

M. John S. Poelcker, directeur financier de Bank America Corp., a brusquement démissionné de ses fonctions le 11 août, officiellement pour convenances personnelles. M. Poelcker avait été nommé à ce poste – l'un des plus importants de cette grande banque de la côte ouest des Etats-Unis et dont le siège est à San-Francisco – en mars dernier, afin de mettre un peu d'ordre dans cet établissement, qui a annoncé pour le deuxième trimestre 1986 une perte nette de 640 millions de dollars. *« La banque est en train de prendre les mesures nécessaires à son redressement, mais cet effort exige un engagement total qui n'est pas compatible avec ma vie de famille »*, a assuré ce dirigeant, à quarante-trois ans, de la seconde banque américaine. Cette démission surprise relance les spéculations sur la situation financière réelle de cette banque.

● **Au Japon : nouveau record pour l'excédent commercial.** – La très forte appréciation du yen par rapport au dollar s'est à nouveau traduite par un excédent record pour le Japon. De 8,22 milliards de dollars en juillet, cet excédent dépasse largement celui de 7,53 milliards enregisté en mai, indique le ministère des finances.

En dollars, les exportations ont progressé de 23,4 %, et les importations se sont stabilisées (+ 0,4 %), le gros du solde positif portant, une fois encore, sur les échanges avec les Etats-Unis (4,52 milliards de dollars), et provenant, par secteur, de l'automobile (3,81 milliards).

En volume, toutefois, la situation paraît sensiblement différente, puisque les statistiques douanières de Tokyo font apparaître une chute de 18,3 % des exportations et un impressionnant recul de 34 % des importations.

● **M. Louis Moreau président de la SILIC est décédé.** – M. Louis Moreau, président directeur général de la SILIC, une société d'investissement pour le commerce et l'industrie (SICOMI) qui a pour particularité de pratiquer la location pure, est décédé le 9 août 1986 à Paris à l'âge de soixante-six ans.

Directeur général de la Caisse centrale des mutuelles agricoles jusqu'au 31 décembre 1983, M. Moreau avait ensuite pris la présidence de la SILIC dont la Caisse centrale est le principal actionnaire avec une participation au capital supérieure à 40 %.

M. Moreau était d'autre part directeur général honoraire de l'Union des caisses centrales de la mutualité agricole.

Marchés financiers

PARIS, 11 août ↑

Sous le signe de l'or

La Bourse a une nouvelle fois montré ses bonnes dispositions le 11 août, dans un marché calme, où peu de transactions étaient enregistrées. En séance officielle, l'indicateur de tendance gagnait 0,71 %, doublant son acquis du matin (+ 0,33 %).

Au palais Brongniart, les esprits étaient moins tournés vers les valeurs – au demeurant bien orientées – que vers l'or, dont l'ascension à Londres a été spectaculaire. L'once grimpait en effet à 394 dollars à la mi-journée, soit un bond de 26 dollars. L'action Freegold s'envolait littéralement (+ 17 %) tandis que l'emprunt 4,5 % 1973 comptait parmi les plus fortes hausses (+ 2,9 %). Un engouement qui laissait plus d'un observateur pantois, l'or s'étant avéré, jusqu'ici, un placement peu rémunérateur... La tension sur le platine en Afrique du Sud, les inquiétudes sur la santé de M. Reagan et la faiblesse du dollar pourtant ont suffi à redonner un éclat au métal jaune. Les hausses ont en outre bénéficié à Legrand, Spie-Batignolles, Auxiliaire des Entrepreneurs, UIT, La Lyonnaise et SEB, tandis que les replis touchaient Locindus, SCREG, Crouzet et Source-Perrier, Synthélabo, Dassault et Nord-Est. Huit nouvelles valeurs seront admises au marché continu à partir du 22 août ; il s'agit de Crouzet, Docks de France, Ecco, Europe 1, Guyenne et Gascogne, Hachette, Prouvost et Schneider.

Sous les lambris, les observateurs saluaient la bonne tenue du marché, au moment considéré comme le plus calme de l'année.

Du côté des obligations, la semi-léthargie de la corbeille se retrouvait, l'intérêt des opérateurs restant limité, de même qu'au MATIF.

Lingot : 82 500 F (+ 3 700 F) ; napoléon : 520 F (+ 2 F).

NEW-YORK, 11 août ↑

Forte reprise

Après avoir éprouvé un passage à vide à la veille du week-end, Wall Street est, lundi, très vivement reparti de l'avant. Réamorcé dès l'ouverture, le mouvement de reprise s'est développé durant la séance avant de s'infléchir vers la clôture. L'indice des industrielles a repassé la barre des 1 800 points et s'est résolument maintenu au-dessus. Il atteignit même un moment la cote 1 824,66 avant de s'établir finalement à 1 811,16, soit à 28,54 points au-dessus de son niveau précédent.

Le bilan de la journée a été à la hauteur de ce résultat. Sur 1 975 valeurs traitées, 1 233 ont progressé, 404 seulement ont baissé et 338 n'ont pas varié. Pour l'essentiel, le marché a surtout réagi à la baisse des taux d'intérêt et à la hausse des obligations.

Mais le marché a également été soutenu par l'espoir d'une détente sur le front monétaire. Les prochaines indications sur la marche de l'économie doivent être publiées à la fin de cette semaine. La plupart des spécialistes s'attendent à la confirmation du marasme. A leurs yeux, afin de déclencher un redémarrage de l'expansion, la Fed serait presque contrainte d'assouplir sa politique de crédit. A cet égard, l'on parlait beaucoup d'une baisse concertée germano-américaine des taux d'intérêt.

VALEURS	Cours du 8 août	Cours du 11 août
Alcoa	34 1/4	36
A.T.T.	23 7/8	24
Boeing	58 1/8	58 5/8
Chase Manhattan Bank	38 7/8	40 5/8
Du Pont de Nemours	78 1/4	78 3/4
Eastman Kodak	54 7/8	56 3/8
Exxon	62 5/8	63
Ford	54 1/2	56 5/8
General Electric	73 1/2	75 5/8
General Motors	70 1/8	71 3/4
Goodyear	31 1/4	31 7/8
I.B.M.	130	131 1/8
I.T.T.	52 5/8	53 3/8
Mobil Oil	32 1/2	32 1/2
Pfizer	66 1/2	68 5/8
Schlumberger	29 5/8	29 5/8
Texaco	30 7/8	31
U.A.L. Inc.	49 7/8	50 1/4
Union Carbide	20 5/8	21
USX Corp.	18 3/4	18 3/4
Westinghouse	54	55 3/4
Xerox Corp.	54 1/2	55 1/4

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,72 F ↑

Très faible ces derniers jours, le dollar s'est redressé assez sensiblement mardi 12 août, pour coter 6,7250 F (contre 6,6780 F) et 2,0720 DM (contre 2,0564 DM) dans des marchés modérément actifs. La promesse d'une hausse du pétrole en liaison avec les réductions de production dans le Golfe serait à l'origine de ce raffermissement.

FRANCFORT	11 août	12 août
Dollar (en DM)	2,0564	2,0720

TOKYO	11 août	12 août
Dollar (en yens)	153,85	154,85

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (12 août)	7 1/16 %
New-York (11 août)	6 5/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	11 août	12 août
Valeurs françaises	144,1	144,9
Valeurs étrangères	103,3	104,7

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	378,1	380,4

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1 782,62	1 811,16

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 217,4	1 228,7
Mines d'or	202,9	238
Fonds d'Etat	88,86	88,98

TOKYO

	11 août	12 août
Nikkei Dow Jones	17 435,53	17 479,1
Indice général	1 426,54	1 437,22

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 11 août
Nombre de contrats : 3 677

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Août 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	110,95	111,80	112,85	112,90
Précédent	–	110,55	111,60	112,45	112,50

AUTOUR DE LA CORBEILLE

ENVOLÉE GÉNÉRALE DES MINES D'OR. – La flambée du 11 août sur le métal fin a provoqué une envolée spectaculaire des valeurs aurifères. A Paris, ces dernières ont réalisé les plus fortes hausses, Buffelsfontein, Amgold et Western Deep progressant de près de 20 %. East Rand, Harmony Gold, Vaal Reefs et Saint Helena enregistraient, pour leur part, des gains compris entre 14,5 % et 18 %. Les mines de Salsigne ont grimpé de 4,42 %. Un scénario comparable s'est joué à Londres.

BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES BONS DU TRÉSOR AMÉRICAIN A COURT TERME. – Les taux d'intérêt sur les bons du Trésor américain à court terme ont chuté, le 11 août, à leur plus bas niveau depuis 1977, au cours d'une adjudication hebdomadaire. Le département du Trésor a vendu pour 5,5 milliards de dollars de bons à trois mois, portant un taux d'intérêt moyen de 5,60 %, en baisse de 0,10 % par rapport à la précédente adjudication du 4 août.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 11 AOUT

Cours relevés à 17 h 34

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1670	4,5 % 1973	1571	1616	1610	+ 2 48
4385	C.N.E. 3%	4410	4415	4415	+ 0 11
1133	B.N.P. T.P.	1077	1075	1075	− 0 18
1135	C.C.F. T.P.	1184	1184	1185	+ 0 08
....	Créd. Lyon. T.P.	1113	1105	1105	− 0 71
....	Electricité T.P.	2650	2660	2660	+ 0 37
1753	Renault T.P.	1849	1860	1868	+ 1 02
2300	Rhône-Poul. T.P.	2348	2340	2340	− 0 34
1208	St-Gobain T.P.	1304	1303	1303	− 0 07
1348	Thomson T.P.	1244	1244	1244	....
435	Accor	460	468	470	+ 2 17
1610	Agence Havas	1795	1799	1805	+ 0 55
....	Ag. Havas C. I.	1550	1569	1569	+ 1 22
740	Air Liquide	751	763	760	+ 1 19
2250	Alcatel	2092	2070	2070	− 1 05
1570	Als. Superm.	1575	1600	1600	+ 1 58
380	A.L.S.P.I.	394	404	400	+ 1 52
360	Alsthom	340	333	330	− 2 94
1820	Arjom. Prioux	1815	1801	1801	− 0 77
215	Aussedat-Rey	225 20	229	228 60	+ 1 50
1500	Aux. Entrepr.	1478	1544	1541	+ 4 26
1240	Avions Dassault	1439	1410	1410	− 2 01
615	Bail-Equipem.	602	599	599	− 0 49
1070	Bail-Investis.	1105	1140	1140	+ 3 16
1190	Cie Bancaire	1210	1205	1212	+ 0 16
595	Bazar H.-V.	647	656	657	+ 1 54
435	Béghin-Say	465	460	460	− 1 07
310	Berger (Ma)	321	327	327	+ 1 86
586	Bic	602	610	609	+ 1 16
1470	B.I.S.	1480	1485	1481	+ 0 06
2260	Biscuit (Géné.)	2350	2250	2250	− 4 25
1900	Bongrain S.A.	1960	1930	1930	− 1 53
1220	Bouygues	1305	1330	1330	+ 1 91
3810	B.S.N.	4060	4020	4050	− 0 24
1220	Carnaud	1135	1135	1135	....
3230	Carrefour	3287	3344	3344	+ 1 73
1600	Casino	1668	1710	1710	+ 2 51
....	Casino A.D.P.	....	....	....	....
....	C.C.M.C.	905	920	920	+ 1 65
1440	Cetelem	1555	1580	1575	+ 1 28
1670	C.F.A.O.	1688	1708	1710	+ 1 30
495	C.F.D.E.	520	525	523	+ 0 57
1080	C.G.I.P.	1165	1170	1169	+ 0 34
1220	Chargeurs S.A.	1411	1435	1439	+ 1 98
62	Chiers-Châtil.	55 95	55 90	55 90	− 0 08
680	Ciments franç.	691	703	702	+ 1 59
535	Club Méditerr.	575	575	575	....
235	Codetel	235	239	239	+ 1 70
390	Cofimeg	399	410	409	+ 2 50
885	Coles	937	958	958	+ 2 24
265	Compt. Entrepr.	273	273	273	....
615	Compt. Mod.	618	585	600	− 2 91
1620	Créd. Foncier	1620	1625	1625	+ 0 30
530	Crédit F. Imm.	508	514	515	+ 1 37
1900	Crédit Nat.	1900	1925	1915	+ 0 78
285	Crouzet	266	262 50	262 50	− 1 31

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2000	Damart S.A.	2030	2070	2070	+ 1 97
3440	Darty	3560	3680	3670	+ 3 08
275	Dév. R.N.C. (Li)	271	271	271	....
470	D.M.C.	518	518	514	− 0 77
2190	Docks France	2250	2250	2250	....
1500	Dumez	1481	1478	1476	− 0 33
1150	Eaux (Gén.)	1192	1181	1165	− 2 26
2900	Ecco	3220	3255	3245	+ 0 77
....	Electro-Finan.	988	988	988	....
275	Elf-Aquitaine	300	301	299 30	− 0 23
275	— (certific.)	283	283	283	....
2280	Epeda-B-Faure	2170	2175	2175	+ 0 23
2850	Essilor	2790	2810	2810	+ 0 71
520	Esso S.A.F.	530	529	529	− 0 18
2850	Eurafrance	3178	3178	3177	− 0 03
1370	Eurocom ★	1421	1425	1425	+ 0 28
2120	Euromarché	2300	2410	2410	+ 4 78
1220	Europe n° 1	1050	1075	1035	− 1 42
1500	Facom	1520	1550	1550	+ 1 97
910	Fichet-Bauche	950	947	947	− 0 31
305	Finextel	300	300	299 90	− 0 03
270	Fives-Lille	292	294	295	+ 1 02
14	Fonderie (Gén.)	17 95	17 95	18	+ 0 27
200	Fraissinet (Ma)	200	199	199	− 0 50
310	Francarep	329 90	335	335	+ 1 57
1150	Fromageries Bel	1090	1100	1100	+ 0 91
1050	Gal. Lafayette	1105	1071	1068	− 3 34
395	Gascogne	419 50	410 10	410 10	− 2 24
290	Géophysique	292	290	291	− 0 34
1100	Gerland	1130	1140	1140	+ 0 88
345	GTM-Entrepose	364	364	364	....
645	Guyenne-Gasc.	695	704	705	+ 1 43
2600	Hachette	2900	2900	2900	....
850	Hénin (La)	682	682	672	− 1 46
55	Imétal	60 80	62	62 40	+ 2 63
815	Imm. Plaine-M.	805	825	824	+ 2 36
4200	Inst. Mérieux	4395	4320	4320	− 1 70
680	Interbail	708	708	708	....
1900	Intertechnique	1830	1900	1900	+ 3 82
910	J. Lefebvre	1020	1050	1045	+ 2 45
1880	Lab. Bellon	1774	1800	1800	+ 1 46
1300	Lafarge-Coppée	1345	1330	1330	− 1 11
1420	Lebon	1440	1430	1430	− 0 69
4100	Legrand	4025	4305	4290	+ 6 58
1100	Lesieur	1100	1100	1091	− 0 81
....	Locabail Immob.	889	889	889	....
665	Locafrance	661	673	673	+ 1 81
1060	Locindus	1119	1075	1075	− 3 93
1020	L. Vuitton S.A ★	1014	1019	1020	+ 0 59
755	Luchaire	700	723	723	+ 3 28
1360	Lyonn. Eaux	1352	1400	1400	+ 3 55
290	Mais. Phénix	205	203	203	− 0 97

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
550	Majorette (Ly)	530	519	519	− 2 07
105	Manurhin	104 90	109	109	+ 3 90
380	Mar. Wendel	407	410	410	+ 0 73
1330	Martell	1331	1330	1328	− 0 22
2320	Matra	2270	2310	2320	+ 2 20
3450	Merlin-Gerin	3060	3150	3160	+ 3 26
3100	Michelin	3290	3260	3260	− 0 91
6170	Midi (Cie)	1706	1730	1720	+ 0 87
525	Midland Bk S.A.	524	529	528	+ 0 76
460	Min. Salsig. (Ma)	497	520	519	+ 4 42
37	M.M. Penarroya	41 80	43	43 60	+ 4 30
2200	Moët-Hennessy	2169	2200	2230	+ 2 81
880	Mot. Leroy-S ★	985	987	1030	+ 4 56
65	Moulinex	71 50	74 20	74 20	+ 3 77
1060	Navig. Mixtes	1246	1241	1241	− 0 40
183	Nord-Est	185	182	181 80	− 1 72
485	Nordon (Ny)	440	445	445	+ 1 13
480	Nouvelles Gal.	470 50	470 50	470 50	....
1060	Occident. (Gén.)	1039	1031	1030	− 0 86
1460	Omn.F.Paris	1410	1438	1438	+ 1 98
210	Olida-Caby	204	209	208 80	+ 2 35
460	Opfi-Paribas	466	488	482	+ 3 43
3720	Oréal (L')	3685	3710	3711	+ 0 70
860	Paris-Réescomp	913	920	925	+ 1 31
1110	Pechelbronn	1091	1090	1100	+ 0 82
1360	Penhoet	1420	1401	1412	− 0 56
965	Pernod-Ricard	1027	1040	1039	+ 1 16
128	Pétroles B.P.	138	141	141	+ 2 17
930	Peugeot S.A.	1028	1055	1059	+ 3 01
53	Poclain	56	54 85	54 70	− 2 32
1510	Poliet	1578	1590	1595	+ 1 07
650	P.M. Labinal	679	691	693	+ 2 06
1780	Presses Cité	2005	2025	2030	+ 1 24
1590	Prétabail Sic.	1620	1620	1620	....
450	Primagaz	455	459	464	+ 1 97
545	Printemps	590	583	585	− 0 84
1720	Promodès	1701	1710	1710	+ 0 52
265	Prouvost S.A.	261	259	259	− 0 76
885	Radiotechn.	889	906	907	+ 2 02
129	Raff. Dist. Total	145	147	147 50	+ 1 72
1800	Redoute (La) ★	1879	1880	1880	+ 0 05
1460	Roussel-Uclaf	1658	1650	1640	− 1 08
1170	Roussel-C.N.I.	1280	1290	1290	+ 0 78
4280	R. Impériale (Ly)	4700	4650	4660	− 0 85
265	Sade	264 50	264 50	264 50	....
3060	Sagem	3000	3010	3010	+ 0 33
595	St-Louis B.	600	608	608	+ 1 33
1840	Salomon	1820	1815	1815	− 0 27
1090	Salvepar	1240	1272	1272	+ 2 58
705	Sanofi	701	700	698	− 0 42
440	S.A.T.	447	442	442	− 1 11
740	Saupiquet (Na)	830	830	830	....

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
695	Schneider	745	745	741	− 0 53
117	S.C.O.A.	113	113	113	....
35	S.C.R.E.G.	32 50	32	31 65	− 2 61
525	Seb ★	502	518	520	+ 3 58
430	Sefimeg	465	484	464	− 0 21
1830	S.F.I.M.	1719	1729	1729	+ 0 58
76	S.G.E.	90	89 85	88 35	− 1 83
535	Signaux Ent. El.	592	585	585	− 1 18
825	Silic	965	975	975	+ 1 03
615	Simco-U.P.H.	606	611	612	+ 0 99
355	Simnor (Li)	350	350	350	....
1300	Skis Rossignol	1305	1290	1290	− 1 14
940	Siminco	935	930	930	− 0 53
240	Sodero (Na)	225	227	227	+ 0 88
2030	Sodexho	2020	2020	2000	− 0 99
410	Sogerap	402	402	402	....
1290	Sommer-Allib.	1295	1300	1300	+ 0 38
805	Source Perrier	775	763	765	− 1 29
1350	Sovac	1419	1420	1424	+ 0 35
....	Spie-Batignol.	778	815	825	+ 6 04
500	Strafor	533	530	530	− 0 56
425	Synthelabo ★	400	393 50	391	− 2 25
540	Talcs Luzenac	558	556	555	− 0 17
3310	Tél. Elect.	3190	3150	3150	− 1 25
1470	Thomson-C.S.F.	1517	1528	1535	+ 1 18
370	Total (CFP)	387	385	389	+ 0 51
86	— (certific.)	86	86 50	86	....
3200	T.R.T.	2890	2910	2910	+ 0 69
920	U.F.B.	935	925	925	− 1 06
....	U.I.C.	1501	1535	1530	+ 1 93
....	U.I.F.	624	649	649	+ 4
1040	U.I.S.	1010	965	965	− 4 45
730	U.C.B. ★	700	692	704	+ 0 57
....	Unibail	921	919	919	− 0 21
470	Valéo	496	491 50	491 50	− 0 90
72	Vallourec	71 50	73 60	72 50	+ 1 39
4820	V. Clicquot-P.	4851	4940	4945	+ 1 93
910	Via Banque	882	900	898	+ 1 81
720	Elf-Gabon	745	750	750	+ 0 67
82	Amax Inc.	84 50	84 70	83 50	− 1 18
420	Amer. Express	405	405	405	....
165	Amer. Teleph.	160 10	161 50	161 50	+ 0 87
72	Anglo Amer. C.	62 60	71	71 10	+ 13 57
365	Amgold	343	410 50	410 50	+ 19 67
775	BASF (Akt)	820	861	861	+ 5
865	Bayer	900	946	975	+ 8 33
122	Buffelsfont.	116	137	138 90	+ 19 74
275	Chase Manh.	269 70	265	265	− 1 74
177	Cie Pétr. Imp.	192 80	192 80	192 80	....
42	De Beers	40 50	44 10	44 10	+ 8 88
2420	Deutsche Bank	2706	2725	2730	+ 0 88
38	Dome Mines	42 90	46	47 10	+ 9 79
....	Dresdner Bank	1438	1470	1480	+ 2 92

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
85	Driefontein Cld	74 50	85 30	85 30	+ 14 49
530	Du Pont-Nem.	520	525	525	+ 0 96
385	Eastman Kodak	375	370	370	− 1 33
26	East Rand	27 90	32 80	32	+ 14 69
285	Electrolux	295	293 80	294	− 0 33
225	Ericsson	212	212	212	....
410	Exxon Corp.	431	421	421	− 2 32
385	Ford Motors	373 30	365	370	− 0 88
49	Freegold	49 25	58 90	55 10	+ 11 87
73	Gencor	65 90	73	73 95	+ 12 21
520	Gén. Electr.	499	494	495	− 0 80
445	Gén. Belgique	478	470	469	− 1 88
510	Gen. Motors	482	479	479	− 0 62
45	Goldfields	42 80	46 50	47 45	+ 10 86
39	Gd Metropolitain	37 70	37 60	37 60	− 0 26
54	Harmony	53 80	62 50	62	+ 15 24
34	Hitachi	37 80	36 65	36 70	− 2 91
785	Hoechst Akt.	821	867	859	+ 4 62
102	Imp. Chemical	96	95 50	95	− 1 04
81	Inco. Limited	80 10	81 30	81 30	+ 1 49
925	IBM	897	881	881	− 1 78
370	ITT	350 10	358	357	+ 1 97
200	Ito-Yokado	177	178 30	175 10	− 1 07
54	Matsushita	58	57 15	57 15	− 1 46
725	Merck	728	715	715	− 1 51
765	Minnesota M.	741	730	730	− 1 48
210	Mobil Corp.	222 70	223	223	+ 0 13
....	Morgan J.P.	588	590	590	+ 0 34
31200	Nestlé	31990	32000	32000	+ 0 03
135	Norsk Hydro	128	129 30	129 30	+ 1 01
117	Ofsil	118 50	140 50	139	+ 17 29
1330	Petrofina	1368	1370	1370	+ 0 14
505	Philip Morris	474 50	470	470	− 0 94
140	Philips	146 20	149 80	149 80	+ 2 46
490	Quilmès	477	483	483	+ 1 25
420	Randfontein	440	484	486	+ 10 45
540	Royal Dutch	545	542	542	− 0 55
56	Rio Tinto Zinc	55 20	58 60	57	+ 3 26
68	St Helena Co	61 80	71 45	71 40	+ 15 53
205	Schlumberger	204 50	200	199 80	− 2 29
80	Shell transp.	81	80 60	81	....
1930	Siemens A.G.	2115	2188	2185	+ 3 30
127	Sony	130	128 50	128 50	− 1 15
139	T.D.K.	137 80	137 60	137 60	− 0 14
19 50	Toshiba Corp.	24	24 05	24	....
1380	Unilever	1428	1442	1442	+ 0 98
300	Unit. Techn.	282	276	276	− 2 12
370	Vaal Reefs	376	435	435	+ 15 69
370	Volvo	383	387	390	+ 1 82
168	West Deep	172	205	205 10	+ 19 24
345	Xerox Corp.	353	363	363	+ 2 83
1 06	Zambia Corp.	1 13	1 15	1 14	+ 0 88

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp. 7 % 1973	8409	....
Emp. 8,80 % 77	121 70	1 953
9,80 % 78/93	106 90	0 832
8,80 % 78/86	100 57	5 859
10,80 % 79/94	110 50	10 119
13,25 % 80/90	111 15	2 541
13,80 % 80/87	107 20	11 342
13,80 % 81/89	114 20	7 902
16,75 % 81/87	109 53	15 419
16,20 % 82/90	128 56	9 365
16 % juin 82	127 65	2 805
14,60 % fév. 83	126 90	6 880
13,40 % déc. 83	131 05	8 591
12,20 % oct. 84	121 75	10 295
11 % fév. 85	126 10	5 184
10,25 % mars 86	117	4 301
ORT 12,75 % 83	1720	..
OAT 10 % 2000	118 40	2 110
OAT 9,90 % 1997	115 50	6 564
OAT 9,80 % 1996	112 80	5 209
Ch. France 3 %	168	..
CNB Bques janv. 82	103 90	0 974
CNB Paribas	105 70	0 974
CNB Suez	105 35	0 974
CNI janv. 82	103 90	0 974
PTT 11,20 % 86	118 75	7 180
CFF 10,30 % 86	121	0 908
CNE 11,50 % 85	116 85	1 985
CNT 9 % 86	105 90	2 818
CRH 10,90 % déc. 85	118 60	5 047

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
Aciers Peugeot	504	520
A.G.F. (St Cent.)	7150	7350
André Roudière	249	240
Applic. Hydraul.	589	600
Arbel	148 60	149
Astorg	283	284
Avenir Publicité	1740	1760
Bain C. Monaco	578	574
Banque Hypoth. Eur.	435	451
B.G.I.	365	353
Blanzy-Ouest	490	488
B.N.P. Ci	480	480
B.N.P. Intercontin.	380	405 60
Bénédictine	4050	4100
Bon-Marché	480	461
Cafel	995	995
Cambodge	460	441 60
C.A.M.E.	245	245
Campenon Bern.	270	280 80 d
Carbone-Lorraine	876	850
C.E.G. Frig.	580	588
Centen. Blanzy	1980	2000
Centrest (Ny)	218 30	240
Cerabati	63 30	65 80
CERUS	675	675
Chambourcy (M.)	979	982
Champex (Ny)	151 30	182 d
C.I.C. (Financ. de)	240	240
C.I. Maritime	460	460
Ciments-Sotra	1375	....
Clesam (B)	219	219
Clause	1000	1010
Colradel (Ly)	962	962

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Capiti	558	574
Complace	375	390
Cie Industrielle	3600	3720
Comp. Lyon-Alem.	384	399 40
Concorde (La)	1190	1162
C.M.P.	24 50	24 50
Crédit (C.F.B.)	650	676
Créd. Gén. Ind.	1248	1250
Crédit Lyonnais C.I.	727	728
Cr. Universel (Cie)	821	850
Crédinel	193 10	193 10
Darblay S.A.	470	....
Darty Act. d. p.	2940	2988
De Dietrich	1790	1778
Delalande S.A.	1051	1093 d
Delmas-Vielj. (Fin.)	1385	1380
Didot-Bottin	519	516
Drag. Trav. Pub.	33 70	37 20
Eaux Bass. Vichy	1435	1480
Eaux Vittel	1435	1416
Economats Centre	585	577
Electro-Banque	420	425
Elf-Antargaz	385	395
E.L.M. Leblanc	642	637
Epéda-Bretagne	261	263
Entrepôts Paris	624	650
Epargne (B)	2400	2430
Europ. Accumul.	88	92
Eternit	2300	2392 d
Exor	3320	3210
Finalens	260	252
Financière Agache	774	772
FIPP	275	275
Frac	945	945
Foncière (Cie)	519	532
Fonc. Lyonnaise	3650	3650
Foncina	499	....
Forinter	1135	1136
Fougerolle	145 70	143
France I.A.R.D.	402	406
France (La)	8080	7360
From. Paul Renard	590	....
GAN	1250	1270
Gaumont	432	450
Gaz et Eaux	2300	2280
Gévelot	270	....
Gr. Fin. Constr.	560	550
Gds Moul. Paris	362	351
Groupe Victoire	3980	4040
G. Transp. Ind.	441	451
Hutchinson	850	850
Immindo S.A.	500	483
Imminvest	328	....
Immobail	540	540
Immobanque	848	....
Immob. Marseille	7800	7800
Immofice	556	....
Invest. (Sté Cent.)	3250	3200
Jaeger	260	....
Lafitte-Bail	630	640
Lambert Frères	113 50	112
Lille-Bonnières	920	957 d
Loca-Expansion	375	385
Locafinancière	490	490
Locatel	349 50	350
Louvre (Sté)	1815	1805
Machines Bull	53	53 40
Magasins Uniprix	245	235 o
Magnant S.A.	125 80	127 50
Maritimes Part.	320	332 80
M. H.	....	....
Métal Déployé	432	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Mors	171 70	178
Naval Worms	111	111
Navig. (Nat. de)	157	163 50
OPB Paribas	374 40	....
Optorg	204 50	205
Origny-Desvroise	281 90	284
Palais Nouveauté	1025	954 o
Paribas-CIP	973	978
Paris France	250	250
Paris-Orléans	360	357
Part. Fin. Gest. Im.	1850	1776
Pathé-Cinéma	488 80	509
Pechiney (cert. inv.)	184	194 10
Piles Wonder	930	930
Piper-Heidsieck	1101	1148
P.L.M.	194	190
Porcher	302	302
Providence S.A.	1501	1501
Publicis	1446	1501
Raff. Souf. R.	219	214
Rhône-Poul. (c. inv.)	388	388
Ricqlès-Zan	129	129
Rochefortaise S.A.	201	209
Rochette-Cempa	80	82 40
Rosario (Fin.)	190	197 60
Rougier et Fils	88 10	....
Sacer	185	186
Sacilor	18 80	18 60
SAFAA	732	750
Safic-Alcan	580	580
SAFT	1630	1635
Saga	319	330
St-Gobain C.I.	307 50	310
Salins du Midi	539	544
Santa-Fé	177	177
Satam	142	144
Saulnes	68	68
Saunier-Duval	69	64 20
Savoisienne (M)	143	....
SCAC	481 30	501
Senelle Maubeuge	540	548
S.E.P. (M)	225	225
Serv. Equip. Véh.	80	80
Sici	183 30	167 30 o
Sicomi	410	418
Simnor	325	320
Siph (Plant. Hévéas)	364	359
SMAC Acièroïd	64 50	67 10
Sté Générale-CIP	1055	1050
Sofal financière	2020	2100
Sofio	345	....
Soficomi	905	....
S.O.F.I.P. (M)	140	....
Sofragi	1049	1050
Soudure Autog.	485	456
Sovabail	860	....
Speichim	80	....
S.P.I.	640	637
Suez (Fin. de)-CIP	1145	1200
Stami	503	527
Taittinger	2236	2315
Testut-Aequitas	365	365
Tour Eiffel	552	530
Ufiner S.M.D.	510	510
U.A.P.	2680	2700
Usinor	5 20	5 10
U.T.A.	1914	1945
Vicat	610	809
Viniprix	190	196
Waterman S.A.	510	510
Brass. du Maroc	134	136

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Étrangères		
A.E.G.	869	1010 d
Akzo	450	....
Alcan Alum.	215	230
Algemene Bank	1764	1780
American Brands	649	605
Am. Petrofina	290	....
Arbed	440	....
Asturienne Mines	134	....
Bco Pop Español	298	301
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1049	....
B. Régl. Internat.	30900	31000
Br. Lambert	529	529
Canadian-Pacific	74 80	72 10
Commerzbank	1035	1064
Dart. and Kraft	410 80	413
De Beers (port.)	41 70	....
Dow Chemical	370	370
Gén. Belgique	478	469
Gevaert	890	....
Glaxo	95 10	95 70
Goodyear	216	216
Grace and Co	338	....
Gulf Canada Corp.	71 30	70 50
Honeywell Inc.	440	420
I.C. Industries	329 50	340
Int. Min. Chem	200	200
Johannesburg	510	....
Kubota	13 80	....
Latonia	283	283
Mannesmann	573	....
Midland Bank Plc	57	54
Mineral-Ressourc.	45 60	....
Noranda	88	88 40
Olivetti	45	42 80
Pakhoed Holding	167	168
Pfizer Inc.	465	468
Procter Gamble	506	515
Ricoh Cy Ltd	33 50	....
Rolinco	230 60	232 70
Robeco	255 50	256 50
Rodamco	379 50	....
Sapem	27	27 50
Shell fr. (port.)	79	....
S.K.F. Aktiebolag	325	....
Sperry Rand	491	483
Steel Cy of Can.	106	103
Stilfontein	32 20	37
Swedish Match	360	....
Tenneco	256 50	....
Thorn EMI	47	45 60
Thyssen c. 1 000	480	....
Toray indust. inc	28 45	27 70
Vieille Montagne	849	906
Wagons-Lits	865	879
West Rand	10 80	15 d
Hors-cote		
Amrep	12 80	....
C.E.M.	....	....
Cochery	62	....
Copárex	420	....
Dubois Inv. (Casto.)	760	760
Hydro-Energie	300	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	615	....
Révillon	260	....
Rorento N.V.	142 20	142 10
Sopalem	212	119 o
S.P.R.	230	225
Ufimeg	380	....
Union Brasseries	138 50	138

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1490	....
Alain Manoukian	779	779
Anystel	373	379 50
BAFP	800	817
B.I.P.	1495	1520
Bolloré Technologies	850	850
Buitoni	526	530
Câbles de Lyon	880	875
Calberson	595	618
Cardif	2700	2710
Cap Gemini Sogeti	2140	2200
C.D.M.E.	740	740
C. Equip. Elect.	220	215
C.E.G.I.D.	900	920
C.G.I. Informatique	511	519
C. Occid. Forestière	125	123
Dafsa	182	184 10
Dauphin O.T.A.	1710	1700
Deveniey	1670	1700
Deville	1010	1016
Drouot-Assurances	534	534
Editions Belfond	300	312
Elect. S. Dassault	895	898
Expand	389	389
Filipacchi	802	834 d
Guintoli	407	410
Guy Degrenne	900	905
I.C.C.	340	330
IM Informatique	430	440
Loca-Investissement	370	369
Marazin	560	580
Marlin Immobilier	495	490
Métallurg. Minière	170	165
M.M.B	640	615
Molex	289	293
Navale-Delmas	681	682
Occ. Gest. Fin.	428	411
Patenotre-R.D.	3750	....
Petit Bateau	213	212
Petrofigaz	442	440
Rexel	910	900
St-Gobain Emballage	1400	1460
St-Honoré Matignon	250	253
S.C.G.P.M.	173 70	186 20 d
Sema-Metra	980	966
S.E.P.	1221	1271 d
S.E.P.R.	1450	1450
S.M.T. Goupil	331	329
Sofibus	403	346
Supra	900	895
Valeurs de France	336	336

SICAV (sélection) 11/8

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	705 03	687 83
Actions France	450 56	430 13
Actions sélectives	587 36	560 73
Aedificandi	657 44	627 63
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1132 60	1104 98
A.G.F. 5000	541 64	528 43
A.G.F. ECU	1191 77	1178 97
A.G.F. Interfonds	457 31	446 16
A.G.F. OBLIG.	1209 13	1203 11
Agfimo	658 60	642 54
Altefi	225 67	215 44
A.L.T.O.	205 33	196 02
America-Valor	758 39	724 95
Amérique Gestion	384 29	366 88
Arbitrages court terme	5054 56	5044 45
Argonautes	402 93	384 66
Associc	1251 89	1251 89
Associc	1227 25	1191 50
Bourse-Investiss.	459 99	439 13
Bred Associations	2686 81	2678 77
Capital Plus	1636 22	1636 22
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	843 07	804 84
Convertimmo	386 04	371 19
Cortal court terme	11922 74	11922 74
Corsaire	929 47	887 32
Credinter	454 27	441 04
Croiss. France	281 07	268 97
Croiss. Mercure	2898 74	2820 14
Croiss. Immobil.	639 59	610 59
Croiss. Prestige	363 30	346 83
Démeter	12810 24	12810 24
Drouot-France	617 35	589 36
Drouot-Investiss.	1046 56	998 15
Drouot-Sécurité	245 68	234 54
Drouot-Sélection	144 90	138 33
Ecureuil	1182 60	1165 12
Elicoop Sicav	10853 84	10826 77
Energie	236 18	225 47 ●
Eparcic	2874 57	2868 83
Eparcourt Sicav	8035	8014 96
Epargne Associations	25256 35	25218 52
Epargne-Capital	7992 95	7913 82
Epargne-Croiss.	1504 90	1436 66
Epargne-Industr.	746 50	712 65
Epargne-Inter	629 78	601 22
Epargne-Long-Terme	1738 07	1689 61
Epargne-Oblig.	203 83	198 37
Epargne-Unie	1193 58	1139 44
Epargne-Valeur	419 14	400 13
Epargoblig	1321 21	1318 57
Eurocic	10191 04	10040 43
Euro-Croissance	538 45	520 83
Eurodyn	1032 34	998 39
Financière Plus	27009 88	26742 46
Foncial Placement	63210 27	62896 79 ●
Foncial Trimestriel	1158 88	1139 57
Fonds Valorisation	13407 45	13144 56
Foncier Investiss.	1109 27	1082 21
Foncivat	286	273 03
France Ecu Plus	10249 25	10147 77
France-Garantie	316 37	315 74
France-Investiss.	567 82	542 07
France-Net	127 23	125 97
France-Obligations	472 15	467 48
Francic	394 94	373 73
Fructi-Associations	1271 81	1271 81
Fructicapi	308 82	304 26
Fructidor	288 20	282 27
Fructifrance	773 90	765 02
Frucavar	79815 02	79815 98
Fructi ECU	569 43	561 01
Fructi-Première	12431 40	12247 88
Futuroblig	1121 29	1120 17
Gestilion	59714 33	59565 42
Gestion Associations	149 07	144 81
Gestion Mobilière	710 25	678 04
Gest. Rendement	497 02	474 48
Gest. Sél. France	758 40	724 01
Haussmann Associat.	1286 58	1286 58
Haussmann court terme	1118 75	1118 75
Haussmann Epargne	1394 42	1394 42
Haussmann Europe	1865 50	1780 91
Haussmann Obligat.	1321 77	1321 77
Haussmann Obligation	1561 57	1490 76
Horizon	1234 13	1198 18
I.M.S.I.	617 53	589 53
Indo-Suez Valeurs	767 64	732 83
Ind. française	14258 10	13978 53 ●
Interoblig.	11569 13	11124 16
Intersélect France	461 09	440 19
Intervaleurs Indust.	651 36	621 82
Invest. net	14775 10	14745 61
Invest. Obligataire	17727 95	17692 56
Japacic	163 93	159 16
Jeune Epargne	228 76	225 38
Laffitte-crt-terme	61283 79	61283 79
Laffitte-Expansion	820 81	783 59
Laffitte-France	339 34	323 95
Laffitte-Japon	327 91	313 04
Laffitte-Oblig.	156 17	149 09
Laffitte-Rend.	213 17	203 50
Laffitte-Tokyo	1223 55	1168 07
Lion-Associations	11940 57	11940 57
Lion-Institutionnels	25519 83	25468 19
Lionplus	74730 21	73890 31
Livret portefeuille	593 07	575 80
Méditerranée	153 42	146 46
Mondiale Investissem.	462 45	441 48
Monecic	5690 93	5690 93
Moné J.	50862 25	50862 25 ●
Multi-Obligations	466 03	444 90
Mutuelle Unie Sél.	158	150 84
Natio.-Assoc.	6878 85	6865 12
Natio.-Epargne	13763 27	13627
Natio.-Inter.	1140 28	1108 76
Natio.-Obligations	580 99	545 98
Natio.-Patrimoine	1383 89	1346 85
Natio.-Placements	84672 93	84672 93
Natio.-Revenu	1122 57	1111 46
Natio.-Sécurité	52683 40	52683 40
Natio.-Valeurs	745 62	711 81
Nord-Sud Développ.	1210 89	1208 47
Oblicoop Sicav	1499 92	1469 53
Oblifion	1156 14	1125 20
Optimavalor	618 93	590 86
Orsay-Gestion	157 13	150
Paramérique	519 10	495 58
Pareurope	824 49	787 10
Paribas Epargne	15378 79	15349 09
Paribas Gestion	619 89	594 62
Pessame-Valor	1102 34	1101 24
Patrimoine-Retraite	1653 02	1630 41
Phenix Placements	277 35	275 97
Pierre Investiss.	734 83	701 51
Placement crt-terme	70859 72	70859 72
Placement J	53054 27	53054 27
Priv'Association	21697 95	21697 95
Province Investiss.	526 63	502 75
Rentacic	172 05	168 51
Revenus Trimestriels	6239 01	6177 24
Revenu Vert	1224 75	1223 53
St-Honoré Assoc.	14221 22	14150 47
St-Honoré Bio-aliment.	716 45	683 96
St-Honoré Capital	......	......
St-Honoré Pacifique	512 72	489 47
St-Honoré P.M.E.	415	396 18
St-Honoré Réel	10999 87	10956 05
St-Honoré Rendement	12223 47	12162 66
St-Honoré Technol.	718 41	685 83
St-Honoré Valor	12499 49	12400 29
Sécuricic	10701 84	10691 15
Sécur. Mobilière	443 77	423 65
Sécuri Taux	10147 79	10147 79
Sél. court terme	12140 01	12049 64
Secaden (Caeden BP)	802 73	790 87
Sicav-Associations	1336 61	1332 94
S.F.I. fr. et étr.	571 77	555 12
Sicavimmo	774 41	739 29
Sicav 5000	346 53	336 28
Sinvlanta	541 88	527 38
Sivam	405 01	394 17
Siverente	220 44	214 54
Siviator	397 66	387 02
S.I.-Est	1285 27	1226 99
S.I.G.	893 10	852 21
S.N.I.	1150 13	1118 83
Sobinvest	538 51	514 64
Sogepargne	414 89	399 99
Sogeraic	52948 73	51406 53
Sogevar	1017 47	971 33
Soginter	1267 61	1210 32
Soleil Investiss.	512 07	498 85 ●
Technocic	1164 97	1131 04
U.A.P. Investiss.	389 39	371 73
Uni-Associations	111 36	111 36 ●
Unifrance	458 78	437 98
Unifoncier	1315 07	1265 44
Uni-Garantie	1467 17	1438 37
Unigestion	885 89	845 72
Uni-Japon	1422 16	1357 67
Uni-Régions	2596 09	2478 37
Univerte	2330 81	2254 17
Univer	168 73	168 73 ●
Univers-Obligations	1616 43	1583 28
Valorem	491 56	478 57
Valoblig	61307 81	60700 80
Valorg	1434 78	1433 35
Valrest	75827 64	75769 76

c : coupon détaché
o : offert
● : droit détaché
d : demandé
● : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	72 10	73 10
Casino	158 80	....
Pernod Ricard	268	247
Total	6 10	5 95
Souscription		
Parisienne Réesc.	....	....
Safimage	19	20
Safimeg	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 11/8	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 738	6 678	6 350	6 950
ECU	6 847	6 840	....	....
Allemagne (100 DM)	324 760	324 770	314 500	334 500
Belgique (100 F)	15 686	15 687	15	15 850
Pays-Bas (100 fl.)	288 240	288 280	27 800	29 600
Danemark (100 krd)	86 950	85 750	85 500	90
Norvège (100 k)	91 110	90 970	87 500	93
Grande-Bretagne (£ 1)	9 838	9 861	9 550	10 250
Grèce (100 drachmes)	5 015	4 988	4 800	5 600
Italie (1 000 lires)	4 722	4 723	4 500	5
Suisse (100 fr.)	402 860	404 090	39 150	411 500
Suède (100 krs)	96 780	96 530	93 500	99
Autriche (100 sch)	46 190	46 170	44 850	47 200
Espagne (100 pes.)	4 982	4 986	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 586	4 584	4 450	5 350
Canada ($ can 1)	4 866	4 819	4 650	5 100
Japon (100 yens)	4 375	4 347	4 190	4 390

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/8
Or fin (kilo en barre)	79000	82500
Or fin (en lingot)	78800	82500
Pièce française (20 fr)	518	520
Pièce française (10 fr)	408	....
Pièce suisse (20 fr)	514	528
Pièce latine (20 fr)	480	475
Souverain	607	615
Pièce de 20 dollars	2900	2950
Pièce de 10 dollars	1520	1520
Pièce de 5 dollars	1000	....
Pièce de 50 pesos	3000	3080
Pièce de 10 florins	470	488
Or Londres	361 85	394 50
Or Zurich	371	387 50
Or Hongkong	382 70	373 95
Argent Londres	5 19	5 49

Le Monde

M. Mitterrand face à l'ordonnance sur le mode de scrutin

Les critères du redécoupage

Signera, signera pas ? Cette question va sans doute dominer la vie politique dans les prochaines semaines, jusqu'à l'examen, en conseil des ministres (le 27 août ou le 3 septembre), de l'ordonnance découpant les cinq cent soixante-dix-sept circonscriptions législatives. Elle mérite qu'on s'y arrête parce qu'un refus de signature serait cette fois un véritable « accroc » à la cohabitation. Renvoyer M. Chirac devant sa majorité pour faire adopter par le Parlement le texte sur les privatisations, en lui garantissant une relative indifférence des socialistes, ne présentait aucun risque de crise. En revanche, obliger le premier ministre, par un éventuel refus de signature, à soumettre aux députés un redécoupage qui en condamne quelques-uns et aiguise les rivalités au sein de la majorité, placerait M. Chirac dans l'embarras. *A priori*, telle n'est pas l'intention du président : le jeu de M. Mitterrand n'est pas de créer des difficultés à un premier ministre nommé depuis à peine cinq mois, mais plutôt de miser sur l'usure de celui-ci dans l'opinion.

A l'inverse des privatisations, qui se heurtaient à une hostilité de principe du chef de l'Etat – pour les grands groupes industriels, il n'y a, selon lui, le choix qu'entre les nationalisations, auxquelles il avait lui-même procédé, et l'internationalisation, qu'un texte de loi sera bien impuissant à empêcher, – le retour au scrutin majoritaire ne le gêne pas outre mesure. « *Le système proportionnel a rendu le meilleur de ses effets* [pour le PS], avait-il dit à Solutré ; *il est important maintenant que le scrutin majoritaire puisse parfaire ces effets-là* » (*le Monde* du 21 mai). Encore faut-il que le gouvernement ait la sagesse de se conformer à la décision du Conseil constitutionnel et évite donc l'« *arbitraire* » (1).

Là encore, *a priori*, chacun est animé des meilleures intentions. Le gouvernement veut éviter l'accusation de « charcutage ». « *Je serai sans pitié* », disait récemment M. Chirac, en promettant de se plier à l'avis de la commission des six magistrats chargée de suivre les opérations. « *Je voudrais qu'après le découpage on m'élève une statue* », avait dit M. Pasqua.

En fait, M. Pasqua a travaillé en liaison étroite avec MM. Toubon, pour le RPR, et Gaudin, pour l'UDF, eux-mêmes étant à l'écoute des députés de leur groupe respectif. Chaque député de la majorité a pu, en fait, découper sa propre circonscription dans les limites du respect des cantons existants et de la mise en œuvre de l'écart maximal de 20 % de la population dans un même département, critères au respect desquels veillait la commission dite des « sages ».

Ces limites n'empêchent pas des distorsions locales : la commission a raisonné sur les chiffres du recensement de 1982, tandis que les responsables politiques calculent en fonction des électeurs inscrits, notion évidemment plus opérationnelle. Quelques-unes ont filtré et ont donné lieu à des polémiques. A Lyon, par exemple, où le RPR et l'UDF se sont déchirés, ou bien dans les Bouches-du-Rhône, où le schéma est plus classique (l'UDF et le RPR sont aux anges, la gauche et le Front national sont aux cent coups).

Déjà, M. Jean Poperen numéro deux du PS, juge le redécoupage globalement « *inacceptable* » ; tandis que M. Roland Leroy écrit dans *l'Humanité* que, « *de façon autoritaire et secrète* », le gouvernement succombe à « *la tentation de devenir voleur de scrutin* », celle-ci s'ajoutant à la « *malfaisance de la loi* ».

Majorité : + 40

Dans l'attente de données plus précises contenues dans les sept cents pages du rapport de la commission de magistrats (qui doit être publié), mieux vaut s'en tenir aux « grands principes » – si l'on ose dire – qui ont guidé les ciseaux de MM. Pasqua, Toubon et Gaudin, et ceux qui guideront le président.

Pour la coalition RPR-UDF, l'objectif du redécoupage est de donner à l'actuelle majorité, à partir des résultats du mois de mars dernier, trente à quarante sièges supplémentaires (très exactement l'écart avec la gauche que les états-majors attendaient du verdict des urnes le 16 mars). Ces sièges seraient essentiellement conquis aux dépens du Front national. Ce schéma correspond d'ailleurs à la stratégie politique du gouvernement, qui considère que sa réserve de voix se trouve non au centre, mais à l'extrême droite (9,65 % le 16 mars, d'où l'importance, pour lui, de l'image dans l'opinion du couple Pasqua-Pandraud).

Le président a d'autres données en tête. Dans le système qui a prévalu de 1958 à 1981, la gauche devait franchir la barre des 52 % des voix pour être majoritaire en sièges à l'Assemblée (aujourd'hui, le RPR, l'UDF et divers droite le sont avec près de 45 % des voix). Restaurer ou aggraver ce seuil serait évidemment pour lui difficilement acceptable, comme le serait une sous-représentation du PS ou un laminage sur le tapis vert du PCF.

Pour l'heure, M. Mitterrand est soumis à de fortes pressions de son propre camp (M. Mauroy notamment est de ceux qui le pressent de ne pas signer). Mais le chef de l'Etat a, en la matière, une philosophie très simple : aucun mode de scrutin, aucun découpage, si biaisé soit-il, ne résiste, à terme, à un grand « élan » populaire. Reste à la gauche, et aux socialistes, à le créer. La tâche paraît particulièrement ardue pour les prochaines élections législatives, plus aisée pour une élection présidentielle prévue dans dix-neuf mois.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(1) Dans sa décision du 2 juillet, le Conseil constitutionnel avait déclaré la loi d'habilitation autorisant le gouvernement à délimiter par ordonnance les circonscriptions électorales conforme à la Constitution sous les strictes réserves suivantes : *1)* « *La faculté de ne pas respecter les limites cantonales dans les départements comprenant un ou plusieurs cantons non constitués par un territoire continu ou dont la population est supérieure à quarante mille habitants ne vaut que pour ces seuls cantons.* »

(2) La mise en œuvre de l'écart maximal de 20 % « *doit être réservée à des cas exceptionnels et dûment justifiés (...) et ne pourra intervenir que dans une mesure limitée et devra s'appuyer, cas par cas, sur des impératifs précis d'intérêt général* ».

(3) « La délimitation des circonscriptions ne devra procéder d'aucun arbitraire ».

Le débat sur les « bavures » policières

MM. Pasqua et Pandraud vont poursuivre SOS-Racisme un avocat et « le Nouvel Observateur »

Le ministère de l'intérieur a annoncé, lundi 11 août, dans un communiqué que MM. Charles Pasqua et Robert Pandraud demandaient que « *des poursuites en diffamation soient engagées contre M. Julien Dray, vice-président de SOS-Racisme, Mᵉ Francis Terquem, avocat, et* le Nouvel Observateur, *qui a publié les déclarations de ce dernier* ».

« *Depuis le regrettable incident survenu à Fontenay-sous-Bois, dans la nuit du 31 juillet au 1ᵉʳ août,* indique ce communiqué, *une polémique visant à mettre en cause la police, les plus hautes autorités de la police nationale et les ministres, se développe dans certains médias. Un véritable procès public a été conduit au mépris des règles élémentaires du droit. Des responsables d'une association ont publiquement diffamé l'institution policière, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué chargé de la sécurité.* »

Cette contre-attaque de MM. Pasqua et Pandraud vise notamment une tribune libre de Mᵉ Francis Terquem, avocat de la famille de William Normand, tué à Fontenay-sous-Bois par un gardien de la paix, publiée par *le Nouvel Observateur* du 8 août. Sous le titre « J'accuse Pasqua », l'avocat écrivait notamment : « *J'accuse Pasqua d'avoir fait, en moins d'un mois, quatre victimes innocentes : William Normand, Loïc Lefebvre (...) et deux policiers dont la vie est brisée, dont l'honneur est entamé (...). Je l'accuse d'avoir fait croire aux policiers qu'ils bénéficiaient d'un privilège d'immunité (...). J'accuse Pasqua d'occulter par démagogie le vrai débat sur les rapports entre justice et police. Je l'accuse d'influencer et de dévoyer la justice, d'amener les magistrats à tenir les affirmations des policiers pour paroles d'Evangile. J'accuse Pasqua de laisser infiltrer la police par des éléments d'extrême droite. Je l'accuse d'enfermer la police dans un ghetto et de la couper de la population.* »

La direction du *Nouvel Observateur* a réagi dans un communiqué à l'annonce de ces poursuites, en assurant que c'est « *le ministre lui-même* » et « *l'autorité politique* » qui sont responsables des « *bavures* » et du « *malaise* » de la police, pour avoir « *donné les consignes répressives, promis de « couvrir » les incidents éventuels, créé le climat dans lequel des policiers sont amenés à tirer sur de simples fuyards* ». Estimant que c'est « *contre ceux-là* » et non contre « *la police dans son ensemble* » que Mᵉ Terquem a protesté, la direction de l'hebdomadaire conclut : « *Si c'était à refaire, nous publierions à nouveau son* « J'accuse. »

SOS-Racisme, dont Mᵉ Terquem est également l'un des avocats, tient une conférence de presse ce mardi après-midi 12 août. Son vice-président, M. Dray, a déclaré : « *C'est SOS qui est visé par M. Pasqua, un ministre qui perd son calme. S'il y a procès, nous en ferons celui de sa politique sécuritaire. Nous ne voulons ni d'un racisme antijeunes ni d'un racisme antiflics. Nous disons simplement qu'il est grand temps de rétablir la confiance entre les citoyens et ceux chargés de les protéger.* »

L'ordonnance sur le travail différencié est publiée au « Journal officiel »

L'ordonnance sur le travail différencié (contrats à durée déterminée, travail temporaire, travail intermittent et temps partiel) a été publiée au *Journal officiel* du 12 août.

Cette ordonnance avait été présentée par M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, lors du conseil des ministres du 6 août (*le Monde* du 7 août), qui l'avait adoptée. Le président de la République avait alors estimé que ce texte « *semblait aller dans le bon sens* » et pris bonne note de la volonté de M. Séguin d'éviter le risque de la précarisation de l'emploi. M. Mitterrand avait également observé que les dispositions prévues ne remettaient pas en cause les protections individuelles des salariés et fait savoir qu'il signerait rapidement l'ordonnance.

BOURSE DE PARIS

Séance du matin

La hausse s'accélère

Réamorcée en début de semaine, la hausse des cours s'est accélérée mardi 12 août au cours de la séance préliminaire de la matinée. D'abord en progrès de 0,9 %, l'indicateur instantané s'établissait en clôture à 1,32 % au-dessus de son niveau précédent. Avance de Compagnie bancaire et Leroy Somer (+ 4 %), Peugeot et Accor (+ 3 %), Générale des eaux, Havas, UCB, CSF, Michelin et l'Air liquide (+ 2 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	470	480	483
Agence Havas	1805	1830	1845
Air Liquide (L')	760	770	775
Alsthom	330	332	332 50
Bancaire (Cie)	1212	1250	1280
Bongrain	1930	1955	1955
Bouygues	1330	1336	1351
B.S.N.	4050	4021	4045
Carrefour	3344	3365	3370
Chargeurs S.A.	1439	1456	1460
Club Méditerranée	575	575	580
Dumez	1476	1475	1479
Eaux (Gén.)	1165	1185	1195
ELF-Aquitaine	289 30	303	302
Essilor	2810	2850	2850
Lafarge-Coppée	1330	1346	1350
Michelin	3260	3300	3325
Midi (Cie)	1720	1730	1740
Moët-Hennessy	2230	2230	2230
Navig. Mixtes	1241	1242	1242
Oréal (L')	3711	3711	3730
Pernod-Ricard	1039	1042	1043
Peugeot S.A.	1059	1072	1089
Sanofi	698	710	710
Source Perrier	765	768	770
Télémécanique	3150	3160	3150
Thomson-C.S.F.	1535	1569	1586
Total-C.F.P.	388	391	390
T.R.T.	2910	2910	2910
Valéo	491 50	494	494

Trois miliciens chiites tués et dix-sept « casques bleus » français blessés au cours d'accrochages dans le sud du Liban

Trois miliciens libanais ont été tués et dix-sept « casques bleus » français blessés au cours de plusieurs engagements qui ont opposé lundi soir et mardi matin 12 août un élément du contingent français de la FINUL (Force intérimaire des Nations unies pour le Liban) et des éléments de la milice chiite Amal dans le sud du Liban.

Le premier engagement qui a mis le feu aux poudres s'est produit lundi soir à l'entrée du village d'Abbassieh, à l'est de Tyr. Deux miliciens chiites ont refusé d'obtempérer à l'ordre de stopper que leur intimait un « casque bleu » français à un barrage routier, afin que leur véhicule puisse être fouillé. Les deux hommes sont finalement sortis de leur voiture en pointant leurs armes sur le soldat français qu'ils ont essayé de désarmer. Un autre « casque bleu » français qui assistait à la scène un peu plus loin a alors ouvert le feu et abattu les deux miliciens, a expliqué le porte-parole de la FINUL, M. Timur Goksel.

L'incident a provoqué des échanges de tirs qui se sont poursuivis durant toute la nuit entre les troupes de la FINUL et les miliciens chiites. Les miliciens Amal, armés de lance-roquettes du type RPG-7 qui ont pris position autour d'Abbassieh et de Maarakeh, QG du contingent français, menacent de « *tirer sur tout ce qui bouge* » dans le secteur, ce qui a empêché l'intervention des hélicoptères pour transporter les blessés français touchés au cours des engagements de lundi soir qui se sont poursuivis ce mardi matin, faisant un mort dans les rangs d'Amal.

Une source militaire proche du commandement de la FINUL a affirmé à l'AFP que certains des blessés français étaient sérieusement atteints et que « *si l'évacuation n'est pas possible, ils vont mourir* ». A Paris, on précisait ce mardi matin de source proche du ministère de la défense que « *les tirs ont cessé* » et que des « *négociations sont en cours pour un retour au calme* ». (*AP, AFP.*)

L'affaire du Carrefour du développement

M. Nucci et l'immunité parlementaire : une mise au point de l'Assemblée nationale

Un député ne peut se dépouiller lui-même de son immunité parlementaire : cette précision a été apportée par les services de l'Assemblée nationale à la suite des déclarations de M. Christian Nucci se proposant de demander la levée de son immunité si celle-ci constituait « *une entrave au bon déroulement* » de l'information judiciaire en cours dans l'affaire du Carrefour du développement (*le Monde* du 12 août).

L'inviolabilité parlementaire, instituée par l'article 26 de la Constitution, revêt, en effet, un caractère d'ordre public qui ne permet pas à un député de renoncer de lui-même à cette garantie. « *Aucun représentant du pays n'a le droit de se dépouiller d'une garantie qui n'a pas été créée pour lui mais pour l'Assemblée tout entière* », précise Eugène Pierre dans le *Traité du droit parlementaire* (nº 1 063) selon un principe qui a été rappelé à plusieurs reprises par les tribunaux.

« *S'il n'est pas interdit à un parlementaire d'inviter ses collègues à voter l'autorisation de poursuites le concernant – lorsque l'Assemblée est saisie d'une demande en ce sens, – il ne lui est pas possible de se substituer au procureur général ou au plaignant pour introduire une telle demande* », rappelle l'Assemblée nationale.

Ainsi, plusieurs députés qui souhaitaient renoncer à leur immunité se sont vu opposer, depuis 1958, une fin de non-recevoir par le président de l'Assemblée : M. Catayee, le 6 mai 1960 ; M. Rives-Henry, le 22 novembre 1971, et M. Marcel Dassault, le 26 mai 1976.

La proposition de M. Nucci, infondée donc sur le plan du droit, n'avait en tout état de cause qu'une portée limitée, dans la mesure où la session parlementaire extraordinaire doit s'achever le mercredi 13 août. Les députés n'étant couverts que pendant la durée des sessions, il ne serait nul besoin, pour inculper M. Nucci, de demander à l'Assemblée nationale de se prononcer sur la levée de son immunité parlementaire.

Le comité de décolonisation de l'ONU ne se saisira pas cette année de l'affaire de la Nouvelle-Calédonie

New-York (Nations unies) (*AFP*). – Le comité de décolonisation de l'ONU ne se saisira pas cette année du problème de la Nouvelle-Calédonie, dont l'inscription à l'ordre du jour a été demandée par treize pays du Pacifique sud, a-t-on appris, le lundi 11 août, de source sûre aux Nations unies.

La lettre des membres du Forum du Pacifique demandant officiellement l'inscription du territoire français n'était toujours pas parvenue à New-York lundi, mais de source proche du comité, on indique que celui-ci, en aucun cas, ne pourra se saisir de cette affaire au cours de son actuelle session, qui doit s'achever vendredi. Le comité prendra certainement note de la demande des pays du Pacifique et entamera des consultations informelles, sans adopter de décision dans l'immédiat sur la démarche à suivre.

Certains membres du comité n'excluent pas que l'affaire de la Nouvelle-Calédonie soit portée devant l'assemblée générale lors de sa quarante et unième session (septembre-décembre), si les principaux intéressés jugent opportune une telle démarche.

Attaque irakienne contre le terminal iranien de l'île de Sirri

L'aviation irakienne a attaqué mardi le terminal pétrolier iranien de l'île de Sirri, ont annoncé les services des assureurs londoniens Lloyd's.

Deux navires, qui n'ont pas été identifiés, auraient été touchés lors de cette attaque, selon les premières informations parvenues aux Lloyd's.

L'île de Sirri est située dans le sud du Golfe, à proximité du détroit d'Ormuz. Ce terminal est devenu très important pour les exportations iraniennes de pétrole, à la suite des raids irakiens incessants contre l'île de Kharg, dans le nord du Golfe. L'Iran dispose d'une flotte de pétroliers affrétés qui transportent le carburant sur les quelque 300 milles marins séparant Kharg de Sirri, qu'on croyait jusqu'à présent être hors de portée de l'aviation irakienne. (*AFP-Reuter.*)

Le numéro du « Monde » daté 12 août 1986 a été tiré à 447 816 exemplaires

BRÈVES

● **ARGENTINE : le président Alfonsin souhaite le déploiement de « casques bleus » aux Malouines.** – Des « casques bleus » (forces de l'ONU) pourraient être déployés aux Malouines, pendant une période transitoire lors d'un transfert de souveraineté, a déclaré le président argentin Raul Alfonsin dans une interview publiée dimanche 10 août par l'hebdomadaire britannique *The Observer*, en estimant que le principe de l'autodétermination ne peut s'appliquer à l'archipel de l'Atlantique sud. M. Alfonsin a ajouté que « *les Malouines pourraient bénéficier d'un maximum d'autonomie, de ses propres autorités, de l'application du fédéralisme argentin dans sa définition la plus large* ». Les relations diplomatiques entre Londres et Buenos-Aires sont rompues depuis la guerre des Malouines, à l'issue de laquelle les troupes britanniques ont reconquis les îles, envahies par les forces argentines en avril 1982. – (*AFP.*)

● **Voile : Coupe de l'America.** – Le tribunal de commerce de Paris qui avait prononcé le 24 juillet la mise en liquidation judiciaire du Challenge français pour l'America Cup d'Yves Pajot, a donné son accord, lundi 11 août, à la proposition de reprise par l'association France America Cup (*le Monde* du 9 août). Le voilier d'Yves Pajot devrait être rapidement mis à l'eau à Saint-Nazaire, où il a été construit dans les chantiers de l'Aérospatiale avant d'être embarqué, le 22 août, sur un cargo à destination de Perth pour participer, à partir du 5 octobre, aux éliminatoires de la Coupe de l'America.

● **Collision au Nigéria, plus de cent morts.** – Plus de cent personnes auraient trouvé la mort le dimanche 10 août lors d'une collision entre deux autobus près de la ville de Benin, à 200 km environ à l'est de Lagos, a annoncé lundi la presse nigériane. – (*AFP.*)

Les Britanniques construiront le métro d'Athènes

Le gouvernement grec a signé un accord avec un consortium de douze sociétés pour la construction de deux lignes de métro à Athènes. Le projet porte sur la réalisation d'une ligne ouest-est et d'une ligne nord-est de 13 kilomètres chacune et comptant, au total, vingt-huit stations. L'ensemble coûtera 7,5 milliards de francs et les travaux commenceront en 1987. Les sociétés retenues sont cinq grecques et sept britanniques, celles-ci ayant participé à la réalisation des métros de Londres, de Bagdad, de Hongkong et de Taipeh. L'annonce de cet accord représente une nouvelle déception pour les industriels français qui avaient participé au concours international ouvert en 1985 par les autorités grecques.

A B C D E F G